

Compounds

Activités et produits



L'activité Compounds produit plusieurs mélanges basés sur des élastomères thermoplastiques (TPE) et du PVC prêts à l'emploi. Ces produits sont généralement destinés au marché de l'injection et de l'extrusion, pour des applications dans le domaine des produits de consommation (poignées d'appareils électroménagers, stylos et brosses à

dents), de la construction (volets, bardages, joints de fenêtre) et de l'industrie automobile (couvercles d'airbag, revêtements de tableau de bord, finitions intérieures et systèmes d'étanchéité). Tessenderlo Group a développé des compounds répondant aux besoins des plus grands fabricants automobiles et de leurs fournisseurs. CTS (Compound Technology

Services) – qui regroupe Thermoplastiques Cousin-Tessier (France) et TCT Polska (Pologne) – a développé, en collaboration avec l'industrie, des produits vendus sous les marques Tefabloc®, Tefaprene®, Marvyflo®, Marvylex® et Tefanyl®.

Performances et faits marquants en 2010

Le volume des ventes de compounds PVC et d'élastomères thermoplastiques a augmenté en 2010. La priorité accordée aux produits spécialisés à haute valeur ajoutée destinés principalement à l'industrie automobile a été renforcée et Tessengerlo Group a pu ainsi bénéficier l'année dernière du redressement de la demande automobile. Combiné aux mesures de réduction des coûts (incluant la fermeture d'une usine en France en juillet 2009), cela a permis d'augmenter la rentabilité de manière substantielle. Démontrant son engagement en faveur du service à la clientèle dans les marchés automobiles en croissance, Tessengerlo Group a annoncé en octobre l'ouverture en 2011 d'une nouvelle usine de production en Chine.

Tessengerlo Group s'est concentré davantage en 2010 sur les produits spécialisés destinés à l'industrie automobile. Cette **priorité stratégique accordée à l'industrie automobile** a également entraîné le regroupement sous une seule direction des activités liées aux compounds Marvyflo® pour tableaux de bord et à ceux du producteur de TPE Cousin-Tessier. Ce regroupement s'est déjà traduit par des résultats positifs malgré une première moitié de l'année difficile.

En **Europe occidentale**, l'industrie automobile a affiché une reprise solide, alimentée en partie par diverses mesures d'incitation fiscales et économiques. Ces dernières ont surtout profité aux

élastomères thermoplastiques utilisés principalement dans les modèles d'entrée et de milieu de gamme visés par ces subsides publics. Indépendamment du soutien des gouvernements, les perspectives de croissance sur ce marché s'annoncent avant tout prometteuses pour les systèmes d'étanchéité en TPE. Ces systèmes sont de plus en plus appelés à remplacer les systèmes conventionnels en raison de leurs caractéristiques de traitement et de recyclage supérieures.

En **Europe centrale**, et plus particulièrement en Pologne, la capacité de production de compounds et d'élastomères plastiques a été renforcée pour

faire face à l'augmentation de la demande liée principalement aux marchés finaux des produits de consommation et de la construction.

Les **activités marketing** liées aux compounds en dehors de l'Europe, plus particulièrement en Asie et surtout **en Chine, ont augmenté tout au long de l'année 2010**. En 2010, les ventes de produits spécialisés pour l'industrie automobile ont augmenté beaucoup plus rapidement en Chine que sur l'ensemble du segment des produits spécialisés. L'équipe commerciale et technique a été renforcée dans ce pays en prévision de la construction d'un site de production local durant la deuxième moitié de 2011.

Chiffres clés

Autres activités

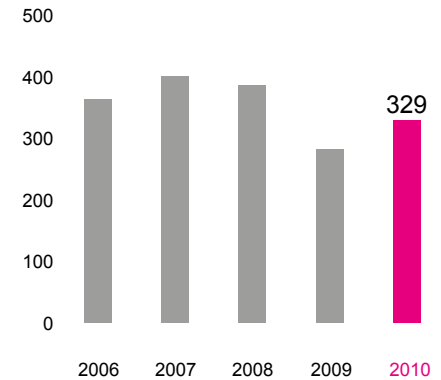
Chiffres clés

(en millions EUR)

	2010	2009
Chiffre d'affaires	329	283
Rebit	-7	-27
Dépenses d'investissements (corporelles et incorporelles)	23	12

Chiffre d'affaires sur 5 ans

(en millions EUR)



Translating
sustainability
into business
growth





Rapport de gestion annuel

Le rapport de gestion annuel de l'exercice clôturé le 31 décembre 2010 a été préparé conformément à l'article 119 du Code des sociétés et approuvé par le Conseil d'Administration le 23 février 2011.

1. Progression des **activités**

Revue de performance du Groupe

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'est établi à 2,4 milliards EUR, ce qui représente une hausse de 15,9 % et le deuxième meilleur chiffre d'affaires de toute l'histoire du Groupe. Après un lent démarrage en début d'année, les deuxième, troisième et quatrième trimestres

ont enregistré une croissance à deux chiffres et chaque segment comptabilisé a également vu son chiffre d'affaires augmenter. Le segment Chimie minérale, avec 40,4 % de chiffre d'affaires en plus, a connu la plus forte hausse et Tessenderlo Kerley a progressé de 28,5 %. Le segment Gélatine et Akiolis a enregistré une croissance de 14,6 %, les Autres activités ont affiché une hausse de 16,4 % et Pvc/Chlore-Alcali a progressé de 11,9 %. La faiblesse de

l'activité de construction et les conditions hivernales particulièrement rudes au début et en fin d'année ont limité à 3,0 % la croissance du chiffre d'affaires des Systèmes de canalisations plastiques et Profilés.

Le REBITDA au niveau du Groupe pour l'exercice 2010 a atteint 175,6 millions EUR, ce qui équivaut à presque trois fois le montant de 2009. Comme cela a été le cas pendant

toute l'année, le retour à la rentabilité du segment Chimie minérale est en majeure partie à l'origine de cette augmentation. La reprise de l'activité économique générale s'est aussi traduite par une amélioration du REBITDA pour les segments Pvc/Chlore-Alcali et Autres activités. Tout comme la Chimie minérale, ces segments sont passés d'un REBITDA négatif à un REBITDA positif. Tessenderlo Kerley a vu son REBITDA augmenter une nouvelle fois, alors que Gélatine et Akiolis sont pratiquement parvenus à égaler le REBITDA historiquement élevé de 2009. Les faibles résultats du quatrième trimestre pour les Systèmes de canalisations plastiques et Profilés expliquent la quasi-totalité du recul enregistré par ce segment sur l'ensemble de l'exercice.

Les flux de trésorerie des opérations d'exploitation se sont élevés à 159,5 millions EUR pour l'exercice 2010. Les deux principaux facteurs qui expliquent ce résultat sont la forte augmentation du REBITDA et la politique de réduction du besoin en fonds de roulement.

À la fin décembre 2010, l'endettement financier net s'élevait à 162,0 millions EUR (compte tenu d'un impact de 121,2 millions EUR pour affectation sans recours), confirmant ainsi la réussite du Groupe à maintenir un faible niveau d'endettement net tout au long de l'exercice 2010.

Des flux de trésorerie solides provenant des opérations d'exploitation, une gestion stricte des dépenses en investissement et des acquisitions ainsi qu'une réduction des versements

en espèces des dividendes à la suite de la mise en œuvre réussie d'un dividende optionnel ont contribué à réduire l'endettement net qui s'élevait à 209,0 millions EUR (compte tenu d'un impact de 123,4 millions EUR pour affectation sans recours) à la fin décembre 2009.

Revue des activités par segment rapporté

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 pour la Chimie minérale s'est élevé à 398,1 millions EUR, ce qui représente une hausse de 40,4% par rapport aux résultats très médiocres de 2009. Cette croissance est entièrement imputable à une augmentation des volumes,

essentiellement des engrais potassiques, mais aussi des phosphates alimentaires, au cours de chaque trimestre de l'année. Cet effet a été partiellement compensé par une baisse des prix, comparée aux prix élevés de 2009, particulièrement pour les engrais potassiques dont les prix sont restés inférieurs à ceux de 2009 tout au long de l'année. Les prix des phosphates alimentaires ont également diminué au cours de l'exercice en raison de prix nettement plus bas pendant le premier semestre, les prix du deuxième semestre 2010 étant supérieurs à ceux de la même période en 2009. Le REBITDA pour l'exercice de 20,7 millions EUR a connu une amélioration significative grâce à une hausse des marges brutes et à une diminution des frais généraux. Les coûts de production fixes ont quant à eux augmenté étant donné qu'il a fallu relancer la production afin de faire face à une reprise de la demande.

Sur l'ensemble de l'exercice 2010, le chiffre d'affaires du segment Pvc/Chlore-Alcali de 495,8 millions EUR a augmenté de 11,9 % par rapport à 2009. Cette progression est le résultat de la hausse constante du chiffre d'affaires du Pvc essentiellement liée à une reprise partielle des volumes et à des prix au premier semestre qui étaient supérieurs aux prix extrêmement bas du 1er semestre 2009. La croissance affichée dans l'activité du Pvc a été partiellement compensée par un recul du chiffre d'affaires du Chlore-Alcali en raison d'une forte diminution des prix de vente au cours du premier semestre de l'année. Le REBITDA s'est établi à 21,3 millions EUR, ce qui représente une hausse notable par rapport à la perte enregistrée en 2009 bien que ce REBITDA reste encore inférieur au niveau historique. Cette croissance s'explique en grande partie par l'amélioration des marges pour les produits Chlore-Alcali, combinée à des

frais généraux moins élevés. Ces frais ont été partiellement compensés par une augmentation des coûts de maintenance nécessaire pour s'assurer que le Groupe maintienne sa position de partenaire fiable à l'égard de ses clients.

Le chiffre d'affaires du segment Gélatine et Akiolis pour l'exercice 2010 s'est élevé à 410,8 millions EUR, soit 14,6 % de plus qu'en 2009, et tous les trimestres de 2010 ont affiché un chiffre d'affaires plus élevé que l'année passée. Cette hausse est en partie le résultat de la consolidation globale du groupe FISO qui a généré un chiffre d'affaires important supplémentaire pendant le premier semestre de 2010, à la suite de l'acquisition par le Groupe des 50 % restants en juin 2009. De plus, le chiffre d'affaires correspondant a aussi augmenté au cours de l'année, grâce à la croissance des volumes et à des prix plus élevés. Le REBITDA de 61,2 millions EUR était pratiquement équi-

valent aux résultats exceptionnels de 2009. Cela a été le résultat d'une année complète de REBITDA généré par le groupe FISO et d'une modeste baisse du REBITDA organique, uniquement due à un REBITDA moins élevé pendant le premier semestre comparé à un résultat historiquement élevé enregistré au cours du premier semestre 2009.

Tessenderlo Kerley (TKI) a enregistré d'excellents résultats pour l'exercice 2010. Le chiffre d'affaires a augmenté de 28,5 % pour s'établir à 231,4 millions EUR, la croissance des volumes étant dynamisée par un regain d'optimisme dans la communauté agricole et soutenue par des conditions météorologiques favorables aux États-Unis. Le REBITDA de 47,6 millions EUR, soit une hausse de 25,2 % par rapport à 2009, s'explique essentiellement par une augmentation du chiffre d'affaires et par une bonne gestion des coûts. La gamme

de produits Linuron, qui a été ajoutée aux produits de protection des récoltes en juin 2009, a généré un REBITDA et un chiffre d'affaires supplémentaire, renforçant ainsi les résultats de TKI pour le premier semestre 2010.

Le chiffre d'affaires du segment des Systèmes de canalisations plastiques et Profilés pour l'exercice 2010 a augmenté de 3,0 % à 562,1 millions EUR. Ce résultat est avant tout imputable à une nette progression de l'activité des Profilés qui a bénéficié de l'augmentation des ventes au Royaume-Uni et aux États-Unis tandis que l'Europe continentale s'est maintenue au niveau de l'année passée. Cette progression a toutefois été partiellement compensée par une baisse du chiffre d'affaires pour les Systèmes de canalisations plastiques. Ce recul s'explique par la diminution du chiffre d'affaires au Benelux qui n'a pas été compensée par la croissance au Royaume-Uni et en Europe

centrale. Le REBITDA de 44,8 millions EUR pour le segment affiche une baisse de 11,4 % par rapport à l'année passée dans la mesure où la forte majoration des coûts des matières premières a érodé les marges.

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires du segment Autres activités a progressé de 16,4 % à 329,2 millions EUR. Le chiffre d'affaires des Dérivés chlorés organiques et des Compounds a enregistré la plus forte progression, tandis que les Intermédiaires pharmaceutiques ont affiché un recul. Le REBITDA s'est amélioré pour l'ensemble de l'exercice, chaque segment ayant réalisé une meilleure performance.

2. Analyse des principaux risques

Les principaux facteurs de risques et incertitudes auxquels Tessengerlo Group est confronté sont repris ci-dessous. D'autres risques, encore inconnus de Tessengerlo Group, pourraient également se présenter et certains risques actuellement considérés comme négligeables par Tessengerlo Group pourraient avoir des effets négatifs sur la société. L'ordre dans lequel les facteurs de risques sont présentés ci-dessous ne reflète nullement leur probabilité ni l'ampleur de leurs conséquences financières.

Les principaux risques détectés ont été classés selon quatre catégories : risques stratégiques, opérationnels, financiers et externes.

Risques stratégiques

Les risques d'ordre stratégique sont liés aux choix effectués en matière de portefeuille de produits, de marchés et de modèles d'entreprise. Les choix stratégiques adoptés par les unités d'activités peuvent influencer profondément les résultats du Groupe.

Tessengerlo Group s'efforce de gérer ces risques à travers :

- une analyse prudente de l'attrait des marchés, de la situation concurrentielle de l'unité et du respect de la stratégie du Groupe lors de l'élaboration de la stratégie de chaque unité ;
- une revue continue et attentive (diligence

requis) des acquisitions, des coentreprises et des cessions, en fonction des besoins de la stratégie du Groupe et en vue de limiter d'éventuelles responsabilités (attestations et garanties) ;

- l'étalement géographique des activités, en accordant la priorité aux marchés émergents.

Risques opérationnels

Risques liés à la sécurité

Certaines activités de Tessengerlo Group peuvent nuire gravement à l'environnement et aux personnes ou entraîner de sérieuses conséquences en cas d'accident. Le transport

et le stockage des produits sont également sources de risques.

Le Groupe s'efforce de minimiser ces risques autant que possible en mettant en œuvre les moyens suivants :

- Un système de gestion des risques liés aux processus. Des mesures concrètes telles que la maintenance préventive, le stockage des pièces de rechange essentielles et l'application de procédures opérationnelles rigoureuses contribuent à améliorer la gestion des risques de production.
- Des audits de sécurité effectués par le département de gestion des risques, parfois en collaboration avec les assureurs.
- Une attention constante (et une sensibilisation) aux différents aspects de la sécurité et aux pratiques d'excellence en la matière.

Risques liés au respect des consignes

Ces risques sont liés au non-respect des lois, des règlements ou des consignes internes ou

externes dans leur intégralité. Ils peuvent avoir un impact négatif substantiel sur les résultats et les flux de trésorerie et donner lieu à d'éventuelles poursuites judiciaires.

Tessenderlo Group a mis en place un système d'audit interne destiné à contrôler le respect des consignes et des règlements internes. Le contrôle de ce système est confié au Comité d'Audit.

Risques liés aux ressources humaines (RH)

Les défis auxquels le Groupe doit faire face dans ce domaine consistent d'une part, à s'assurer qu'elle dispose d'un personnel motivé, qualifié et en nombre suffisant aux postes appropriés et d'autre part, à remplir ses obligations financières en ce qui concerne les plans de pension.

La capacité du Groupe à appliquer cette stratégie à long terme, tout en obtenant des résultats d'exploitation satisfaisants, dépend du

recrutement, de la conservation, du développement et de la motivation de ses employés, car tout échec en la matière pourrait influencer de manière décisive les performances du Groupe et nuire à sa stratégie.

Il importe dans le cadre de la stratégie du Groupe d'étendre la présence et les activités de l'organisation à travers le monde. Le portefeuille du Groupe évolue également de telle sorte que les produits et les services spécialisés prennent une part de plus en plus importante dans les résultats. Comme cette évolution implique des changements importants, le manque de capacités suffisantes du point de vue de la gestion du changement ou de la planification de la relève et des carrières peut constituer un risque significatif pour la réalisation des objectifs du Groupe.

Les plans de pension reposent sur des fonds investis dans des actions et des obligations soumis à la volatilité des marchés financiers. Si Tessenderlo Group se trouvait obligé d'augmenter sa contribution aux plans de pension en raison de la volatilité des marchés financiers ou

d'un durcissement de la réglementation, cela risquerait d'entraîner une diminution du capital disponible pour les autres objectifs du Groupe.

Risques liés aux technologies de l'information (TI)

Le fonctionnement de Tessengerlo Group repose sur des réseaux et des systèmes TI. Toute perturbation de ces derniers pourrait avoir des conséquences néfastes pour le Groupe.

Tessengerlo Group prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de ses systèmes TI et assurer les sauvegardes requises. Des plans de reprise après sinistre ont été mis en place pour minimiser les effets de défaillances éventuelles et garantir l'intégrité des activités d'exploitation.

Risques financiers¹

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne la possibilité de défaut de paiement de la part d'une partie dans le cadre de l'achat de marchandises ou de la fourniture de services ; ce risque peut avoir un effet négatif sur les flux de trésorerie.

En vue de limiter ce risque, Tessengerlo Group a instauré une politique de crédit comprenant des demandes de limites de crédit, des procédures d'approbation et une surveillance continue du risque de crédit. Le recouvrement d'une partie des créances en cours a en outre été sous-traité (affacturage sans recours).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne, pour une société ne disposant pas de ressources suffisantes,

¹ Pour une vue d'ensemble plus détaillée des risques financiers relatifs à la situation en 2010, veuillez consulter le chapitre intitulé « Instruments financiers » dans le rapport financier, annexe 27.

l'incapacité éventuelle de respecter ses obligations financières à n'importe quel moment. Cette incapacité peut entraîner des coûts très élevés et nuire à la réputation de la société.

Tessengerlo Group établit régulièrement des prévisions à court et à long terme, afin de faire correspondre ses ressources financières aux besoins prévus. Le Groupe dispose également de lignes de crédit confirmées.

Risques liés aux prix des produits et des matières premières

La disponibilité et les prix des matières premières évoluent constamment et ont donc un impact majeur sur la rentabilité. La valeur des stocks de produits finis peut diminuer en termes de prix en fonction de la loi de l'offre et de la demande. Les prix de l'énergie constituent par ailleurs un facteur imprévisible susceptible d'influencer la rentabilité.

Tessenderlo Group assure la gestion de ces risques à travers :

- l'évaluation constante de la stratégie d'achat ;
- le partage des risques de dépréciation des stocks avec les fournisseurs ;
- la priorité accordée à l'élaboration d'une stratégie d'énergie durable ;
- l'étalement de la dépendance vis-à-vis des fournisseurs ;
- le maintien d'une relation appropriée entre les prix d'achat et les prix de vente.

Risque de change

Le risque de change désigne le risque que font peser les fluctuations de taux de change sur le flux de trésorerie. Tessenderlo Group est exposé au risque de change sur les ventes, les achats et les emprunts réalisés dans des devises autres que l'euro (devise fonctionnelle du Groupe). Les devises qui exposent le Groupe au risque de change sont principalement la livre sterling (GBP), le dollar américain (USD), le zloty polonais (PLN), le forint hongrois (HUF), le yuan chinois (CNY) et le franc suisse (CHF).

Lorsqu'une opération est facturée (aux clients ou par les fournisseurs), les filiales sont tenues de transmettre des informations sur leurs positions nettes en devises à la filiale belge Tessenderlo Finance SA. Toutes les positions sont compensées au niveau de Tessenderlo Finance SA et les positions nettes (créditrices/débitrices) sont ensuite vendues ou achetées sur le marché. Les principaux outils de gestion du risque de change sont des opérations d'achat et de vente de devises au comptant, suivies par des swaps de devises.

Risque de taux d'intérêt

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent entraîner des variations d'intérêts créditeurs et débiteurs dues aux créances et aux dettes porteuses d'intérêts. Ces fluctuations peuvent en outre influencer la valeur marchande de certains actifs, dettes et instruments financiers (voir annexes associées aux états financiers consolidés).

À la date d'établissement du présent rapport annuel, l'exposition au risque de taux de change des instruments financiers porteurs d'intérêt du Groupe était la suivante :

(en millions EUR)	annexe	2010	2009
Instruments financiers à taux fixe			
Actifs financiers	19	86,5	
Dettes financières	23	287,7	81,7
Instruments financiers à taux variables			
Actifs financiers	19	64,0	443
Dettes financières	23	31,1	171,6

Sur le total des dettes financières à la fin de l'exercice 2010, 287,7 millions EUR sont soumis à un taux d'intérêt fixe durant la période 2011-2022.

Risques externes

Risques liés à l'évolution des lois

Les activités de Tessengerlo Group sont strictement régies par des lois et des règlements, notamment en ce qui concerne la santé, la sécurité et l'environnement. Ces lois et règlements peuvent évoluer au fil du temps et toute infraction peut entraîner des risques juridiques.

Le Groupe surveille de manière proactive l'évolution des lois pertinentes et applique les nouvelles directives de sécurité sur l'ensemble de ses sites.

Risques liés à la conjoncture économique et aux marchés financiers

Le Groupe est exposé au risque de détérioration de l'économie mondiale qui peut aboutir à une récession à l'échelle mondiale ou sur un ou plusieurs de ses principaux marchés géographiques. Il est également exposé à la volatilité du marché des crédits et des capitaux, ainsi qu'aux crises économiques et financières qui peuvent avoir une influence négative sur

ses résultats, car certains de ses segments d'exploitation sont étroitement liés à la conjoncture économique générale.

3. Environnement, santé et qualité

3.1 Questions juridiques - Gestion responsable des produits

Tessenderlo Group a soumis avec succès 53 dossiers relatifs à 41 substances différentes à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Ces enregistrements ont été effectués avant la date limite du 30 novembre 2010 pour les substances d'un volume de plus de 1000 tonnes par an. Tessenderlo Group a été le déclarant principal dans la soumission conjointe de dix dossiers concernant notamment l'hydroxyde de potassium, le sulfate de potassium, plusieurs dérivés chlorés du toluène et certains intermédiaires pharmaceutiques.

La préparation en vue de l'enregistrement REACH (Registration, Evaluation, Authorisation & restriction of **C**hemicals) de substances utilisées en grandes quantités en 2010 a constitué une priorité importante pour le Groupe. Cela a nécessité, du point de vue externe, une coopération intense en consortiums avec d'autres producteurs et, du point de vue interne, une coordination entre différents départements. La communication au sein de forums d'échange d'informations et de consortiums, ainsi qu'avec des fournisseurs et des clients dans des chaînes d'approvisionnement complexes a constitué un défi majeur.

En tant que déclarant principal, Tessenderlo Group a présidé plusieurs comités dans diffé-

rents consortiums et a apporté son soutien en fournissant des consultants pour la préparation des dossiers techniques, l'organisation de la base de données IUCLID (International Uniform Chemical Information Database) interne et, finalement, l'enregistrement conjoint via le site Internet REACH-IT.

En ce qui concerne la législation relative à la classification et à l'étiquetage des produits dangereux (CLP), plus de 300 substances ont été classées en fonction du règlement CLP et 94 d'entre elles ont été enregistrées auprès de l'ECHA avant la date limite du 1^{er} décembre 2010. Le respect de ce délai était nécessaire pour conserver ces produits sur le marché.

2010 a été une année charnière pour l'engagement volontaire de l'industrie du PVC, soutenu par le Groupe. Le programme original, qui s'est déroulé avec succès pendant dix ans, s'est terminé à la fin de l'année 2010. Un projet de programme destiné à succéder à l'engagement volontaire a été créé pour démontrer une fois de plus le caractère durable du PVC. Pour de plus amples informations sur l'engagement et ses résultats, rendez-vous sur le site www.vinyl2010.org.

3.2 Environnement

Le Groupe réalise tous les ans des investissements importants dans des projets environnementaux situés dans divers endroits. Cette politique a contribué dans une très large mesure à réduire les émissions dans l'air et dans l'eau. Au cours des dernières années, Tessenderlo Group a investi principalement dans différents projets en matière d'énergie et 2010 n'a pas échappé à cette règle : le Groupe

a dépensé 15 millions EUR dans la rénovation d'une centrale hydroélectrique.

Eau, air et sol

En vertu de contrats passés avec le gouvernement flamand lors du traitement du dossier de renouvellement des licences, plusieurs projets ont été lancés chez Tessenderlo Chemie SA au Limbourg (Belgique) en vue de modifier le système d'évacuation des eaux usées et de rénover les bassins à boues. Dans ce contexte, certains des bassins de retenue d'eaux usées existants ont été nettoyés et rénovés en 2010. Il s'agit d'une première étape dans la préparation de la modification du système d'évacuation. Une fois l'ensemble du bassin rénové, le flux d'évacuation des eaux usées pourra être raccordé au flux du cours d'eau récepteur à partir de 2014. Par temps sec ou lorsque le risque d'inondation est élevé, une partie des eaux usées peut être temporairement stockée dans les bassins de retenue.

En ce qui concerne la contamination historique du sol des sites de production au Limbourg, les différentes investigations descriptives des sols ont été approuvées par l'OVAM (société publique des déchets de la région flamande) et des réunions d'information ont été organisées avec le gouvernement et les propriétaires des terrains concernés. Entre-temps, les travaux de décontamination des sols ont été poursuivis, afin d'améliorer ou de maintenir les mesures adoptées et de prévenir la propagation de la contamination.

En 2009, la Commission Européenne a accordé à LVM (Limburgse Vinyl Maatschappij), dans le cadre du programme « Life+ », un soutien financier pour des travaux de décontamination du sol à entreprendre sur le site de l'usine MVC (chlorure de vinyle monomère). Le projet a débuté officiellement en janvier 2010 et devrait durer cinq ans. Il a pour objectif de démontrer la faisabilité d'une technologie de décontamination à la fois innovante, rentable

et économe en énergie, destinée aux nappes phréatiques contaminées par des hydrocarbures aliphatiques chlorés sur un site caractérisé par un flux naturel de nappe phréatique faible. Le projet de décontamination du sol, dont fait partie le projet LIFE+, a été approuvé durant le premier semestre 2010 par l'OVAM.



Priorité à l'énergie

Le site de Pieve Vergonte (Italie) consomme une grande quantité d'énergie produite par ses deux centrales hydroélectriques, Ceppo Morelli et Megolo. Cette dernière, qui date des années mille neuf cent trente, nécessitait une rénovation urgente. La rénovation de la centrale de

Megolo et la reconstruction du canal ont coûté environ 15 millions EUR.

À la suite d'une étude approfondie de l'usine MVC menée en 2009, il a été décidé en 2010 d'installer dans un premier temps trois échangeurs de chaleur permettant de réaliser des économies substantielles de gaz naturel. Ce projet implique un investissement de 1,7 million EUR et permet d'obtenir une diminution de 5 % de la consommation totale d'énergie par tonne de MVC produite. Son exécution devrait contribuer à la réalisation des objectifs du plan énergie dans les délais fixés.

Le site PVC de Mazingarbe (France) est parvenu à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ de son unité de séchage PVC grâce au projet « Green Drying » et à un soutien de l'Union Européenne. La consommation annuelle de gaz a été réduite de 2 %.

Les travaux sur la centrale électrique indépendante T-Power 420 MW STEG (à cycle

combiné gaz-vapeur sur le site de Tessenderlo, en Belgique) dont le démarrage est prévu en 2011 ont été achevés en grande partie.

3.3 Qualité

Le département de la qualité a continué à apporter son soutien aux différentes activités en ce qui concerne :

- La mise en œuvre et l'entretien des systèmes de gestion de la qualité conformément à des normes internationalement reconnues.
- La conservation des certificats requis pour le marketing des produits sur les différents marchés du Groupe.

4. Ressources humaines

4.1 Gestion des talents

La gestion des talents constitue l'un des processus stratégiques de Tessengerlo Group. La fonction Ressources Humaines (RH) assure la gestion stratégique nécessaire pour atteindre les objectifs de la stratégie et des business plans actuels de Tessengerlo Group. Concrètement, cela implique une approche viable à long terme visant à se procurer les talents adéquats, au bon moment et aux postes appropriés, et à s'assurer que les employés du Groupe sont plus talentueux et plus motivés que ceux des concurrents.

Le Groupe opère à partir d'un plan viable à long terme, focalisé sur la structure, les processus et les personnes.

Structure

La fonction RH fournit l'expertise nécessaire pour établir des modèles d'organisation et des structures de gouvernance alignés. Elle définit les rôles et les responsabilités ainsi que les compétences fonctionnelles et spécifiques, en fonction de la région et des unités/ groupes d'activités, et donne ses conseils durant les phases de changement au sein de l'organisation.

Processus

La fonction RH apporte son soutien à l'élaboration de politiques et de processus destinés à susciter et à favoriser un comportement visant à obtenir des performances optimales de manière durable et légale.

Personnes

La fonction RH est chargée, conformément à la stratégie et aux besoins de Tessengerlo Group, d'attirer, de recruter et de conserver les collaborateurs à travers un investissement important dans la formation, le développement et les perspectives de carrière. Les politiques

et les processus RH du Groupe permettent de favoriser la diversité et la mobilité et de se concentrer sur les compétences commerciales élargies. Les compétences de base, à savoir un engagement en faveur de l'excellence, de l'intégrité, de la responsabilité personnelle et du service aux clients, concernent tous les employés.

La gestion des talents permettra au Groupe de renforcer son personnel actuel en améliorant la gestion des performances, en encourageant la planification de la relève et des carrières, ainsi que la mobilité interne, et en consolidant l'équipe dirigeante actuelle et future. Chaque cadre de direction bénéficiera, au terme d'une évaluation objective, d'un plan de développement personnel et d'un plan de carrière en 2011.

Le Groupe prépare également ses jeunes talents à leurs futurs rôles en leur donnant la possibilité de participer à des projets internationaux motivants et en leur fournissant des possibilités de formation, de tutorat et de coaching.

À l'avenir, le Groupe sera renforcé en professionnalisant davantage son processus de recrutement (basé sur le potentiel) et en développant de manière intensive son image en tant qu'employeur.

4.2 Rémunération globale

Au cours des deux dernières années, Tessengerlo Group a redéfini sa vision en matière de rémunération globale afin qu'elle soit parfaitement alignée sur la stratégie du Groupe. Le Groupe estime qu'il est possible d'obtenir une organisation hautement performante en attirant, en développant et en conservant les talents appropriés, en créant un environnement au sein duquel des employés motivés contribuent aux performances de l'entreprise et en garantissant à tout moment la rentabilité des activités.

Tessengerlo Group croit en une vision élargie de la rémunération globale. Les éléments tangibles comme le salaire de base, les mesures

d'incitation variables à court et à long terme, les avantages et les gratifications ne peuvent contribuer à l'établissement d'une organisation hautement performante que s'ils sont combinés à des éléments intangibles tels que l'inspiration et les valeurs, les possibilités de développement et la mise en place d'un environnement où la responsabilisation et la reconnaissance des efforts de chacun sont essentielles.

Cette vision de la rémunération globale se traduit par un système clair et transparent, basé sur la contribution, apte à encourager les performances, à améliorer les compétences, à récompenser le talent et à inculquer les valeurs en favorisant les comportements adéquats.

Grâce à un système d'évaluation étendu au Groupe et servant de langage commun pour discuter des niveaux de qualification, le Groupe garantit à la fois l'équité interne et l'équité externe vis-à-vis du marché sur lequel il est positionné, en tenant compte de la stratégie du Groupe et de ses diverses activités. Le Groupe continue à accorder la priorité à un système

de rémunération basé sur la performance en augmentant la part variable du salaire dans la rémunération globale et en développant un plan d'encouragement viable à long terme.

Systèmes d'information destinés à la gestion du capital humain

L'année 2010 a également été une période durant laquelle une stratégie a été développée pour :

■ **Établir une source mondiale unique de données relatives aux employés, afin de permettre la création de rapports, d'aider à la prise de décision et de soutenir les processus à l'échelle mondiale.** Afin d'y parvenir, la spécification des exigences fonctionnelles a fait l'objet d'un accord au sein du Groupe et celui-ci a lancé un processus d'appel d'offre destiné à lancer le développement et la mise en œuvre, à partir de l'année prochaine, d'un système mondial de gestion des identités.

■ **Redéfinir le contexte de la gestion des salaires afin de profiter au maximum d'économies d'échelle en matière de systèmes et d'entretien et d'améliorer l'efficacité opérationnelle.** Le système de gestion des salaires a fait l'objet d'une évaluation visant à déterminer s'il correspondait aux exigences du Groupe. L'étape suivante consistera à trouver des solutions et des partenariats adaptés.

■ **Accompagner l'évolution du rôle de la fonction RH stratégique** et répondre à des exigences essentielles telles que remporter la guerre des talents ou planifier les ressources en matière de talents, aider les employés du Groupe à contribuer aux performances de l'entreprise à travers le développement des compétences, les rémunérer de manière appropriée et créer une organisation favorisant l'apprentissage. La priorité initiale a été d'obtenir des avantages stratégiques plutôt que tactiques et la recherche d'une solution globale a débouché sur l'implémentation du logiciel Talent Suite.

4.3 Conception et développement organisationnels

Le développement d'outils communs, comme les descriptions de fonctions et l'évaluation des fonctions, a été étendu à tous les secteurs de cadres/d'experts en 2010. Cette structure de classification cohérente, commune à tous les secteurs du Groupe, constitue la base du développement de règles en matière de rémunération globale et de gestion des talents.

Le développement de méthodes et d'outils communs de conception organisationnelle et de gestion du changement sera poursuivi et mis en œuvre en 2011, afin d'accompagner le Groupe au gré des changements organisationnels nécessaires pour réaliser sa stratégie.

5. Recherche et développement

5.1 Chimie minérale

Les efforts de recherche ont été centrés exclusivement sur l'amélioration des produits pour le client. Ainsi, le Groupe a accordé une attention particulière à la poursuite de l'amélioration de la qualité du SoluPotasse® en vue de répondre aux exigences croissantes de ses clients. Des propositions d'amélioration ont été testées avec succès à l'échelle industrielle et cela a également permis de générer une augmentation de capacité.

Les travaux d'évaluation d'ingrédients de remplacement pour la production des phosphates alimentaires se sont poursuivis et ont pris une

place importante. Des tests industriels ont été réalisés à la fois en Belgique et aux Pays-Bas, afin de valider de nouvelles sources de craie et de calcaire pour la production de Dicalphos et de Monocal.

5.2 PVC (polychlorure de vinyle)

Les efforts de recherche menés en 2010 se sont concentrés sur les économies d'énergie et l'élimination des goulots d'étranglement. Le fonctionnement de la section de séchage a été optimisé en coopération avec l'université de Toulouse. Des recettes améliorées de polymé-

risation ont été développées pour renforcer la constance de la qualité des produits et réduire les coûts variables dans les deux usines de PVC. En 2011, l'accent sera à nouveau mis sur l'élimination des goulots d'étranglement et l'amélioration de certains paramètres de qualité des produits.

5.3 Chlore-Alcali

Au cours de l'année 2010, une série de nouveaux processus de production de chlorure ferrique ont été développés en collaboration étroite avec le département de développement industriel. Cela permettra d'accroître la flexibilité en termes de sources de matières

premières. Des travaux supplémentaires seront effectués pour valider ces processus dans le cadre d'un programme pilote en 2011.

5.4 Transformation du PVC

Des brevets ont été accordés pour les compounds PVC composites renforcés développés pour améliorer les priorités d'isolation des châssis en PVC dans une application et pour fournir au secteur de la construction un matériau léger à très faible expansion thermique dans une autre application.

Des recherches ont été menées pour développer un compound PVC destiné à la production

de tuyaux transparents utilisés pour l'élevage d'algues dans la production de biodiesel.

Plusieurs tests industriels ont eu lieu et des travaux d'amélioration supplémentaires sont prévus.

5.5 Dérivés chlorés organiques

En 2010, le Groupe a lancé la production d'un nouveau dérivé chloré du toluène dont la mise sur le marché est prévue en 2011. D'autres intermédiaires chlorés devraient suivre cette voie au cours de l'année à venir. Des travaux sont par ailleurs en cours pour étendre la gamme de produits du Groupe destinés aux applications pharmaceutiques et agrochimiques.

6. Déclaration de gouvernance d'entreprise

Gestion transparente

Tessenderlo Chemie reconnaît le Code belge 2009 de gouvernance d'entreprise comme code de référence et souscrit aux principes de gouvernance d'entreprise prescrits par ce code. Toute dérogation de la Société à l'une ou l'autre disposition du code est indiquée et expliquée dans la section correspondante du présent Rapport de gouvernance d'entreprise.

L'adhésion de la Société aux principes de gouvernance d'entreprise est reflétée dans la Charte de gouvernance d'entreprise (ci-après dénommée la « Charte ») adoptée par le Conseil d'Administration le 10 novembre 2005. À la suite d'un changement dans la

structure de gestion de la Société ayant abouti à la séparation des fonctions de président du Conseil d'Administration et de président-directeur général (CEO), la Charte a été amendée par une décision du Conseil d'Administration le 7 janvier 2010. Un amendement supplémentaire a été décidé par le Conseil d'Administration le 22 décembre 2010, afin d'adapter la Charte à la loi du 6 avril 2010, plus particulièrement en ce qui concerne le rôle et la responsabilité du Comité de Nomination et de Rémunération. La Charte peut être consultée sur le site Internet de Tessenderlo Group, à l'adresse :

www.tessenderlo.com/tessenderlo_group/governance/corporate_governance_charter/

6.1 CAPITAL ET ACTIONS

6.1. Capital

Le capital social est fixé à 143 700 000 EUR. Il est représenté par 28 715 584 actions ordinaires.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er juin 2010, le Conseil d'Administration a été autorisé, pendant le délai et de la manière stipulés aux trois premiers alinéas du présent article, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximum de quarante millions (40.000.000) EUR, exclusi-

vement dans le cadre (i) d'augmentations de capital réservées aux membres du personnel de la Société ou de ses filiales, (ii) d'augmentations de capital dans le contexte de l'émission de droits de souscription d'actions en faveur de certains membres du personnel de la Société ou de ses filiales, et éventuellement, en faveur de certaines personnes qui ne sont pas membre du personnel de la Société ou de ses filiales, (iii) d'augmentations de capital dans le contexte d'un dividende optionnel, peu importe si dans ce contexte le dividende est distribué directement sous forme d'actions, ou le dividende est distribué en espèces et les espèces distribuées peuvent ensuite être utilisés pour souscrire à de nouvelles actions, le cas échéant moyennant le paiement d'une soulte et (iv) d'augmentations de capital réalisées par conversion de réserves ou autres postes des fonds propres, afin de permettre d'arrondir le montant du capital social vers un montant rond approprié.

L'assemblée générale des actionnaires du 1er juin 2010 a décidé de payer le dividende

en actions et/ou en espèces. Dès lors 844 258 nouvelles actions ordinaires ont été émises à charge du capital autorisé.

6.1.2 Actions

Le capital social est représenté par 28 715 586 actions sans désignation de valeur nominale, donnant droit à un vote par action.

Les actions non entièrement libérées sont nominatives. Les actions entièrement libérées et les autres titres de la société sont nominatifs, au porteur ou dématérialisés, dans les limites prévues par la loi.

Leur titulaire peut, à tout moment et à ses frais, demander la conversion de ses titres en titres nominatifs ou dématérialisés.

Le titre dématérialisé est représenté par une inscription en compte au nom de son propriétaire ou de son détenteur auprès d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation.

Il est tenu au siège social un registre pour chaque catégorie de titres nominatifs. Tout titulaire de titres peut prendre connaissance du registre relatif à ses titres.

Les titres au porteur de la société, déjà émis et inscrits en compte-titres au premier janvier deux mille huit, existent sous forme dématérialisée à partir de cette date. Les autres titres au porteur seront, au fur et à mesure de leur inscription en compte-titres à partir du premier janvier deux mille huit, également automatiquement convertis en titres dématérialisés.

Aucun transfert d'action nominative non entièrement libérée ne peut avoir lieu sans l'autorisation préalable du Conseil d'Administration dont la décision ne devra pas être motivée.

Les opérations de transfert d'actions nominatives ou de conversion de titres en l'une ou l'autre des formes prévues au premier alinéa du présent article sont suspendues le jour de l'assemblée générale et pendant les dix jours ouvrables qui la précèdent.

Les titres sont indivisibles à l'égard de la société. S'il y a plusieurs personnes ayant des droits sur un même titre, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire de ce titre.

Toutes les actions de Tessenderlo Chemie SA sont admises sur Eurolist de Euronext Bruxelles.

6.1.3 Warrants

Il y avait au 31 décembre 2010, 572 227 warrants (pour lesquels la période d'acceptation avait expiré) qui étaient soit exerçables, soit en passe de l'être ultérieurement. Ces warrants ont été émis dans le contexte du plan 2002-2006 (émission d'obligations à warrant) et du plan 2007-2011 (émission de warrants autonomes).

Le 4 novembre 2010, Tessenderlo Chemie SA a émis 293 000 warrants dans le contexte du plan 2007-2011 (Tranche 2011) à la condition préalable qu'ils soient acceptés le 2 janvier 2011 ou avant cette date. Le prix d'exercice était de 24,01 EUR⁴ et 279 499 warrants ont ainsi été acceptés.

Le détail des warrants en circulation à la date de rédaction du présent rapport est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tranche	Période d'exercice	Nombres de warrants	Prix d'exercice
Tranche 1 (2002)*	2006-2012	12 200	25,87 EUR
Tranche 2 (2003)**	2007-2015	9 800	26,45 EUR
Tranche 3 (2004)**	2008-2016	32 600	31,69 EUR
Tranche 4 (2005)**	2009-2017	36 200	27,11 EUR
Tranche 5 (2006)**	2010-2018	60 960	30,02 EUR
Tranche 1 (2007)**	2011-2017	97 175	43,10 EUR
Tranche 2 (2008)	2012-2013	130 750	23,08 EUR ²
Tranche 3 (2009)	2013-2014	192 542	21,96 EUR ³
Tranche 4 (2010)	2014-2015	279 499	24,01 EUR ⁴
TOTAL		851 726	

* Période d'exercice prolongée de trois ans - ** Période d'exercice prolongée de cinq ans

2 Les prix d'exercice pour les bénéficiaires français et américains, respectivement de 22,07 EUR et 22,09 EUR, diffèrent du prix d'exercice susmentionné.

3 Le prix d'exercice pour les bénéficiaires américains, de 22 EUR, diffère du prix d'exercice susmentionné alors que des warrants ont également été accordés à un prix d'exercice de 26,47 EUR.

4 Le prix d'exercice pour les bénéficiaires américains, de 24,72 EUR, diffère du prix d'exercice susmentionné.

Le nombre total d'actions pouvant être créées sur la base des warrants susmentionnés s'élève à 851 726.

6.1.4 Actions non émises

Aucune action de Tessenderlo Chemie n'était détenue par Tessenderlo Chemie SA ou l'une de ses filiales au 31 décembre 2010.

6.2 Actionnariat et structure de l'actionnariat

Le principal actionnaire de Tessenderlo Chemie SA est la société française Société Nationale des Poudres et Explosifs (SNPE), détenue à 99,9 % par l'État français. La SNPE a publié le 30 octobre 2008 une déclaration de transparence, conformément à la loi du 2 mai 2007, et a, à titre volontaire, annoncé à Tessenderlo Group qu'elle détenait 7 546 023 actions au mois d'août 2010, soit une part de 26,28 %.

Aucune autre notification de transparence n'a été reçue.

Sur la base de cette information, la répartition des actions de Tessenderlo Chemie SA s'établit comme suit à la date du 31 décembre 2010 :

SNPE	26,28%	7 546 023 actions
Actions non négociables détenues par le personnel	1,15%	329 750 actions
Capital flottant	72,57%	20 839 811 actions

Les actions émises au bénéfice du personnel ne sont pas négociables durant une période de cinq ans à partir de la date d'émission. Cette période ne peut être raccourcie qu'en cas d'événements expressément stipulés par la loi ou, en cas de modification des dispositions légales, par une décision spéciale du Conseil d'Administration. La cotation finale de ces actions ne se produira qu'à la fin de ladite période de cinq ans.

6.3 Conseil d'administration

6.3.1 Composition

La composition du Conseil d'Administration de Tessenderlo Chemie était la suivante au 31 décembre 2010 :

Administrateurs non exécutifs	
Gérard Marchand - Président	(Juin 2014)
Valère Croes	(Juin 2013)
Antoine Gendry	(Juin 2013)
Michel Nicolas	(Juin 2014)
François Schwartz	(Juin 2011)
Administrateurs non exécutifs indépendants ¹	
Paul de Meester	(Juin 2011)
Jaak Gabriels	(Juin 2011)
Baudouin Michiels	(Juin 2011)
Bernard Pache	(Juin 2011)
Thierry Piessevaux	(Juin 2011)
Alain Siaens	(Juin 2014)
Karel Vinck	(Juin 2011)
Administrateur exécutif	
Frank Coenen – CEO	(Juin 2013)

¹ En vertu du paragraphe 4.10 de la Charte, un administrateur est considéré comme indépendant s'il satisfait au minimum les critères d'indépendance stipulés à l'article 526 du Code des sociétés. L'évaluation de l'indépendance d'un administrateur tient également compte des conditions stipulées à l'annexe A du Code belge de gouvernance d'entreprise. Selon les informations dont dispose le Conseil d'Administration, les administrateurs indépendants de Tessenderlo Group satisfont tous les critères d'indépendance mentionnés ci-dessus. Aucune exception n'a été signalée au Conseil d'Administration.

Le directeur financier (CFO) a participé à toutes les réunions du Conseil d'Administration; la participation des autres membres de la direction a été variable. Anne Mie Vanwallegheem a assisté à toutes les réunions du Conseil d'Administration en tant que secrétaire.

La composition du Conseil d'Administration vise à réunir des individus complémentaires en termes de compétences, d'expérience et de connaissances entrepreneuriales. Au vu des mandats actuels, il s'avère toutefois que cette composition ne respecte pas totalement les dispositions du Code relatives à la diversité, que ce soit de manière générale ou en ce qui concerne le genre. Bien que certains mandats soient arrivés à échéance en 2010, la Société a estimé qu'en raison de la nomination d'un nouveau CEO et d'un réalignement stratégique en cours, il était nécessaire de privilégier la continuité. Le Conseil d'Administration à l'intention de proposer aux actionnaires une composition plus diversifiée lors de l'assemblée de juin 2011.

6.3.2 Activités

Au cours de l'année 2010, le Conseil a principalement débattu des rapports financiers, de l'approbation des rapports et des comptes, de la réaction face à la crise économique, du refinancement de la dette, de la révision du budget et de la stratégie à long terme du Groupe, de l'évaluation d'un certain nombre de projets de cession, des conditions de la facilité de crédit, de la stratégie de financement du Groupe, ainsi que de la révision de la Charte. Le Conseil a également approuvé la contribution des activités Chlore-Alcali et OCD (Dérivés chlorés organiques) à LVM SA.

Le Conseil a par ailleurs entendu les rapports du Comité d'Audit et les propositions du Comité de Nomination et de Rémunération. Il a été décidé d'approuver les membres du comité de Direction (GMC) proposés par le CEO. Le Conseil a approuvé une série de propositions et de rapports à soumettre aux actionnaires, notamment la proposition d'augmenter le

capital autorisé et de renouveler le mandat de KPMG en tant que commissaire-réviseur du Groupe.

Le Conseil a examiné en détail, avec le CEO, le CFO et les directeurs des différents groupes d'activités concernés, la stratégie et le développement de chacun des groupes d'activités.

Il n'y a eu entre les sociétés de Tessenderlo Group et un membre quelconque du Conseil d'Administration aucune transaction ou relation contractuelle susceptible de créer un conflit d'intérêts non couvert par les règles juridiques relatives aux conflits d'intérêts.

En l'absence de nouvelle arrivée au Conseil d'Administration en 2010, il n'y a pas eu de programme d'incorporation.

À la fin de l'année 2010, le président a procédé à une évaluation du Conseil d'Administration effectuée au moyen d'un questionnaire d'autoévaluation et d'entretiens individuels.

6.3.3 Comités du Conseil

Considérations générales

Le Conseil de Tessenderlo Group comprend les comités ci-dessous :

le Comité d'Audit
le Comité de Nomination et de Rémunération
le Comité Stratégie

Le Conseil d'Administration avait auparavant constitué un Comité de Nomination, un Comité de Rémunération et un Comité d'Audit. Le Comité de Nomination et le Comité de Rémunération ont fusionné en 2010.

Le Comité Stratégie a été créé par décision du Conseil d'Administration le 7 janvier 2010, afin de préparer la révision, par le Conseil, de la stratégie de la Société. Ce Comité est composé de Gérard Marchand, président du Conseil, ainsi que de Bernard Pache, Antoine Gendry, Baudouin Michiels et Karel Vinck, membres du Conseil. Il bénéficie en outre de la participation du CEO et du CFO.

Le lien ci-dessous permet d'accéder à une description du fonctionnement des différents comités :

www.tessenderlo.com/tessenderlo_group/governance/corporate_governance_charter/

6.3.3.1 Comité de Nomination et de Rémunération

Le Comité de Nomination et de Rémunération était constitué comme suit au 31 décembre 2010 :

Paul de Meester (président) indépendant
Antoine Gendry
Valère Croes
Thierry Piessevaux (indépendant)
Alain Siaens (indépendant)

Le Conseil d'Administration a décidé le 22 décembre 2010 de nommer Thierry Piessevaux au Comité de Nomination et de Rémunération.

En 2010, le Comité de Nomination et de Rémunération a discuté la composition et la rémuné-

ration du GMC et a donné son avis au Conseil à propos d'une augmentation d'options sur actions accordées aux membres du GMC et de l'équipe dirigeante. Le Comité a recommandé au Conseil d'établir un lien entre les options sur actions et la performance. Le Conseil a suivi les recommandations du Comité.

6.3.3.2 Comité d'Audit

(Incluant la justification requise par l'article 119, 6° de la loi sur les sociétés)

Le Comité d'Audit était constitué comme suit au 31 décembre 2010 :

Valère Croes (président)
Baudouin Michiels (indépendant)
Thierry Piessevaux (indépendant)
François Schwartz
Alain Siaens (indépendant)

Le Comité d'Audit est présidé par le baron Valère Croes.

Le CFO, le réviseur interne, le directeur chargé du contrôle, de la consolidation et de la

comptabilité du Groupe, ainsi que le commissaire-réviseur participent à toutes les réunions du Comité d'Audit. Le directeur des affaires juridiques (CLO), responsable de la gestion des risques, a participé à certaines réunions.

Au cours de l'année 2010, Baudouin Michiels, président d'un groupe industriel, membre de plusieurs comités d'audit et directeur de Guberna, ainsi qu'Alain Siaens, président d'une institution financière, professeur émérite d'économie et président d'honneur de l'Association belge des Analystes financiers, tous deux administrateurs indépendants, sont entrés au Comité d'Audit. Avec ces arrivées, la Société satisfait, d'une part, à l'obligation juridique de disposer d'un Comité d'Audit comportant au moins un administrateur indépendant présentant l'expertise nécessaire en matière de comptabilité et d'audit et, d'autre part, à la règle de la Charte stipulant que la majorité des membres doivent être des administrateurs

indépendants.

Outre l'examen des communiqués de presse et des comptes trimestriels, le Comité d'Audit a entendu les rapports des réviseurs externes concernant les mesures prises pour remédier aux faiblesses de certains systèmes TI, ainsi que le rapport du réviseur interne concernant le programme d'audit interne pour 2010, les résultats de ces audits internes et les mesures de suivi adoptées par la Société pour pallier certaines faiblesses identifiées par l'audit interne. Le Comité d'Audit a également décidé la mise en œuvre d'un système de Gestion des Risques d'Entreprise (GRE) à travers tout le Groupe.

Le mandat des réviseurs du Groupe a expiré en 2010. Le Comité d'Audit a décidé d'engager une procédure de sélection en invitant plusieurs cabinets d'audit à lui soumettre un devis. Le CFO a procédé à une présélection au terme

de laquelle deux candidats ont été choisis pour présenter leurs propositions au Comité d'Audit qui a recommandé au Conseil d'Administration de proposer à la réunion des actionnaires le renouvellement du mandat de la société de réviseurs d'entreprises KPMG (réviseur sortant) représentée par Ludo Ruysen.

Le Comité d'Audit a par ailleurs approuvé un règlement interne concernant la nomination des réviseurs du Groupe pour les services non soumis à l'obligation de révision, dans un souci de plus grande transparence et pour éviter les conflits d'intérêts.

6.3.4 Comité Stratégie

Le Comité Stratégie s'est réuni à trois reprises en 2010 pour réviser la stratégie à long terme du Groupe et formuler des recommandations à cet effet au Conseil d'Administration.

Taux de participation

	Conseil		Comité de Nomination et de Rémunération		Comité d'Audit		Comité Stratégie	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Marchand	8	100%	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	3	100%
Coenen	8	100%	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Croes	8	100%	4	100%	4	100%	s. o.	s. o.
de Meester	8	100%	4	100%	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Gabriels	6	75%	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Gendry	8	100%	4	100%	s. o.	s. o.	3	100%
Michiels	8	100%	s. o.	s. o.	3	75%	3	100%
Nicolas	8	100%	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Pache	6	75%	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	2	66,67%
Piessevaux	7	87,50%	s. o.	s. o.	3	75%	s. o.	s. o.
Schwartz	8	100%	s. o.	s. o.	4	100%	s. o.	s. o.
Siaens	8	100%	3	75%	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Vinck	6	75%	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	3	100%
TOTAL %		93,27%		93,75%		87,50%		93,33%



Pol
Deturck

Eddy
Vandenbriele

Frank
Coenen

Mel
de Vogüé

Albert
Vasseur

Jan
Vandendriessche

Jettie
Van Caenegem

Jordan
Burns

6.4 Comité de direction du groupe (GMC)

Rôle et responsabilités

Composition

Le Comité de Direction du Groupe (GMC) de Tessenderlo Chemie était composé comme suit au 31 décembre 2010 :

Frank Coenen	Président-directeur général (CEO)
Jordan Burns	Directeur du groupe d'activités Tessenderlo Kerley (TKI)
Mel de Vogüé	Directeur financier (CFO)
Pol Deturck	Directeur du groupe d'activités Chimie
Jettie Van Caenegem	Directrice des affaires juridiques (CLO) – chargée de la gestion des risques et de l'audit interne
Eddy Vandenbriele	Directeur RH et TI
Albert Vasseur	Director Plastics Converting Business Group
Jan Vandendriessche	Director Organic Specialities Business Group

Le planificateur stratégique, Vincent Wille, a également participé aux réunions du Comité de Direction du Groupe en tant que secrétaire.

Le Conseil d'Administration a décidé, le 22 décembre 2010, de modifier la composition du GMC et les responsabilités de certains de ses membres. La responsabilité de la gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne a été transférée à Eddy Vandenbrielle. La responsabilité des TI a été transférée à Mel de Vogüé (CFO) et celle des fusions-acquisitions à Jettie Van Caenegem (CLO). La responsabilité des RH sera assumée à partir du 1er avril 2011 par un nouveau membre, Rudi Nerinckx.

Évaluation

Le CEO procède chaque année à l'évaluation des performances de chacun des membres du GMC. L'évaluation est effectuée en tenant compte des responsabilités des membres du GMC à partir d'indicateurs de performance (KPI) déterminés conformément à la stratégie

du Groupe. En décembre 2010, les membres du GMC ont participé à une évaluation menée par une société spécialisée. L'évaluation a été effectuée au moyen de tests de mesure du potentiel et des compétences de management et d'une évaluation 360 degrés réalisée par leurs supérieurs hiérarchiques et leurs clients internes.

Fonctionnement

Le GMC se réunit en principe une fois par mois. Le Comité ne peut délibérer légalement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou dûment représentés. Le GMC vise à prendre ses décisions à l'unanimité. Le CEO a le pouvoir de trancher si le GMC ne peut décider à l'unanimité.

Le CEO tient le Conseil d'Administration informé des décisions stratégiques prises au sein du GMC.

Le GMC s'est réuni à 14 reprises en 2010. Le taux de participation était 98,7 %.

6.5 RAPPORT DE REMUNÉRATION

6.5.1 Administrateurs non exécutifs (incluant le CEO en sa capacité d'administrateur)

6.5.1.1 Politique de rémunération

Il incombe au Conseil d'Administration de la Société de soumettre aux actionnaires des propositions concernant la rémunération accordée à ses membres.

Le Comité de Nomination et de Rémunération présente au Conseil d'Administration des propositions concernant :

- la rémunération accordée au titre de la participation aux réunions du Conseil et des comités ;
- la rémunération accordée au titre des attributions liées aux mandats spéciaux.

Afin de déterminer le niveau de rémunération des administrateurs, le département des ressources humaines effectue deux fois par an, en collaboration avec un consultant externe, une étude comparative avec des entreprises belges similaires et soumet une proposition au Comité de Nomination et de Rémunération. Le CEO, administrateur exécutif, a droit à la même rémunération que les administrateurs non exécutifs pour son rôle d'administrateur. Les membres des différents comités perçoivent un jeton de présence basé sur la comparaison effectuée avec d'autres entreprises. Le président a droit, au titre de ses responsabilités de président, à des honoraires supplémentaires conformes à l'étude comparative effectuée par les différents consultants spécialisés.

6.5.1.2 Procédures appliquées en 2010 en vue de développer cette politique

Aucune modification n'a été apportée à la politique de rémunération des administrateurs et aucune mesure n'a été prise en ce qui concerne le développement de ladite politique en 2010.

6.5.1.3 Rémunération perçue

Les administrateurs perçoivent une rémunération fixe et une indemnité de déplacement pour chaque réunion. La rémunération totale annuelle des administrateurs s'élève à 53.679 EUR par mandat (payable l'année

suivante) hormis l'indemnité de déplacement. À cette rémunération fixe s'ajoute un jeton de présence d'un montant de 1.860 EUR par réunion du Comité de Nomination et de Rémunération ainsi que par réunion du Comité des administrateurs indépendants constitué en vertu de l'article 524 du Code belge des sociétés. Le jeton de présence versé au titre de la participation à chaque réunion du Comité d'Audit s'élève à 3.000 EUR pour les administrateurs et à 4.500 EUR pour l'administrateur chargé de présider le Comité.

Le président perçoit une rémunération fixe de 140.000 EUR et bénéficie d'une voiture de société.

Membre		Rémunération perçue en 2010 (en EUR)
Gérard Marchand (président) (administrateur non exécutif)	Rémunération annuelle fixe	140 000
	Rémunération totale	140 000
Frank Coenen (administrateur exécutif)	Rémunération annuelle fixe	26 840
	Rémunération totale	26 840
Valère Croes (administrateur non exécutif) Président du Comité d'Audit	Rémunération annuelle fixe	53 679
	Indemnité de déplacement	3 968
	Jeton de présence - Comité d'Audit	18 000
	Jeton de présence – Cté nom. et rém.	7 440
	Rémunération totale	83 087
Paul de Meester (administrateur non exécutif indépendant) Président du Cté nom. et rém.	Rémunération annuelle fixe	53 679
	Indemnité de déplacement	3 968
	Jeton de présence – Cté nom. et rém.	7 440
	Rémunération totale	65 087
Jaak Gabriels (administrateur non exécutif indépendant)	Rémunération annuelle fixe	53 679
	Indemnité de déplacement	2 976
	Rémunération totale	56 655
Antoine Gendry (administrateur non exécutif)	Rémunération annuelle fixe	53 679
	Indemnité de déplacement	3 968
	Jeton de présence – Cté nom. et rém.	7 440
	Jeton de présence - Comité Stratégie	5 580
	Rémunération totale	70 667
Baudouin Michiels (administrateur non exécutif indépendant)	Rémunération annuelle fixe	53 679
	Indemnité de déplacement	3 968
	Jeton de présence - Comité d'Audit	9 000
	Jeton de présence - Comité Stratégie	5 580
	Rémunération totale	72 227
Michel Nicolas (administrateur non exécutif)	Rémunération annuelle fixe	53 679
	Indemnité de déplacement	3 968
	Rémunération totale	57 647

Membre		Rémunération perçue en 2010 (en EUR)
Bernard Pache (administrateur non exécutif indépendant)	Rémunération annuelle fixe	53 679
	Indemnité de déplacement	2 976
	Jeton de présence - Comité Stratégie	3 720
	Rémunération totale	60 375
Thierry Piessevaux (administrateur non exécutif indépendant)	Rémunération annuelle fixe	53 679
	Indemnité de déplacement	3 472
	Jeton de présence - Comité d'Audit	9 000
	Rémunération totale	66 151
François Schwartz (administrateur non exécutif)	Rémunération annuelle fixe	53 679
	Indemnité de déplacement	3 968
	Jeton de présence - Comité d'Audit	12 000
	Rémunération totale	69 647
Alain Siaens (administrateur non exécutif indépendant)	Rémunération annuelle fixe	53 679
	Indemnité de déplacement	3 968
	Jeton de présence – Cté nom. et rém.	5 580
	Rémunération totale	63 227
Karel Vinck (administrateur non exécutif indépendant)	Rémunération annuelle fixe	53 679
	Indemnité de déplacement	2 976
	Jeton de présence - Comité Stratégie	5 580
	Rémunération totale	62 235

6.5.2 Comité de Direction du Groupe (GMC)

6.5.2.1 Politique de rémunération

Les règles concernant la rémunération des membres du GMC ont été établies par le

Conseil d'Administration d'après les recommandations du Comité de Nomination et de Rémunération. Elles garantissent une rémunération globale du GMC à la fois équitable et suffisante pour attirer, conserver et motiver des dirigeants tout en veillant à ne pas nuire à la rentabilité de l'entreprise.

Le Comité de Nomination et de Rémunération étudie chaque année la rémunération appropriée à proposer en fonction des recommandations du département des ressources humaines (Group Reward). Ces recommandations sont le résultat d'une étude de marché annuelle réalisée par Towers Watson (et par

Hay pour obtenir une deuxième référence relative aux fonctions non belges), afin d'assurer le caractère concurrentiel de la rémunération.

Le Groupe compare la rémunération de son GMC à celle d'un échantillon de l'industrie belge. Les membres non belges du GMC sont comparés à des références correspondant à leur marché local. Il est établi que le niveau de la rémunération globale de chaque membre, en tenant compte du marché, des performances et de l'expérience, correspond aux normes du marché.

La rémunération des membres du GMC est révisée annuellement par le Comité de Nomination et de Rémunération à partir d'une recommandation du CEO, tandis que la rémunération de ce dernier est révisée sur la base d'une recommandation du président du Conseil d'Administration.

6.5.2.2 Rémunération globale

La rémunération globale du GMC est compo-

sée des éléments suivants :

- I. Salaire de base
- II. Salaire variable (incluant les plans variables à court et à long terme)
- III. Autres éléments de la rémunération

Le contenu détaillé de chacun de ces éléments est présenté ci-dessous.

6.5.2.2.1 Salaire de base

Le salaire de base permet de rétribuer chaque membre en tenant compte des normes du marché, de son niveau d'expérience/de compétences et du poste occupé au sein du Groupe.

6.5.2.2.2 Rémunération variable

A. Rémunération variable à court terme

Le Groupe a élaboré un plan de rémunération variable afin de veiller à ce que tous les membres du GMC soient rémunérés en fonction des performances d'ensemble de Tessenderlo Group et de leurs performances

individuelles au cours de l'année précédant le versement de la prime.

La prime accordée au président-directeur général (CEO) varie de 0 à 80 % du salaire de base et ses objectifs sont fixés en fonction des objectifs financiers prédéterminés du Groupe, établis par le Comité de Nomination et de Rémunération. Pour l'année 2010, les objectifs financiers du Groupe ont été fixés en fonction des niveaux du ROCE, de l'EBITDA et du bénéfice net sur les fonds propres. Ces objectifs financiers du Groupe sont directement liés au succès des initiatives stratégiques, au cours relatif des actions de Tessenderlo Group et au respect de ses engagements financiers.

La prime attribuée aux autres membres du GMC est fixée à un pourcentage compris entre 20 et 40 % du salaire de base. Le paiement de ce pourcentage peut varier de 0 à 200 % en fonction des performances. Les primes accordées aux directeurs de groupe d'activités siégeant au GMC sont composées de trois éléments liés aux performances, à savoir

un élément dépendant des performances financières du Groupe (20 %), un élément dépendant des performances financières du groupe d'activités (20 %) et un troisième élément dépendant des objectifs individuels (60 %) dont la moitié est liée aux performances financières du groupe d'activités. La prime des membres fonctionnels du GMC (CFO, RH/TI et CLO) ne comprend que deux éléments liés aux performances : un élément dépendant des performances financières du Groupe (40 %) et un élément lié aux objectifs individuels (60 %). Les objectifs financiers des groupes d'activités et des individus siégeant au GMC sont fixés par le CEO en fonction des stratégies et des objectifs du Groupe. Les objectifs tiennent compte de circonstances spécifiques liées au domaine d'activités ou à l'unité dirigée par chacun des membres.

Un droit de reprise est prévu exclusivement en cas d'erreur dans les comptes.

B. Rémunération variable à long terme

Le Groupe dispose d'un plan d'options d'achat d'actions. Le Comité de Nomination et de Rémunération a décidé en 2010 de lier l'octroi d'options à des critères de performances, de prévoir des arrangements pour le GMC et les cadres supérieurs (ainsi que l'équipe dirigeante) et d'accélérer l'émission d'options prévue en vertu du plan d'options sur actions actuel afin de correspondre aux pratiques du marché. Un certain nombre d'options ont été accordées au CEO, aux directeurs de groupe d'activités et aux directeurs fonctionnels (CFO, RH/TI, CLO) au sein du GMC.

6.5.2.3 Procédures appliquées en 2010 en vue de développer cette politique

En 2010, le département des ressources humaines a proposé lors du Comité de Nomination et de Rémunération du 29 octobre 2010 d'améliorer l'alignement de la part variable de la rémunération sur les pratiques du marché

en accélérant l'octroi d'options sur actions, augmentant ainsi le nombre total d'actions attribuées aux membres du GMC et aux autres membres de l'équipe dirigeante. Le Comité de Nomination et de Rémunération a décidé de proposer cette augmentation au Conseil d'Administration à condition qu'elle soit liée aux performances. Aucune autre modification n'a été apportée à la politique de rémunération des membres du GMC en 2010.

Les droits de souscription ne peuvent être exercés qu'après trois ans et uniquement pour deux années consécutives, sous réserve d'une prolongation éventuelle décidée par le Conseil d'Administration. La liste des bénéficiaires, qu'il s'agisse de membres du GMC ou de cadres supérieurs du Groupe (équipe dirigeante incluse) est déterminée chaque année par le Conseil d'Administration. Ce dernier confie au Comité de Nomination et de Rémunération la tâche de distribuer ces droits de souscription aux bénéficiaires. Ces droits de souscription sont nominatifs et non transférables, sauf en cas de décès. Le prix d'exercice des options

soumises par le Conseil d'Administration le 4 novembre 2010, avec une période d'exercice allant jusqu'au 2 janvier 2011, a été fixé à 24,01 EUR et à 24,72 EUR en ce qui concerne le plan annexe mis en place pour les États-Unis.

6.5.2.3.1 Autres éléments de la rémunération

Les membres du GMC (CEO inclus) bénéficient de différents avantages, tels qu'un plan de pension extra-légal, un plan d'hospitalisation ou un plan d'assurance-vie, également accordés aux membres de l'équipe dirigeante. Aucune distinction n'est faite à cet égard. En raison des différentes nationalités représentées au GMC, ces plans peuvent varier en fonction de la législation et de l'environnement concurrentiel au sein de chaque pays.

Les membres du GMC peuvent également bénéficier d'autres avantages comme une voiture de société ou une indemnité de représentation.

Le CEO et les membres du GMC participent à un plan de pension à « prestations définies » ou à « cotisations définies ». Le plan à « cotisations définies » concerne les membres du GMC bénéficiant d'un contrat de travail belge prenant effet à partir du 1er janvier 2008 inclus. Tous les membres du GMC bénéficiant d'un contrat de travail belge en vigueur avant le 31 décembre 2007 demeurent affiliés au plan à « prestations définies ». Tous ces éléments de rémunération sont inclus dans la déclaration de rémunération. Jordan Burns participe à un plan 401K aux États-Unis.

6.5.3 Rémunération perçue en 2010

6.5.3.1 CEO

Le tableau ci-dessous présente la rémunération annuelle brute perçue par le CEO en 2010 :

Éléments	Montants
Rémunération fixe (hors rémunération en tant qu'administrateur)	512 275 €
Rémunération variable (hors options)	179 296 €
TOTAL	691 571 €
Pension ⁵	38 076 €
Autres avantages ⁶	20 159 €

5 Plan à prestations déterminées : estimation annuelle des primes payées par l'employeur pour 2010, selon les calculs d'un actuaire.

6 Les autres avantages comprennent une couverture pour le décès, l'incapacité, les accidents du travail, l'imposition (4,40 %) du plan de pension à contribution personnelle supplémentaire, des tickets-repas et une voiture de société. Tous ces avantages sont soumis aux mêmes conditions que pour les autres membres de l'équipe dirigeante (cadres supérieurs) et aux règles approuvées par les autorités fiscales belges en ce qui concerne les indemnités de représentation.

6.5.3.2 Rémunération brute perçue par le GMC (hormis CEO) en 2010

Éléments	Montants
Rémunération fixe	1 850 565 € ⁷
Rémunération variable (hors options)	618 043 €
TOTAL	2 468 608 €
Pension	150 902 €
Autres avantages	165 620 €

7 Taux de change adopté : 1 USD = 0,76 EUR (pour toutes les conversions relatives à la rémunération globale de M. Jordan Burns).

6.5.3.3 Options sur actions (warrants) accordées aux membres du GMC

Les options sur actions accordées aux membres du GMC sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération. Le tableau ci-dessous indique le nombre d'options accordées à chaque membre du GMC en 2010, le nombre d'options acquises en 2010 et le nombre d'actions exercées en 2010.

Nom	Octroi 2010	Prix d'exercice	Valeur au moment de l'octroi ⁸	Acquisition en 2010 ⁹	Options exercées en 2010
Frank Coenen	45 000	24,01 €	297 000 €	3 840	0
Pol Deturck	17 000	24,01 €	112 200 €	0	0
Jan Vandendriessche	17 000	24,01 €	112 200 €	0	0
Albert Vasseur	17 000	24,01 €	112 200 €	3 840	0
Jordan Burns	20 000	24,72 €	128 000 €	1 920	0
Eddy Vandenbriele	9 000	24,01 €	59 400 €	3 840	0
Mel de Vogüé	20 000	24,01 €	132 000 €	0	0
Jettie Van Caenegem	9 000	24,01 €	59 400 €	0	0

8 Valeur de 6,6 € par option selon le modèle d'évaluation de Black & Scholes. Valeur de 6,4 €, plan américain, selon le modèle d'évaluation de Black & Scholes.

9 Lié au plan 2006 (prix d'exercice : 30,02 €).

6.5.3.4 Accords sur les indemnités de licenciement

Il n'y avait au 31 décembre 2010 aucun accord concernant des indemnités de licenciement passé avec le CEO ou un membre quelconque du GMC après le 1er juillet 2009.

6.6 Principales caractéristiques du contrôle interne et de la gestion des risques de la société

6.6.1 Structure de contrôle interne

6.6.1.1 Acteurs du contrôle interne

Le Comité de Direction de Tessengerlo Group est responsable du système de contrôle interne du Groupe, tel qu'approuvé par le Conseil, tandis que le Comité d'Audit est chargé de veiller à l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe. La Société a décidé en 2010 de créer, au sein du GMC,

une nouvelle fonction de directeur chargé de la gestion des risques, du contrôle et de l'audit internes du Groupe, ayant sous sa responsabilité un nouveau responsable du contrôle interne. Ils sont tous deux chargés de s'assurer que les procédures de contrôle interne sont appliquées correctement dans les filiales, les centres de services partagés et les fonctions centrales.

6.6.1.2 Portée des contrôles internes

Le Groupe a commencé en 2010 à appliquer un certain nombre de procédures de contrôle interne dans son centre de services partagés. Les résultats de cette expérience serviront à orienter le déploiement des procédures de contrôle interne supplémentaires, de la documentation et de l'analyse à travers l'ensemble du Groupe.

6.6.1.3 Procédures générales de contrôle interne

Le processus de contrôle interne de Tessengerlo Group est constitué et fonctionne de la manière suivante :

Environnement de contrôle

■ Les directeurs de groupe d'activités sont membres du GMC, afin d'assurer la surveillance et le contrôle adéquats de l'exécution de la stratégie du Groupe, de ses performances et des risques.

■ Le directeur financier (CFO) est responsable de la fonction financière à travers l'ensemble du Groupe, et ce, directement à travers différentes fonctions centralisées (contrôle, comptabilité et consolidation, trésorerie et financement, contrôle du crédit, fiscalité, relations avec les investisseurs) et via sa responsabilité fonctionnelle vis-à-vis des directeurs financiers des groupes d'activités.

■ Le directeur des affaires juridiques (CLO) est responsable de la mise en place d'un code de conduite à travers l'ensemble du Groupe.

Information et communication : le code de conduite et l'ensemble des règles et procédures sont publiés sur l'intranet

et déployés au moyen de présentations dans différents forums.

Activités de contrôle : ces activités sont destinées à garantir l'application des normes, procédures et recommandations contribuant à la mise en œuvre des décisions stratégiques importantes prises par la direction générale du Groupe.

Surveillance continue : les systèmes de contrôle interne sont révisés périodiquement afin d'en évaluer les performances et l'efficacité.

6.6.1.4 Procédures de contrôle interne pour la préparation et le traitement des informations financières et comptables

Environnement de contrôle

La fonction financière est constituée de départements fonctionnels centralisés (contrôle, comptabilité et consolidation, trésorerie et

financement, contrôle du crédit, fiscalité, relations avec les investisseurs) et du département financier de chaque groupe d'activités. Chaque unité est responsable de ses propres procédures de contrôle interne et de la production et du contenu de ses comptes. Les rôles et les compétences requis aux différents niveaux de l'organisation sont clairement définis et des programmes de formation internes adaptés sont disponibles.

Information et communication

Le système d'information interne, basé sur les logiciels de consolidation les plus utilisés sur le marché, permet au Groupe de produire l'information financière nécessaire à la gestion et au contrôle des activités des unités d'exploitation. Toutes les procédures relatives à la sécurité et à l'utilisation de ce système de consolidation sont documentées, de même que le développement de nouvelles fonctions. Des sessions de formation régulières sont planifiées en même temps qu'un point d'information sur les principales évolutions des normes IFRS, afin

de s'assurer que les écritures et le logiciel de consolidation sont parfaitement maîtrisés. La combinaison de ces moyens et du portail intranet donne à tous les responsables financiers un accès aux manuels de procédure et aux règles comptables du Groupe. Les contrôleurs de chaque groupe et unité d'activités se réunissent régulièrement pour échanger des informations et des pratiques d'excellence. Le CEO s'adresse tous les trimestres à l'ensemble de l'équipe dirigeante du Groupe pour lui faire part de ses commentaires sur l'activité du trimestre écoulé, les résultats financiers en cours et les principaux défis du Groupe.

Activités de contrôle

Chaque groupe d'activités possède un département financier responsable du contrôle des performances, des acquisitions et de la trésorerie disponible. Un département financier central supervise par ailleurs l'ensemble de la fonction de contrôle financier au sein du Groupe. Les principaux éléments du processus de révision des performances sont combinés pour consti-

tuer un processus de planification financière rigoureux comprenant : un plan stratégique ; un processus budgétaire précédé de la préparation de directives comprenant les objectifs clés à atteindre; des prévisions complètes effectuées à intervalles réguliers ; des clôtures mensuelles et des prévisions mises à jour tous les trimestres. Dans ce contexte, chaque unité d'exploitation prépare un rapport financier mensuel détaillé et une liasse de consolidation semestrielle complète en vue de la préparation des comptes consolidés du Groupe.

Rapports financiers mensuels et trimestriels

■ Le rapport financier est préparé dans un format standard centré sur un nombre limité d'indicateurs de performances mensuelles. Les informations financières sont incorporées dans une base de données centralisée utilisée à la fois à des fins de gestion interne et pour les rapports externes.

Préparation des comptes semestriels et annuels

■ Les unités d'exploitation utilisent des liasses de consolidation pour préparer les comptes présentés conformément aux normes IFRS adoptées par le Groupe, ainsi que les tableaux analytiques présentés par balances et mouvements et destinés à préparer les comptes consolidés et les annexes des comptes consolidés. Ces liasses de consolidation sont vérifiées par une équipe centrale chargée de contrôler tout au long de l'année les options de comptabilité adoptées, d'assumer la responsabilité de toutes les écritures d'élimination et de consolidation et de valider les postes présentant le degré de risque le plus élevé (immobilisations incorporelles, actifs financiers, impôts, provisions et dettes). Les membres des départements centralisés visitent les unités d'exploitation à intervalles réguliers (surveillance des performances, révision des procédures, réunions de pré-clôture, audits ad hoc, progression de l'amélioration des contrôles internes, suivi des plans de mesures,

formation aux normes comptables, etc.). Les documents appropriés sont transmis suffisamment à l'avance afin qu'ils puissent être examinés par les organes de gestion du Groupe.

Surveillance continue

L'une des responsabilités de chaque contrôleur d'unité/de groupe d'activités est d'améliorer les procédures utilisées pour préparer et traiter les informations financières. Les principales procédures de contrôle relatives à la préparation et à l'utilisation effective des informations financières au sein des filiales et du siège social du Groupe font l'objet d'audits réguliers.

Ces audits internes ont notamment pour but de vérifier la qualité des informations comptables et financières.

6.6.2 Cadre de gestion des risques

Les risques constituent un aspect important et inévitable de la vie d'une entreprise. Au cours

des dernières années, le Groupe a développé et mis en œuvre un certain nombre de procédures destinées à gérer et à minimiser les risques autant que possible.

En particulier :

■ Afin de réduire les effets du risque de crédit, le Groupe a défini une politique de crédits comprenant des exigences de limites de crédit, des procédures d'approbation et une surveillance continue du risque de crédit. En outre, le recouvrement d'une partie des créances en cours est sous-traité (affacturage sans recours).

■ Le Groupe prépare des prévisions à court et à long terme, afin d'adapter les ressources financières aux besoins prédéfinis. De plus, le Groupe dispose d'un certain nombre de lignes de crédit.

■ Le Groupe anticipe les fluctuations des prix de l'énergie à travers une politique d'achat centralisée.

■ Le Groupe assure la couverture de ses transactions en devises étrangères. Les filiales sont également tenues de communiquer leurs positions nettes en devises concernant les montants facturés (clients, fournisseurs) à Tessengerlo Finance SA, une filiale créée à cet effet. Toutes les positions sont compensées au niveau de Tessengerlo Finance SA. Les soldes nets, très faibles, sont alors achetés ou vendus sur le marché. Les principaux outils de gestion sont les opérations d'achats et de ventes de devises au comptant, suivies de swaps de devises.

■ Les risques environnementaux liés à l'exploitation, à la santé et à la sécurité sont maintenus à un minimum grâce à un système de gestion des risques des processus et à une évaluation des risques liés à la sécurité, à l'environnement, à la production et à la qualité. Les mesures nécessaires de contrôle des risques sont prises tels que la maintenance préventive, le stockage de pièces de rechange critiques et les procédures opérationnelles.

■ Le département chargé de la gestion des risques mène des audits de sécurité dans divers sites de production. Les sites font l'objet d'audits réalisés par une compagnie d'assurance externe, en collaboration avec le département gestion des risques. Des mesures préventives sont recommandées et mises en œuvre.

■ En outre, une couverture d'assurance existe également pour les risques opérationnels, incluant une couverture maximale pour le Groupe en cas de dommages à la propriété (y compris les aspects liés aux interruptions des activités sur presque tous les sites), les dommages liés à l'exploitation et à d'autres obligations.

■ Un processus de planification stratégique étendu est appliqué pour assurer un meilleur contrôle des risques stratégiques du Groupe, en analysant minutieusement la stratégie, le processus, le contenu de chaque division et faire en sorte que ces aspects coïncident avec la stratégie du Groupe.

■ Le respect des lois et des réglementations, plus particulièrement de la loi anti-trust est assuré à travers la mise en place d'un programme de conformité anti-trust et la nomination d'un agent de la conformité anti-trust.

Durant la seconde moitié de 2009, la décision a été prise de faire de la gestion des risques un des processus clés du Groupe. Une étape significative a été franchie en 2010 à travers un projet impliquant le lancement d'un vaste système de Gestion des Risques d'Entreprise (GRE). Dans le contexte de ce projet, les risques ont été systématiquement cartographiés, les réponses appropriées à ces risques ont été formulées et les mesures nécessaires leur ont été associées à travers l'ensemble du Groupe.

La première étape prise par le projet GRE a été d'établir un catalogue de risques ainsi que des échelles d'évaluation des risques pour permettre une identification cohérente des risques et leur évaluation en termes d'impact, de probabilité et de niveau de contrôle. Ensuite, un grand nombre d'entretiens individuels approfondis ont

été menés au sein de toutes les activités et de tous les départements du Groupe afin d'identifier les risques potentiels. L'étape suivante a consisté à regrouper tous les risques identifiés au niveau des divisions et évaluer alors lors de chaque entretien individuel leur probabilité et leur impact, compte tenu des mesures existantes de réduction de risques. La liste objective et compilée a ensuite été discutée au cours d'un séminaire conjoint organisé dans chaque division et département afin d'établir un ordre de priorité des risques, de valider le classement, de nommer un 'responsable risque' pour chaque risque et de déterminer si nécessaire des mesures de réduction de risques supplémentaires.

Le projet GRE ne se borne pas à la création d'une liste de risques, mais a pour objectif de constituer une structure permanente pour la gestion optimale de ces risques et d'incorporer les facteurs de risques dans la prise de décisions stratégiques et opérationnelles. En fonction des résultats de l'enquête réalisée en 2010, un système permanent de GRE sera mis en œuvre à partir de 2011 afin d'intégrer davantage la ges-

tion des risques aux opérations quotidiennes et aux décisions stratégiques. Les différentes divisions et les départements supports assumeront la responsabilité de l'identification, de la gestion et de la rédaction de rapports sur leurs risques spécifiques. L'agrégation, la surveillance et les rapports au niveau du Groupe seront également incorporés au niveau du système de GRE.

6.7 Règles en matière d'information privilégiée et de manipulation des marchés

Le chapitre 8 de la Charte expose les règles de la société en matière d'information privilégiée et de manipulation des marchés.

Le responsable de la conformité (Compliance Officer) est chargé de contrôler le respect des règles établies par la société en ce qui concerne l'information privilégiée et la manipulation des marchés. Il constitue également la

personne de référence pour toutes les questions concernant l'application des règles.

Cette tâche est assumée depuis le 1er janvier 2010 par le directeur des affaires juridiques (CLO).

6.8 Audit externe

Le mandat de commissaire-réviseur du Groupe de la société KPMG (Klynveld Peat Marwick Goerdeler), représentée par Ludo Ruysen, a

été renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires du 1er juin 2010.

Le tableau ci-dessous présente le détail des honoraires payés par Tessenderlo Group à ses réviseurs :

	Audit	Matières liées à l'audit	Autres	Total
KPMG (Belgique)	330 496	158 070	197 788	686 354
KPMG (hors Belgique)	598 953	754	340 750	940 457
Total	929 449	158 824	538 538	1 626 811

6.9 Événements importants survenus après la date de clôture

Le 31 janvier 2011, le Groupe a vendu sa filiale Tessenderlo Fine Chemicals Limited, active au sein du segment d'activités Dérivés chlorés organiques à la société Tennants Consolidated Ltd., détenue par un groupe britannique privé, leader dans la fabrication et la distribution de

produits chimiques. La transaction s'est chiffrée à 17,0 millions de livres sterling (GBP) hors liquidités et hors endettement dont 1,0 million de livre sterling (GBP) est différé au 31 décembre 2011 en fonction de ratios de profitabilité convenus à l'avance. Conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, les actifs et les passifs de ce groupe destiné à être cédé ont été présentés en tant qu'actifs et passifs détenus en vue de la vente à la fin

d'année. Les détails des actifs et passifs détenus en vue de la vente sont détaillés à l'annexe 20 – Actifs non courants détenus en vue de la vente. Le prix de vente excède la valeur comptable des actifs et passifs détenus en vue de la vente.

6.10 Application de l'article 523 du code des sociétés

Extrait des minutes du Conseil d'Administration du 4 novembre 2010.

(Extrait des minutes :)

[...]

-* Exposé préalable *-

Le Président expose que :

1. Ordre du jour.

Les points à l'ordre du jour à traiter en présence du notaire sont les suivants:

■ Décision, dans le cadre du plan quinquennal d'émission d'options décidé le 8 novembre 2007, d'émettre deux cent nonante-trois mille (293.000) droits de souscription donnant cha-

cun droit de souscrire à une (1) action nouvelle de la société.

■ Décision, en application de l'article 596 juncto 603 et 598 du Code des sociétés, de supprimer le droit de préférence des actionnaires dans le cadre de l'émission des droits de souscription.

■ Constatation des conditions d'émission des droits de souscription.

■ Décision, sous la condition suspensive de l'exercice des options, d'augmenter le capital social par la création de maximum deux cent nonante-trois mille (293.000) actions nouvelles, identiques à celles existantes et jouissant des mêmes droits et avantages, dont la souscription sera réservée exclusivement aux porteurs des droits de souscription.

■ Pouvoirs à conférer pour assurer l'exécution des résolutions prises.

2. Convocations.

Les convocations, contenant l'ordre du jour, ont été adressées aux administrateurs le 27 octobre 2010.

3. Quorum.

Le Président constate qu'étant donné que la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée, ce dernier peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

4. Capital autorisé.

Le Président rappelle au Conseil les pouvoirs lui conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du premier juin deux mille dix, tels que ces pouvoirs sont définis à l'article 7, alinéa 4, des statuts, à l'effet notamment d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximum de quarante millions d'euros (40.000.000 EUR),

exclusivement dans le cadre (i) d'augmentations de capital réservées aux membres du personnel de la Société ou de ses filiales, (ii) d'augmentations de capital dans le contexte de l'émission de droits de souscription d'actions en faveur de certains membres du personnel de la Société ou de ses filiales, et éventuellement, en faveur de certaines personnes qui ne sont pas membre du personnel de la Société ou de ses filiales, (iii) d'augmentations de capital dans le contexte d'un dividende optionnel, peu importe si dans ce contexte le dividende est distribué directement sous forme d'actions, ou le dividende est distribué en espèces et les espèces distribuées peuvent ensuite être utilisés pour souscrire à de nouvelles actions, le cas échéant moyennant le paiement d'une soulte et (iv) d'augmentations de capital réalisées par conversion de réserves ou autres postes des fonds propres, afin de permettre d'arrondir le montant du capital social vers un montant rond approprié.

Le Président rappelle de plus le contenu de l'article 8, in fine des statuts, qui prévoit que dans le cadre du capital autorisé, le Conseil

d'Administration peut, dans l'intérêt de la société, décider de limiter ou supprimer le droit de préférence des actionnaires existants, même si cette limitation ou suppression a lieu en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées autres que des membres du personnel de la société ou d'une ou plusieurs de ses filiales, dans la mesure légalement admise.

Le Président rappelle également au Conseil le contenu du rapport qu'il a établi en exécution de l'article 604, troisième paragraphe, du Code des sociétés, en vue de se voir accorder l'autorisation d'augmenter le capital dont question ci avant, lequel indique les circonstances spécifiques dans lesquelles il pourra utiliser le capital autorisé et les objectifs que, ce faisant, il poursuivra.

***- Rapports *-**

Monsieur le Président remet au notaire soussigné, pour être annexé aux présentes, le rapport spécial du Conseil d'Administration, prescrits par les articles 583, 596 juncto 603 et 598 du Code des sociétés.

Il a été établi un rapport par le commissaire en application des mêmes dispositions, qui est remis au notaire soussigné.

***- Article 523 *-**

Le Président informe le Conseil de ce que Monsieur Frank COENEN, administrateur, a déclaré avoir un intérêt patrimonial direct aux dites décisions, étant maintenant bénéficiaire de la Tranche 2010 dudit plan d'options de souscription.

Conformément à l'article 523 du Code des Sociétés, l'administrateur s'abstient de participer aux délibérations du Conseil d'Administration concernant ces délibérations et de voter.

***- Résolutions *-**

Ceci exposé et usant des pouvoirs que lui confère l'article 7 des statuts, le Conseil d'Administration déclare prendre à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Dans le cadre du plan quinquennal d'émission d'options décidé le huit novembre deux mille sept, le Conseil décide d'émettre, hors droit de préférence et aux conditions déterminées ci-après, deux cent nonante-trois mille (293.000) droits de souscription donnant chacun droit de souscrire à une (1) action nouvelle de la société.

En application de l'article 596 juncto 603 du Code des sociétés, le Conseil décide de supprimer le droit de préférence des actionnaires dans le cadre de l'émission de droits de souscription décidée ci-avant, au profit de bénéficiaires qui apparaissent sur la liste soumise au Conseil d'Administration et qui a été approuvée par lui.

Le Conseil décide de soumettre l'émission des droits de souscription aux conditions telles que prévues dans le rapport du Conseil et dans la brochure d'information, et spécialement aux conditions suivantes :

a. Attribution.

Les options sont attribuées gratuitement.

Les bénéficiaires sont des personnes sous contrat d'emploi de Tessenderlo Chemie ou d'une de ses filiales. Ils ne pourront participer à l'attribution de cette tranche du plan que pour autant qu'au moment de l'offre, ils n'aient pas quitté Tessenderlo Group pour quelque cause que ce soit.

Une liste nominative des personnes mentionnées ci-avant pouvant participer à l'attribution de cette tranche 2010 du plan doit être approuvée par le Conseil. Ensuite, les bénéficiaires se verront attribuer par le Comité des (Nominations et) Rémunérations un nombre d'options.

b. Offre.

La date de l'offre sera le quatre novembre 2010 (ci-après « l'offre ») pour les bénéficiaires américains (date du Comité des Nominations

et Rémunérations), le cinq novembre pour les bénéficiaires belges (date de l'envoi de l'offre aux bénéficiaires). Les bénéficiaires doivent confirmer par écrit, au plus tard le 2 janvier 2011, s'ils acceptent l'offre et à concurrence de quel nombre de warrants.

c. Nature des options.

Les droits de souscription sont nominatifs et non cessibles entre vifs.

d. Prix d'exercice des options.

Les droits de souscription donnent droit à la souscription de nouvelles actions à émettre par la société au prix qui sera déterminée conformément à la méthode suivante, soit la valeur la moins élevée de :

- soit la moyenne des cours de clôture de l'action de Tessenderlo Chemie sur Eurolist by Euronext Brussels au cours des trente jours précédant l'offre,

- soit le dernier cours de clôture de l'action de Tessenderlo Chemie sur Euronext Brussels précédant le jour de l'offre.

Le prix d'exercice des options sera, pour certains participants non-résidents belges, égal au prix d'exercice d'application en vertu de la législation en vigueur dans les pays respectifs des divers participants en matière de plans d'émission d'actions étant entendu que ce prix d'exercice doit correspondre au plus près au prix d'exercice applicable à l'actuel plan d'émission.

- Pour les résidents américains, le prix d'exercice est égal au prix des actions normales de Tessenderlo Chemie SA à la clôture de la Bourse le jour même de l'offre.

Le prix effectif des options de souscription, calculé comme défini ci-dessus, sera fixé par le secrétaire du Conseil d'Administration le quatre novembre 2010.

En cas de réalisation d'une opération ayant une incidence sur la représentation du capital social, telle que l'incorporation au capital des réserves avec émission d'actions gratuites (« actions bonus »), l'émission d'obligations convertibles ou d'obligations assorties de warrants, la distribution de stock dividendes, une distribution exceptionnelle de dividende ainsi que toute autre modification de la représentation du capital ou des dispositions en matière de répartition de bénéfice ou de boni de liquidation, le prix d'exercice des droits de souscription pourrait être ajusté par le Conseil d'Administration de manière à sauvegarder les intérêts des détenteurs de ces droits.

La différence entre le prix de souscription et le pair comptable de l'action constituera une prime d'émission qui recevra la destination lui réservée par l'article 7, troisième alinéa, des statuts.

e. Délai d'exercice des options.

Pour bénéficier du taux réduit de 7,5 % (pour les participants qui sont résidents belges) (en

lieu et place de 15 %) sur l'avantage de toute nature, consécutif à l'acceptation des options, celles-ci ne peuvent être exercées avant la fin de la troisième année calendrier après celle où elles ont été offertes. Les droits de souscription sont dès lors exerçables pendant la quatrième et cinquième année qui suivent celle durant laquelle l'offre a eu lieu, soit 2014 et 2015. Chaque année, les périodes d'exercice des droits de souscription seront ouvertes à partir du cinquième jour ouvré bancaire qui suit l'approbation des comptes annuels par l'assemblée ordinaire des actionnaires jusqu'au 15e jour ouvré bancaire avant la fin de chacune des années concernées. Durant cette période, les droits de souscription ne pourront pas être exercés pendant les périodes fermées et, le cas échéant, les périodes occasionnelles d'interdiction (conformément à la « Corporate Governance Charter » de Tessenderlo Chemie). Cette interdiction vise entre autre la période des 30 jours calendrier qui précèdent la publication des résultats de Tessenderlo Group jusqu'au lendemain de cette publication.

f. Modalités d'exercice des options.

La demande écrite portant sur l'exercice d'options doit être adressée à la société durant les périodes d'exercice des options. Le versement du prix des actions devra être opéré dans les dix jours sur le compte bancaire ouvert à cet effet.

g. Nouvelles actions.

La création et la mise à disposition des actions nouvelles seront opérées après la constatation de l'augmentation de capital par acte notarié, à la demande du souscripteur et dans les limites prévues par la loi, sous la forme de titres nominatifs ou dématérialisés.

Les actions nouvelles donnent droit aux dividendes attribués au titre de l'exercice pendant lequel est intervenue la souscription.

h. Impôts, frais et cotisations.

Les impôts, frais et cotisations qui seraient exigibles dans le cadre de cette opération et

des opérations qui en découlent directement et/ou indirectement sont à charge exclusive du titulaire d'options.

Deuxième résolution

Sous la condition suspensive de l'exercice des droits de souscription dont l'émission vient d'être décidée, le Conseil décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant maximum de un million quatre cent soixante mille deux cent quarante-cinq euros et cinquante-cinq cents (1.460.245,55 EUR) par la création de maximum de deux cent nonante-trois mille (293.000) actions nouvelles, identiques et jouissant des mêmes droits et avantages que celles existantes, dont la souscription sera réservée exclusivement aux porteurs de droits de souscription.

Troisième résolution.

Le Conseil décide de conférer tous pouvoirs (i) aux membres du Comité de Nomination et de Rémunération de la Société, agissant conjointement,

afin de fixer le nombre des options qui est attribué à chaque bénéficiaire (comme déterminé sur la liste des bénéficiaires qui a été approuvée par le Conseil d'Administration), et (ii) au secrétaire du Conseil d'Administration pour constater le prix d'exercice des options sur base des critères arrêtés par le Conseil.

Le Conseil décide de conférer tous pouvoirs à chaque administrateur, actuel ou futur, et/ou au Secrétaire de la société, avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément et avec faculté de subdéléguer ces compétences, afin:

a) d'assurer l'exécution des résolutions prises, dont la réalisation de l'augmentation de capital et constater que sont remplies les conditions décidées par le Conseil pour sa réalisation;

b) de faire constater authentiquement, conformément à l'article 591 du Code des sociétés, le nombre d'actions nouvelles émises, leur libération, la réalisation correspondante de l'augmentation de capital et la modification subséquente des statuts.

[./...]

Durant la période couverte par l'ensemble du plan d'émission des options, l'exercice de l'intégralité des options de souscription attachées à cette Tranche 2010 pourrait, pour les actionnaires existants, conduire à une dilution financière maximale de 0,15 %, à une dilution de 1,01 % sur la quote-part du bénéfice et du pouvoir votal et à une dilution de 0,01 % sur les fonds propres, tenant compte des titres en circulation au 4 novembre 2010. [...]

6.11 Information requis par l'article 34 du décret royal du 14 novembre 2008, s .8.9

Tessengerlo Chemie SA est partie aux contrats ci-dessous qui entrent en vigueur, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de Messengerlo Chemie SA à la suite d'une offre publique d'achat :

■ La convention portant sur des facilités de crédit, exécutée le 26 février 2010 pour un montant maximum de 500 millions d'euros entre, notamment, Messengerlo Chemie SA, en tant que *Société* et *Garant*, Messengerlo Finance SA et Messengerlo NL Holding B.V., en tant qu'*Emprunteurs*, certaines filiales de Messengerlo Chemie SA, en tant que *Garants*, Fortis Bank NV/SA, ING Bank S.A et KBC Bank SA, en tant qu'*Arrangeurs*, ING Bank S.A., en tant qu'*Agent de facilité* et *Agent de crédit de sécurité*, et KBC Bank NV, en tant que *Banque d'émission* (ci-après, la « Convention de crédit ») : selon les conditions de cette convention, tout changement de « contrôle » de Messengerlo Chemie SA peut entraîner l'annulation partielle ou totale des facilités de crédit et, par conséquent, l'obligation pour

Messengerlo Chemie SA de rembourser une partie ou la totalité des fonds prêtés conformément à la convention de crédit et de fournir une couverture totale en espèces pour la totalité ou une partie des lettres de crédit alors en circula-

tion du fait de la convention ; pour les besoins de la convention de crédit, le « contrôle » de Messengerlo Chemie SA signifie la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent des droits de vote au sein de la Société. La clause de changement de contrôle décrite ci-dessus a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de Messengerlo Chemie SA le 1er juin 2010 et une copie de cette résolution a été déposée au greffe du tribunal de commerce dans les plus brefs délais.

■ Le prospectus de Messengerlo Chemie SA, daté du 25 octobre 2010, concernant l'émission d'obligations prioritaires non garanties dues le 27 octobre 2015 pour un montant de 150 millions EUR : en vertu des conditions de ces obligations, un « changement de contrôle » de Messengerlo Chemie SA accorde à chaque détenteur d'obligations le droit d'obtenir de Messengerlo Chemie SA le remboursement de ses obligations sous réserve de la présentation d'une notification d'exercice d'option de vente en cas de changement de contrôle. Si à la

suite d'un tel changement de contrôle, les détenteurs d'obligations présentent des notifications d'exercice d'options de vente portant sur au moins 85 % du montant principal agrégé des obligations alors en circulation, Tessenderlo Chemie SA peut rembourser la totalité des obligations en circulation. Pour les besoins de la clause de changement de contrôle décrite ci-dessus, un « changement de contrôle » est censé survenir dès qu'une personne quelconque fait, à tous les actionnaires de Tessenderlo Chemie SA autres que l'offrant et/ou toutes parties agissant de concert, une offre visant à acquérir une majorité ou la totalité du capital social ordinaire émis de Tessenderlo Chemie SA et que l'offrant a acquis ou, à la suite de la publication des résultats de ladite offre par l'offrant, est en droit d'acquérir à la suite de ladite offre, après cette dernière, des actions ordinaires ou des droits de vote de Tessenderlo Chemie SA lui assurant la propriété directe ou indirecte de plus de 50 pour cent des droits de vote de Tessenderlo Chemie SA. Tessenderlo Chemie SA s'est engagé à faire

tous les efforts raisonnables pour s'assurer que la clause de changement de contrôle décrite ci-dessus sera approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de Tessenderlo Chemie SA prévue pour le 7 juin 2011 et à déposer une copie de cette résolution dans les plus brefs délais au greffe du tribunal de commerce.

■ Les conditions de l'emprunt obligataire avec warrants émis dans le cadre du plan 2002-2006 et les conditions des warrants émis dans le cadre du plan 2007-2011 de Tessenderlo Chemie SA : selon les conditions mentionnées ci-dessus, les détenteurs de warrants ont le droit d'exercer leurs warrants avant leur date d'exercice normale en cas d'opérations ayant un impact significatif sur la structure de l'actionnariat. Ce paragraphe concerne également toute offre publique d'achat d'actions de Tessenderlo Chemie SA ou toute autre forme de prise de contrôle ou de fusion impliquant une redistribution des titres. Un tel exercice avant la date prévue autorise les détenteurs de warrants à prendre part aux opérations

susmentionnées aux mêmes conditions que les actionnaires existants. Le nombre de warrants en circulation au 31 décembre 2010 était de 572.227.

6.12 Politique en matière de dividendes

La politique en matière de dividendes n'a subi aucun changement : Tessenderlo Group a pour objectif de maintenir un dividende brut par action stable, indépendamment des résultats de l'année financière tout en tenant compte de la situation financière du Groupe.

Pour l'année financière 2010, un dividende net par action de 1,00 EUR (identique à celui de l'année dernière) sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de juin 2011.

**Progress
along our strategic
journey**



A close-up photograph of a horse's face, focusing on the area around the eye and muzzle. The horse has white and grey fur. Three thick, colored lines (green, yellow, and blue) are drawn across the image, pointing towards the text. The green line starts from the top left and points towards the word 'Rapport'. The yellow line starts from the top right and points towards the word 'financier'. The blue line starts from the bottom left and points towards the space between the two words.

Rapport financier

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(en millions EUR)	annexe	2010	2009
Chiffre d'affaires		2 427,3	2 093,8
Coûts des ventes		-2 010,1	-1 813,0
Marge brute		417,2	280,8
Frais de distribution		-136,5	-112,6
Frais commerciaux		-68,8	-57,8
Frais administratifs		-141,2	-152,9
Autres produits et charges opérationnels	5	-11,9	-8,9
Bénéfice (+)/perte (-) opérationnel avant éléments non-récurrents (REBIT)		58,9	-51,4
Produits des cessions	6	25,6	2,8
Provisions et litiges	6	12,4	-60,0
Restructuration	6	-11,5	-30,5
Pertes de valeur	6	-14,8	-18,9
Provisions environnementales	6	-9,5	-1,0
Autres produits et charges	6	-3,7	7,8
Bénéfice (+)/perte (-) opérationnel (EBIT)		57,4	-151,2
Coûts financiers	9	-40,2	-18,5
Produits financiers	9	11,6	7,3
Coûts financiers - net		-28,6	-11,2
Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence, net d'impôt	14	1,6	1,0
Bénéfice (+)/perte (-) avant impôts		30,4	-161,4
Impôts sur le résultat	10	-10,1	-5,3
Bénéfice (+)/perte (-) de la période		20,3	-166,7
Attribuable aux:			
- Actionnaires de la Société		20,7	-167,0
- Participations ne donnant pas le contrôle		-0,4	0,3
Bénéfice de base par action (EUR)	22	0,72	-5,84
Bénéfice dilué par action (EUR)	22	0,72	-5,84

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions EUR)	annexe	2010	2009
Bénéfice (+)/perte (-) de la période		20,3	-166,7
Écarts de conversion	21	15,7	-3,2
Changement net de la juste valeur des instruments financiers dérivés		-1,4	-2,5
Réserves de réévaluation	21	-	16,1
Charge d'impôts sur les autres éléments du résultat global		0,5	-4,5
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		14,8	5,9
Bénéfice (+) et perte (-) global de la période		35,1	-160,8
Attribuable aux:			
- Actionnaires de la Société		35,5	-161,1
- Participations ne donnant pas le contrôle		-0,4	0,3
Bénéfice (+) et perte (-) global de la période		35,1	-160,8

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions EUR)	annexe	2010	2009
ACTIFS			
Total des actifs non-circulants		877,9	884,0
Immobilisations corporelles	11	682,2	694,7
Goodwill	12	53,4	53,6
Autres immobilisations incorporelles	13	61,2	67,4
Participations mises en équivalence	14	27,7	21,3
Autres placements	15	6,7	6,5
Actifs d'impôts différés	16	23,7	17,8
Créances commerciales et autres créances	17	22,9	22,7
Total des actifs circulants		800,4	692,3
Stocks	18	349,7	361,1
Créances commerciales et autres créances	17	299,5	286,8
Instruments financiers dérivés	27	0,7	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	150,5	44,3
Actifs non courants détenus en vue de la vente	20	18,1	0,3
Total de l'actif		1 696,5	1 576,6
(en millions EUR)			
FONDS PROPRES ET DETTES			
Fonds propres			
Fonds propres attribuables aux actionnaires de la Société	21	724,8	705,2
Capital souscrit	21	143,7	139,0
Primes d'émission	21	57,5	43,9
Réserves	21	393,6	373,1
Résultats reportés	21	132,8	149,2
Montants comptabilisés directement en capitaux propres se rapportant à des actifs non courants détenus en vue de la vente	21	-2,8	-
Participations ne donnant pas le contrôle	21	3,7	2,3
Total des fonds propres		728,6	707,5
Dettes			
Total des dettes à long terme		362,2	250,9
Dettes financières	23	195,4	11,6
Avantages au personnel	24	38,2	39,7
Provisions	25	65,9	167,5
Dettes commerciales et autres dettes	26	30,2	0,2
Instruments financiers dérivés	27	0,8	-
Passifs d'impôts différés	16	31,6	31,9
Total des dettes à court terme		599,2	618,2
Dettes financières	23	117,1	241,7
Dettes commerciales et autres dettes	26	469,6	363,1
Instruments financiers dérivés	27	0,2	0,4
Impôts sur le résultat à payer		0,4	0,7
Provisions	25	11,9	12,3
Passifs destinés à la vente	20	6,5	-
Total des dettes		967,9	869,1
Total des fonds propres et des dettes		1 696,5	1 576,6

ÉTAT CONSOLIDÉ DES CHANGEMENTS DES FONDS PROPRES

(en millions EUR)	annexe	Capital souscrit	Primes d'émission	Autres réserves	Ecart de conversion	Réserves de réévaluation	Réserves de couverture	Résultats reportés	Écart de conversion se rapportant à des actifs non courants détenus en vue de la vente	Fonds propres attribuables aux actionnaires de la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des fonds propres
Solde au 1er janvier 2009		138,0	43,3	340,2	-26,8	-	-	405,3	0,0	900,0	2,0	902,0
Bénéfice (+)/perte (-) de la période		-	-	-	-	-	-	-167,0	-	-167,0	0,3	-166,7
Autres éléments du résultat global de la période												
- Écart de conversion		-	-	-	-3,2	-	-	-	-	-3,2	-	-3,2
- Changement net de la juste valeur des instruments financiers dérivés, net d'impôt		-	-	-	-	-	-1,6	-	-	-1,6	-	-1,6
- Réserves de réévaluation, nettes d'impôt	4/21	-	-	-	-	10,7	-	-	-	10,7	-	10,7
Total des éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		0,0	0,0	0,0	-3,2	10,7	-1,6	-167,0	0,0	-161,1	0,3	-160,8
Transactions avec des actionnaires enregistrées directement dans les fonds propres												
- Capital souscrit	21	1,0	0,6	-	-	-	-	-	-	1,6	-	1,6
- Dividendes payés aux actionnaires		-	-	-	-	-	-	-37,0	-	-37,0	-	-37,0
- Warrants et augmentation du capital		-	-	1,7	-	-	-	-	-	1,7	-	1,7
Total contributions et distributions aux actionnaires		1,0	0,6	1,7	-	-	-	-37,0	-	-33,7	-	-33,7
Autres mouvements		-	-	52,1	-	-	-	-52,1	-	0,0	-	0,0
Solde au 31 décembre 2009		139,0	43,9	394,0	-30,0	10,7	-1,6	149,2	0,0	705,2	2,3	707,5
Solde au 1er janvier 2010		139,0	43,9	394,0	-30,0	10,7	-1,6	149,2	0,0	705,2	2,3	707,5
Bénéfice (+)/perte (-) de la période		-	-	-	-	-	-	20,7	-	20,7	-0,4	20,3
Autres éléments du résultat global de la période												
- Écart de conversion		-	-	-	15,6	-	-	-	-	15,6	0,1	15,7
- Changement dans le périmètre de consolidation		-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	1,7	1,7
- Écart de conversion comptabilisés directement en capitaux propres se rapportant à des actifs non courants détenus en vue de la vente		-	-	-	2,8	-	-	-	-2,8	0,0	-	0,0
- Changement net de la juste valeur des instruments financiers dérivés, net d'impôt		-	-	-	-	-	-0,9	-	-	-0,9	-	-0,9
- Réserves de réévaluation, nettes d'impôt		-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	-	0,0
Total des éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		0,0	0,0	0,0	18,4	0,0	-0,9	20,7	-2,8	35,4	1,4	36,8
Transactions avec des actionnaires enregistrées directement dans les fonds propres												
- Capital souscrit	21	0,5	0,8	-	-	-	-	-	-	1,3	-	1,3
- Capital souscrit (dividende en actions)	21	4,2	12,7	-	-	-	-	-	-	16,9	-	16,9
- Dividendes payés aux actionnaires	21	-	-	-	-	-	-	-37,1	-	-37,1	-	-37,1
- Warrants et augmentation du capital		-	-	3,0	-	-	-	-	-	3,0	-	3,0
Total contributions et distributions aux actionnaires		4,7	13,5	3,0	0,0	0,0	0,0	-37,1	0,0	-15,9	0,0	-15,9
Solde au 31 décembre 2010		143,7	57,5	397,0	-11,6	10,7	-2,5	132,8	-2,8	724,8	3,7	728,5

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en millions EUR)	annexe	2010	2009
Operations d'exploitation			
Bénéfice (+)/perte (-) de la période		20,3	-166,7
Dépréciations, amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles, goodwill et immobilisations incorporelles	8/11/12/13	130,2	136,5
Pertes de valeur sur autres placements	15	1,1	-
Variation des provisions		-46,3	76,1
Coûts financiers	9	40,2	18,5
Produits financiers	9	-11,6	-7,3
Bénéfice sur la vente des actifs non-circulants		-24,9	-1,5
Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence, net d'impôt		-1,6	-1,0
Impôts sur le résultat	10	10,1	5,3
Autres mouvements non monétaire		-0,5	6,0
Mouvements des stocks		13,9	119,7
Mouvements des créances clients et autres		-17,1	187,6
Mouvements des dettes commerciales et autres		79,3	-38,5
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		193,1	334,7
Intérêts payés		-11,9	-8,9
Intérêts reçus		1,4	0,2
Autres coûts financiers payés		-9,5	-1,7
Impôts sur le résultat payés		-18,6	-15,3
Dividendes reçus des participations mises en équivalence	31	5,0	6,3
Trésorerie des opérations d'exploitation		159,5	315,3
Operations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	11	-117,1	-112,4
Acquisition d'immobilisations incorporelles	13	-3,7	-3,8
Acquisition de participations mises en équivalence		-9,3	-7,3
Acquisition d'autres activités, après déduction du cash reçu	4	-	-58,8
Acquisition de placements		-1,6	-0,1
Produits de la vente d'immobilisations corporelles		11,0	4,0
Produits de la vente d'immobilisations incorporelles		2,2	0,1
Produits de la vente des filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	4	24,2	-
Produits de la vente d'autres placements		3,6	-
Trésorerie des opérations d'investissement		-90,7	-178,3
Operations de financement			
Augmentation du capital souscrit	21	1,3	1,6
Augmentation/(diminution) des dettes financières		64,9	-104,2
Frais de transaction payés liés aux dettes financières		-11,1	-
(Augmentation)/diminution des créances à long terme		1,2	-6,4
Dividendes payés aux actionnaires*	21	-20,2	-37,0
Trésorerie des opérations de financement		36,1	-146,0
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		104,9	-9,0
Écarts de conversion		1,3	-0,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	19	44,3	53,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	19	150,5	44,3

* Suite à la décision du Conseil d'Administration d'offrir à tous les actionnaires l'option de recevoir le dividende sous forme de nouvelles actions, 16,9 millions EUR du dividende ont été payés sous forme de nouvelles actions (dividende en actions). 20,2 millions EUR de dividendes ont été payés en espèces aux actionnaires.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Page
1 Résumé des principes comptables significatifs	124
2 Détermination de la juste valeur	143
3 Information sectorielle	146
4 Acquisitions et cessions	149
5 Autres produits et charges opérationnels	154
6 Éléments non-récurrents	155
7 Charges salariales et autres avantages sociaux	157
8 Complément d'information sur les charges opérationnelles par nature	158
9 Coûts et produits financiers	158
10 Impôts sur le résultat	160
11 Immobilisations corporelles	161
12 Goodwill	165
13 Autres immobilisations incorporelles	168
14 Participations mises en équivalence	170
15 Autres placements	172
16 Actifs et passifs d'impôts différés	173
17 Créances commerciales et autres créances	174
18 Stocks	175
19 Trésorerie et équivalents de trésorerie	175
20 Actifs non courants détenus en vue de la vente	176
21 Fonds propres	177
22 Bénéfice par action	179
23 Dettes financières	180
24 Avantages au personnel	185
25 Provisions	191
26 Dettes commerciales et autres dettes	193
27 Instruments financiers	193
28 Leasings opérationnels	207
29 Garanties et engagements	208
30 Passifs et actifs éventuels	209
31 Parties liées	210
32 Les honoraires du commissaire	212
33 Événements importants survenus après la date de clôture	212
34 Sociétés du Groupe	213
35 Évaluations et jugements critiques de comptabilité	217

1. Résumé des principes comptables significatifs

Tessengerlo Chemie SA (“ la Société “ci-après) est une entreprise dont le siège social est situé en Belgique. Les états financiers consolidés de l'entreprise pour l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2010 comprennent la Société et ses filiales (ensemble, “le Groupe “) et les participations du Groupe dans les entreprises associées et conjointement contrôlées.

Le Conseil d'Administration de Tessengerlo Chemie SA a donné son autorisation pour la publication des états financiers IFRS le mercredi 23 février 2011.

(A) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des Normes Comptables Internationales (IASB) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

(B) Base de préparation

Les états financiers sont présentés en euro, arrondis au million le plus proche. Ils sont préparés sur base du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers destinés à la vente, repris à leur juste valeur.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont valorisés au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS exige de la direction d'émettre des jugements, d'effectuer des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des principes comptables et sur les montants rapportés au niveau des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont basées sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Leurs résultats forment la base pour la prise de décisions quant aux valeurs comptables des actifs et passifs ne pouvant être obtenus de façon explicite via d'autres sources. Les résultats effectifs peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des normes IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont exposés à l'annexe 35 – Évaluations et jugements critiques de comptabilité.

Les états financiers consolidés sont présentés avant affectation du résultat de la Société proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les principes comptables, décrits ci-après, sont appliqués de manière uniforme par la Société et toutes les filiales consolidées à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés.

(C) Principes de consolidation

Les entreprises contrôlées par le Groupe (c'est-à-dire dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, une participation de plus de la moitié des droits de vote ou un contrôle de fait dans les activités, les "filiales "ci-après) sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les droits de vote potentiels qui peuvent être exercés ou convertis actuellement sont pris en considération pour la détermination du contrôle. Les comptes annuels des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés depuis la date où le contrôle commence jusqu'à la date où il s'achève. Les participations ne donnant pas le contrôle sont mentionnées séparément.

Des participations dans des entreprises associées et les sociétés conjointement contrôlées (joint-ventures) ont été intégrées dans les états financiers selon la méthode de mise en équivalence. Les participations dans des entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe détient une influence significative sur les décisions financières et opérationnelles, mais sans pour autant en détenir le contrôle. C'est en général le cas lorsque le Groupe détient entre 20% et 50% des droits de vote. La méthode de mise en équivalence est utilisée à partir de la date où l'influence significative commence jusqu'à la date où elle s'achève. Lorsque la part du Groupe dans les pertes des entreprises associées dépasse le montant de sa participation au sein de cette entreprise, la valeur comptable de celle-ci est ramenée à zéro. Les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations légales ou présumées vis-à-vis de cette entreprise.

Toutes les transactions, soldes, pertes et profits non réalisés, entre sociétés du Groupe sont éliminés lors du processus de consolidation. Les profits non réalisés des transactions avec les entreprises associées et sociétés conjointement contrôlées sont éliminés à la hauteur de l'intérêt du Groupe dans la société. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière que les profits non réalisés, mais seulement dans la mesure où il n'y a pas d'indication de perte de valeur.

(D) Monnaies étrangères

• Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture. Les gains et les pertes qui résultent de ces transactions sont enregistrés au compte de résultats de la période.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont comptabilisés à leur juste valeur sont convertis en euro au taux de change en vigueur à la date de la mise à leur juste valeur. Pour les actifs non-monétaires destinés à la vente, les gains et les pertes sur devises sont incorporés dans les changements de leur juste valeur.

• Etats financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs des entités étrangères, repris dans la consolidation, sont convertis en euro aux taux de change de clôture. Les comptes de résultats des filiales étrangères sont convertis en euro au taux de change moyen de l'exercice (proche du taux en vigueur à la date de la transaction). Les éléments constitutifs des fonds propres attribuables aux actionnaires du Groupe sont convertis en euro aux taux de change historique. Les écarts de change générés par la conversion en euro des fonds propres attribuables aux actionnaires du Groupe au taux de change en vigueur à la date de clôture, sont repris sous la rubrique «Écarts de conversion» dans les fonds propres.

• Les participations ne donnant pas le contrôle

Lorsqu'une transaction est opérée par une filiale en propriété non exclusive, la quote-part concernée de l'écart de conversion est portée à la rubrique participations ne donnant pas le contrôle. Lorsqu'une activité à l'étranger est vendue de telle sorte que le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint est perdu, le montant cumulé dans les écarts de conversion lié à cette activité à l'étranger est reclassé au compte de résultats faisant partie du bénéfice ou de la perte sur cession.

• Des taux de change

Les taux de change suivants ont été utilisés durant la préparation des états financiers:

1 EUR égal :	Cours de clôture		Cours moyen	
	2010	2009	2010	2009
Real brésilien	2,2177	2,5113	2,3314	2,7674
Dollar canadien	1,3322	1,5128	1,3651	1,5850
Yuan chinois	8,8220	9,8350	8,9712	9,5277
Couronne tchèque	25,0610	26,4730	25,2840	26,4349
Forint hongrois	277,9500	270,4200	275,4800	280,3300
Zloty polonais	3,9750	4,1045	3,9947	4,3276
Livre sterling	0,8608	0,8881	0,8578	0,8909
Franc suisse	1,2504	1,4836	1,3803	1,5100
Dollar américain	1,3362	1,4406	1,3257	1,3948

(E) Autres immobilisations incorporelles

• Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche exposés dans le but d'acquérir de nouvelles connaissances et compréhension scientifiques ou techniques, sont pris en charge durant la période où ils sont encourus.

Les frais de développement, grâce auxquels les résultats des recherches sont appliqués à la planification ou à la conception de la production de produits ou de procédés nouveaux ou grandement améliorés, sont comptabilisés en tant qu'actif si chacune des conditions suivantes est rencontrée:

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- la direction a l'intention d'achever le développement de l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables peut être démontrée. L'existence d'un marché ou l'utilité de l'immobilisation incorporelle doivent être clairement démontrées;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement; et
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais activés comprennent les coûts des matières, les coûts salariaux directs et une proportion adéquate des frais généraux. Les autres frais de développement sont pris en charge durant la période où ils sont encourus. Les frais de développement comptabilisés en

tant qu'actif sont repris au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des pertes de valeur (voir principe comptable J).

• Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation incorporelle, nécessitant une longue préparation, sont inclus dans le coût de l'immobilisation incorporelle. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat et sont reconnus comme des coûts financiers. Les coûts d'emprunt comprennent les intérêts et autres coûts qui sont engagés dans le cadre de l'emprunt des fonds.

• Permis d'émission

Le coût d'acquisition des permis d'émission est repris au bilan en tant qu'immobilisation incorporelle, qu'ils aient été achetés ou reçus gratuitement (dans ce dernier cas, le coût d'acquisition est zéro). Une provision est constituée afin de satisfaire aux obligations de rembourser des permis, dépendant des émissions, si, pendant une certaine période, le nombre de permis nécessaires excède le nombre de permis reçus. Cette provision est comptabilisée pour un montant équivalent à l'obligation à satisfaire.

La juste valeur des contrats d'achat et de vente à terme des permis d'émission est basée sur les prix du marché des contrats à terme négociables de l'UE, les «European Union Allowances» (EUAs) et des réductions d'émissions certifiées, les "Certified Emission Reductions (CERs)".

• Certificats verts

Les certificats verts détenus durant le déroulement normal de l'activité sont comptabilisés comme stocks acquis par le biais de subventions étatiques. Ceux-ci sont initialement évalués à leur juste valeur. Les certificats verts à usage propre sont comptabilisés en tant qu'autres immobilisations incorporelles acquises par le biais de subventions étatiques. Ceux-ci sont aussi initialement évalués à leur juste valeur. La subvention est portée au compte de résultats en tant qu'autres produits opérationnels. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur la plus faible du coût de revient ou à la valeur nette de réalisation dans le cas de stocks et restent évalués au coût dans le cas d'immobilisations incorporelles, mais sujets à un test de perte de valeur. Les ventes de certificats verts sont comptabilisées en tant que produits dans le cas de stocks, pris en charge dans le coût des ventes. Dans le cas des ventes de certificats verts initialement à usage propre, si le prix de vente est différent de la valeur comptable, la différence sera présentée comme bénéfice (perte) sur cession d'immobilisations incorporelles (autres produits/charges opérationnels).

• Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles, acquises par le Groupe, sont reprises au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des pertes de valeur (voir principe comptable J).

• Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures au titre d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisées en tant qu'actif uniquement si elles permettent à l'actif auquel elles sont liées de générer des avantages économiques futurs. Tous les autres frais sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

• Amortissements

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité définie sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée.

Les durées d'utilité estimées par catégories d'actifs sont les suivantes:

Développement	5 ans
Software	3 à 5 ans
Concessions, licences, brevets et autres	10 à 20 ans

Les durées d'utilité et les valeurs résiduelles, si elles sont significatives, sont réévaluées annuellement et ajustées le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles avec une durée de vie indéfinie se rapportent à des marques commerciales, et sont considérées ayant une durée d'utilité indéfinie sauf s'il existe un plan pour mettre fin à l'activité. Il n'existe pas de cadre juridique, contractuel, concurrentiel, de facteurs économiques ou autres qui limitent la durée d'utilité des marques commerciales. Les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de pertes de valeur.

(F) Goodwill

• Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la part du Groupe dans la juste valeur de l'actif net identifiable de la filiale acquise, de l'entreprise conjointement contrôlée ou de l'entreprise associée à la date d'acquisition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le goodwill n'est plus amorti, mais est soumis à un test de perte de valeur sur base annuelle et lorsqu'il apparaît clairement que l'unité, à laquelle le goodwill a été alloué, pourrait être l'objet d'une perte de valeur (voir principe comptable J).

Le goodwill est exprimé dans la devise de la filiale, de la joint-venture ou de l'entreprise associée à laquelle il se rapporte.

- **Goodwill négatif**

Le goodwill négatif représente l'excédent de la part du groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis par rapport au prix d'acquisition. Tout écart de consolidation négatif est directement pris en résultat.

- **Evaluation ultérieure**

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. S'agissant des entreprises mises en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation.

(G) Immobilisations corporelles

- **Actifs**

Les immobilisations corporelles sont reprises au bilan à leur coût déduction faite des dépréciations cumulées et des pertes de valeur. Le coût inclut le prix d'achat et tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par le management (ex: taxes non remboursables, frais de transport, et si nécessaire, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située). Le coût des actifs produits par l'entreprise elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour un actif acquis et inclut les coûts des matériaux, les coûts salariaux directs, et une proportion adéquate des coûts généraux. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif exigeant une longue période de préparation, sont ajoutés au coût de cet actif.

Si les composantes d'une immobilisation corporelle ont une durée d'utilité différente, elles sont reprises au bilan comme des immobilisations corporelles distinctes.

- **Dépenses ultérieures**

Les dépenses ultérieures, encourues dans le remplacement ou le renouvellement des composants de certaines immobilisations corporelles, sont portées à l'actif comme l'acquisition d'un actif séparé, et l'actif remplacé est amorti complètement. Les dépenses

ultérieures ne sont portées à l'actif que si elles permettent d'augmenter les avantages économiques futurs générés par l'immobilisation corporelle. Les frais de réparation et d'entretien qui ne permettent pas d'augmenter les avantages économiques futurs de l'actif auquel ils ont trait, sont comptabilisés comme charges lorsqu'ils sont encourus.

• Dépréciations

Les dépréciations sont prises en charge à partir de la date à laquelle l'actif est disponible pour utilisation, selon la méthode linéaire et sur la durée d'utilité estimée d'une immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées retenues pour les différentes catégories d'actifs sont les suivantes:

Aménagements de terrain	10 à 20 ans
Constructions	20 à 40 ans
Aménagements de constructions	10 à 20 ans
Installations	6 à 20 ans
Machines et outillages	5 à 15 ans
Mobilier et agencement	4 à 10 ans
Matériel d'extrusion, garnitures, usinage et matrice	3 à 7 ans
Laboratoire et recherche – infrastructure	3 à 5 ans
Véhicules	4 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

Les terrains ne font pas l'objet d'un amortissement étant donné qu'ils sont considérés comme ayant une durée de vie illimitée.

Les durées d'utilité et les valeurs résiduelles, si elles sont significatives, sont réévaluées annuellement et ajustées le cas échéant.

• Subventions étatiques

Les subventions étatiques liées à l'achat d'une immobilisation corporelle sont portées en déduction du coût des actifs concernés lorsqu'il existe une garantie suffisante qu'elles seront octroyées et que le Groupe peut remplir les conditions liées à l'obtention de la subvention. Elles viennent en déduction au compte de résultats pour la charge de dépréciation de l'actif concerné suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif concerné.

Les subventions qui compensent les frais encourus par le Groupe sont comptabilisées systématiquement comme autres produits opérationnels pendant la période au cours de laquelle les frais correspondants sont encourus.

(H) Leasing

Lorsqu'un contrat de location d'une immobilisation corporelle transfère au Groupe la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété d'un actif, il est considéré comme étant un leasing financier et est porté à l'actif du bilan au moment du commencement du contrat de location. Les leasings financiers sont portés à l'actif du bilan à la valeur la plus faible entre la juste valeur et la valeur actualisée des paiements minimums sous-jacents au moment de la conclusion du leasing, diminuée des dépréciations cumulées (voir principe comptable G) et des pertes de valeur (voir principe comptable J).

Tous les paiements à effectuer dans le cadre de tels contrats sont répartis entre les remboursements de la dette et la charge financière afin d'obtenir sur toute la durée du leasing un taux d'intérêt constant sur la dette restante. Les obligations correspondantes, hors intérêts, sont reprises en dettes financières. La part des paiements correspondant aux intérêts est prise en charges financières, au compte de résultats sur la durée du leasing. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de leasing financier sont dépréciées sur la plus courte durée du bail et de leur durée d'utilité à moins qu'il ne soit raisonnablement certain que le Groupe obtienne la pleine propriété à la fin du bail (voir principe comptable G).

Les leasings d'actifs pour lesquels les avantages et risques inhérents à la propriété du bien demeurent auprès du bailleur sont considérés comme étant des leasings opérationnels. Les paiements relatifs à de tels leasings sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat.

(I) Placements

Chaque catégorie de placements est comptabilisée à la date de transaction.

• Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres concernent ceux dans lesquels le Groupe ne dispose ni de contrôle, ni d'une influence notable. Ceci se reflète par la possession de moins de 20% des droits de vote. De tels investissements sont repris comme des actifs financiers destinés à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur sauf si celle-ci ne peut être déterminée de façon fiable auquel cas ils sont comptabilisés à leur coût diminué des pertes de valeur. La juste valeur est le prix de cotation en bourse à la date de la clôture du bilan. Les changements dans la juste valeur sont directement comptabilisés aux fonds propres, excepté pour les pertes de valeur. En cas de cession d'un placement, le bénéfice ou la perte cumulé(e), précédemment comptabilisé(e) directement en fonds propres, est reconnu(e) en compte de résultats.

• Autres placements

Les autres placements concernent essentiellement des cautions versées.

(J) Pertes de valeur

A chaque date de clôture du bilan, le Groupe réexamine la valeur comptable des actifs du Groupe, autres que les stocks (voir principe comptable K) et les charges d'impôts différés (voir principe comptable R) afin de déterminer s'il subsiste une indication de pertes de valeur. Si tel est le cas, le montant recouvrable est alors estimé. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable ou son unité génératrice de trésorerie dépasse la valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultats.

Le goodwill, les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie illimitée, ainsi que les immobilisations incorporelles non encore mises en service ont été testées pour pertes de valeur au 1^{er} janvier 2004, date de transition vers les normes IFRS, même s'il n'existait aucune indication de perte de valeur. Un test de perte de valeur est réalisé annuellement.

Des pertes de valeur comptabilisées pour des unités génératrices de trésorerie sont tout d'abord imputées au goodwill lié à cette unité génératrice de trésorerie et ensuite déduites au prorata de la valeur comptable des autres actifs de l'unité.

• Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de vente et de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs estimés, provenant de l'utilisation d'un actif. La valeur recouvrable est calculée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Afin de déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont escomptés en utilisant un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques à l'actif, au business etc.

• Reprise de perte de valeur

En ce qui concerne les actifs du Groupe autres que le goodwill, une perte de valeur, comptabilisée au cours de périodes antérieures, est évaluée à chaque date de clôture du bilan s'il existe une indication que cette perte soit susceptible d'avoir diminué ou de ne plus exister. S'il existe un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable du montant des actifs autre que le goodwill, la valeur comptable est alors partiellement ou totalement rétablie à travers les éléments non-récurrents du compte de résultats dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable (déduction faite des dépréciations et amortissements) qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les pertes de valeur comptabilisées sur des goodwill ne peuvent être reprises.

(K) Stocks

Les stocks sont valorisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Le coût des produits finis et des encours de fabrication reprend les matières premières, les autres matières entrant dans la fabrication, la main d'œuvre directe, les autres coûts directs et une quotité des frais généraux fixes et variables basés sur la capacité normale des installations de production. Le coût des stocks reprend les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé, après déduction de tous les coûts estimés de finalisation et de ceux nécessaires pour rendre le produit vendable.

(L) Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales et autres créances sont valorisées à leur coût amorti diminué des réductions de valeur.

(M) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose des espèces et des dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie se composent de dépôts à terme, présentant un certain niveau de liquidités, ayant une échéance de maximum 3 mois, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

(N) Capital souscrit

• Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de fonds propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des fonds propres, nets d'impôt.

• Rachat d'actions propres

En cas de rachat d'actions propres reconnues dans les fonds propres, le montant de la contrepartie versée, y compris les frais directement imputables, est comptabilisé comme un changement des fonds propres. Les actions rachetées sont assimilées à des actions non émises et déduites des fonds propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des fonds propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est présenté en majoration ou diminution des primes d'émission.

• Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés comme une dette durant la période au cours de laquelle ils ont été déclarés.

(O) Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées initialement au coût, diminué des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti. Toute différence entre le coût et la valeur de remboursement étant portée au compte de résultats pour la période de validité des emprunts sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

(P) Provisions

Des provisions sont portées au bilan lorsque le Groupe est confronté à une obligation actuelle (légale ou présumée) découlant d'un événement antérieur; lorsqu'une utilisation de ressources représentant des avantages économiques sera nécessaire pour honorer cette obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si l'effet est significatif, des provisions sont établies en actualisant les flux de trésorerie futurs escomptés en utilisant un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques inhérents au passif. L'effet de la désactualisation de la provision est présenté comme élément des charges d'intérêts.

• Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan de réorganisation détaillé et formalisé et lorsque la restructuration a été commencée ou a été annoncée aux personnes concernées. Les frais d'exploitation futurs ne sont pas inclus dans la provision.

• Obligations environnementales

Des provisions environnementales sont basées sur une obligation légale et implicite résultant d'événements survenus dans le passé, conformément aux exigences légales d'usage.

• Contrats onéreux

Une provision pour contrats onéreux est comptabilisée lorsque les profits attendus d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables auxquels le Groupe doit faire face pour tenir ses engagements contractuels. La provision est évaluée à la valeur actualisée du coût le plus faible entre le coût estimé de toute indemnisation découlant de la résiliation du contrat et le coût net attendu en cas d'exécution du contrat.

Préalablement à la détermination d'une provision, le Groupe comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs liés à ce contrat.

- **Autres**

Concernent des provisions pour des litiges et des garanties.

(Q) Avantages au personnel

- **Avantages liés à la retraite**

Les avantages liés à la retraite comprennent les prestations de retraite et de soins de santé. Le Groupe met en œuvre, à travers le monde, un nombre de plans de pension de type prestations définies et de type cotisations définies. Les actifs de ces plans sont en général détenus par des fonds de pension indépendants. Des trusts et des compagnies d'assurance gèrent habituellement les plans de pension.

- **Plans de pension de type cotisations définies**

Les contributions aux plans de retraite à cotisations définies sont prises en charge au compte de résultats lorsqu'elles sont encourues. Un plan à cotisations définies est un plan suivant lequel le Groupe verse des cotisations fixes au sein du fonds. Aucune obligation légale ou implicite n'oblige le Groupe à payer davantage de cotisations si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour faire face aux avantages acquis par les employés au cours de l'exercice en cours et des exercices précédents.

En Belgique, tous les plans de retraite à cotisations définies sont légalement sujets à un rendement minimum garanti. Si le rendement minimum garanti est suffisamment couvert, le Groupe n'a aucune obligation de verser davantage de cotisations que celles comptabilisées en charges au compte de résultats lorsqu'elles sont encourues. Dans ce cas, les plans de pension sont considérés également comme plans de pension de type cotisations définies.

- **Plans de pension de type prestations définies**

Pour des plans de pension de type prestations définies, les coûts sont évalués séparément pour chaque plan en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Suivant cette méthode, le coût des pensions est pris en charge dans le compte de résultats de façon à répartir le coût de manière régulière tout au long de la carrière résiduelle des employés participant au plan et ce, sur base des recommandations d'actuaire qualifiés qui effectuent une évaluation complète de ces plans. Les montants comptabilisés au compte de résultats comprennent le coût des services rendus, les charges d'intérêts, les rendements attendus de chaque actif du plan, les bénéfices ou les pertes actuariels et les coûts des services passés.

Les obligations relatives aux pensions reprises au bilan sont évaluées sur base de la valeur actuelle des dépenses futures estimées (en utilisant des taux d'intérêts d'obligations d'entreprises de première catégorie d'une durée équivalente à celle des obligations concernées) en tenant compte des bénéfices et pertes actuariels non comptabilisés, déduction faite du coût des services passés non reconnus et de la juste valeur des actifs du plan.

Tous les écarts actuariels au 1^{er} janvier 2004, date de la transition aux normes IFRS, ont été comptabilisés. S'agissant des écarts actuariels survenus après le 1^{er} janvier 2004 pour déterminer l'obligation du Groupe au titre d'un plan, la fraction des écarts actuariels cumulés non comptabilisés excédant 10% du montant le plus élevé entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du plan, est comptabilisée dans le compte de résultats sur la durée de vie moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du plan. Sinon, les écarts actuariels ne sont pas comptabilisés.

Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le montant net total des pertes actuarielles cumulées non comptabilisées et du coût des services passés non comptabilisé et de la valeur actualisée de tout remboursement futur du plan ou de diminutions des cotisations futures du plan.

Le Groupe reconnaît les gains et les pertes sur les réductions ou règlements des plans de pension de type prestations définies lorsque la réduction ou le règlement survient. Le gain ou la perte sur les réductions ou règlements comprend tout changement résultant de la juste valeur des actifs du plan, toute modification dans la valeur actualisée des obligations des plans de pension de type prestations définies et tout gain et perte actuariels non reconnus et tout coût des services passés non comptabilisé.

• Indemnités de fin de contrat de travail (plans de prépension, autres obligations en matière de fin de contrat)

Ces indemnités surviennent suite à la décision du Groupe de mettre fin au travail d'un employé ou d'un groupe d'employés avant la date normale de la retraite ou suite à celle d'un employé d'accepter un licenciement volontaire en échange de ces indemnités.

Ces indemnités sont provisionnées au moment de la signification de la décision.

• Rémunération en actions

Un programme d'actions permet aux cadres supérieurs d'acquérir des actions de la Société. Le prix d'exercice des warrants correspond à la plus faible de la valeur boursière moyenne des actions sous-jacentes au cours de la période de trente jours qui précèdent la date de l'octroi des warrants et de la valeur boursière du dernier jour qui précède la date de l'octroi. Ces paiements sont repris dans les états financiers, basés sur la juste valeur des attributions mesurées à la date de l'octroi et étalés sur la période d'attente. Au moment où le warrant est exercé, les fonds propres sont augmentés à concurrence des montants reçus.

• Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu.

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement ou des primes en espèces à court terme si le Groupe est confronté à une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par l'employé et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

(R) Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt courant et l'impôt différé. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés en compte de résultats sauf s'ils concernent des éléments qui ont directement été comptabilisés sous la rubrique des fonds propres. Dans ce cas, les impôts sont également comptabilisés dans les fonds propres.

L'impôt courant est le montant des impôts à payer sur les bénéfices imposables de l'année, en utilisant le taux d'imposition en vigueur à la date de clôture du bilan, et toute régularisation de dettes fiscales des années antérieures.

L'impôt différé est calculé selon l'approche bilantielle sur toutes les différences temporaires existant entre la base fiscale et la valeur comptable servant pour les rapports financiers, aussi bien pour les actifs que pour les passifs. Il n'y a pas de comptabilisation d'impôts différés pour les différences temporaires suivantes: la comptabilisation initiale des éléments d'actif et de passif qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable et les différences concernant les investissements dans les filiales pour autant qu'elles ne soient probablement pas reprises dans un avenir prévisible. Le montant des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible permettant d'utiliser les différences temporaires déductibles, ainsi que les pertes fiscales et les crédits d'impôts non utilisés. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et réduits dans la mesure où il n'est plus probable que le bénéfice fiscal s'y rapportant soit réalisé.

Les impôts additionnels générés suite à la distribution des dividendes sont comptabilisés au même moment que l'obligation de paiement.

(S) Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes sont valorisées à leur juste valeur.

(T) Produits

• Produits provenant de la vente des marchandises et services

Les produits comprennent la juste valeur des rétributions reçues ou à recevoir suite à la vente de marchandises et de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe. Les produits sont présentés déduction faites des taxes sur la valeur ajoutée, des retours, des rabais et remises ainsi qu'après élimination des ventes au sein du Groupe. Les produits sont reconnus lorsqu'aucune incertitude significative ne subsiste quant aux recouvrements des montants dus, aux charges relatives à la transaction et lorsque les retours éventuels de marchandises peuvent être estimés de manière fiable, et lorsque la direction n'est pas impliquée de façon continue dans la gestion des marchandises et lorsque le montant des produits peut être estimé de manière fiable.

En ce qui concerne les ventes de marchandises, les produits sont comptabilisés au compte de résultats lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur. S'il est probable que les ristournes seront octroyées et que leur montant peut être évalué de manière fiable, la ristourne est alors comptabilisée en déduction des produits lorsque la vente est reconnue.

• Produits financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts à recevoir sur les placements, les dividendes, les gains de change et ceux relatifs aux instruments financiers dérivés.

Les produits d'intérêts sont enregistrés dans le compte de résultats lorsqu'ils sont acquis compte tenu du rendement effectif de l'actif. Les dividendes sont comptabilisés en compte de résultats à la date où les dividendes sont attribués.

(U) Charges

• Charges financières

Les charges financières comprennent les intérêts à payer sur les emprunts, les pertes de change et celles relatives aux instruments financiers dérivés.

Tous les intérêts et autres coûts encourus, liés aux emprunts sont pris en charges au moment où ils sont encourus en tant que charges financières. Les charges d'intérêts relatives aux paiements de leasing financier sont enregistrées au compte de résultats en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Suite à la révision de l'IAS 23 *Coûts d'emprunt*, tous les coûts financiers (coûts d'emprunt), directement attribuables au coût d'acquisition, à la construction ou à la production de l'actif éligible, sont portés à l'actif. Cette activation des coûts d'emprunt est enregistrée en tant

qu'immobilisations incorporelles (voir principe comptable (E) ci-dessus) ou en tant qu'immobilisations corporelles (voir principe comptable (G) ci-dessus). Tout autre coût d'emprunt est pris en charge lorsqu'il est encouru et est comptabilisé en charges financières.

(V) Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de réduire son risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change résultant des activités opérationnelles, financières et d'investissement. Conformément à ses procédures de trésorerie, le Groupe ne détient ni n'émet des instruments financiers à des fins commerciales.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction y afférents. La détermination de la juste valeur pour chaque type d'actif et passif financier et non-financier est expliquée à l'annexe 2 – Détermination de la juste valeur. Consécutivement à la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont déclarés à leur juste valeur à la date de clôture. Selon que la couverture des flux de trésorerie (voir ci-dessous) réponde ou non à certains critères comptables, tout bénéfice ou perte est comptabilisé(e) directement soit dans les autres éléments du résultat global ou soit en compte de résultats.

La documentation relative à la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que les objectifs et la stratégie de gestion de risque concernant l'engagement des diverses transactions de couverture, est réalisé par le Groupe dès le début de la transaction. La Groupe documente également l'évaluation, au début de la couverture ainsi que de façon continue, lorsque les dérivés utilisés dans les transactions de couverture sont hautement efficaces pour compenser les changements des éléments couverts.

• Couverture des flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture destiné à couvrir les variations en termes de flux de trésorerie attribuables à un risque particulier d'un actif ou passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable susceptible d'affecter le compte de résultats, la partie efficace des variations dans la juste valeur réalisée sur l'instrument dérivé est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global (réserves pour opérations de couverture dans les fonds propres). La partie non efficace des variations de la juste valeur réalisée sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en compte de résultats.

Lorsqu'un instrument de couverture ne répond plus aux critères nécessaires pour la comptabilité de la couverture, ou lorsque la relation de couverture est arrivée à échéance, est vendue ou terminée, le bénéfice ou la perte cumulé(e) reste en fonds propres et n'est reclassifié(e) que lorsque la transaction prévue est comptabilisée au compte de résultats. Si la transaction prévue n'est plus susceptible de se produire, le bénéfice ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est alors reclassifié(e) directement au compte de résultats.

(W) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif non courant est classifié comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Une transaction de vente a lieu lorsque les conditions suivantes sont remplies:

- L'actif doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs ou groupes destinés à être cédés ; et
- La vente doit être hautement probable.

Le Groupe présente un actif non courant classifié comme détenu en vue de la vente et les actifs d'un groupe destiné à être cédé séparément des autres actifs au niveau de la situation financière. De la même façon, les passifs d'un groupe destiné à être cédé sont présentés séparément des autres dettes au niveau de la situation financière. L'état comparatif de la situation financière n'est pas présenté. En outre, le Groupe présente séparément tout produit ou charge reconnu directement dans les fonds propres se rapportant à des actifs non courants détenus en vue de la vente, par exemple les écarts de conversion.

Immédiatement avant la classification initiale de l'actif, comme détenu en vue de la vente, les valeurs comptables de l'actif (ou tous les actifs et passifs du groupe destiné à la vente) sont évaluées selon les normes IFRS applicables. Ensuite, lors de la classification en tant que "détenus en vue de la vente", les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont reconnus à la valeur la plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les actifs détenus en vue de la vente, comprenant ceux au sein d'un groupe destiné à être cédé, ne sont plus dépréciés ou amortis.

Les pertes de valeur, comptabilisées suite à la classification initiale de l'actif comme détenu en vue de la vente, sont enregistrées au compte de résultats. Le même principe s'applique aux bénéfices et pertes générés sur toute réévaluation ultérieure.

Une activité abandonnée correspond à une composante des activités du Groupe qui peut représenter une ligne de produits importante bien précise ou une zone géographique ou qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification en tant qu'activité abandonnée n'a lieu qu'au moment où la transaction remplit les critères de classification en tant que "détenus en vue de la vente", lorsque la transaction est terminée.

Lorsque des activités sont classifiées comme abandonnées, "le profit (+)/perte (-) de la période des activités abandonnées" est présenté sur une ligne séparée du compte de résultats et du résultat global.

En plus des exigences en termes de présentation de la situation financière pour les groupes destinés à être cédés, une comparaison est fournie au niveau du compte de résultats et au niveau de l'état du résultat global pour ce qui est de la présentation des résultats des

activités abandonnées. En outre, les flux de trésorerie nets attribuables aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement des activités abandonnées sont présentés séparément.

(X) Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période.

Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le bénéfice ou la perte attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour les effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, comprenant les options sur actions attribuées aux membres de la direction.

(Y) Information sectorielle

Les segments d'activités sont les composants du Groupe dans lesquels il est actif pour des activités commerciales desquelles il peut générer des produits et supporter des charges, ceci incluant des produits et charges avec n'importe quelle société du Groupe appartenant à une autre activité. Les informations financières disponibles sont évaluées régulièrement par le comité de direction en vue de décider de la répartition des ressources et de l'évaluation des performances. Le comité de direction a été identifié comme "chief operating decision maker".

L'agrégation des activités est en concordance avec la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels* et seulement pour les activités ayant des caractéristiques économiques similaires basées sur leur nature de produits et services, leur processus de production, leur type de clientèle, les méthodes pour la distribution des produits et l'offre des services et la nature du cadre environnemental.

L'information sectorielle rapportée au comité de direction (comprenant les résultats par segment ainsi que leurs actifs et passifs) est préparée en conformité avec les mêmes principes comptables que ceux décrits dans le résumé des principes comptables significatifs.

Les produits, charges et actifs sont alloués aux segments d'activités à la condition que ces produits, dépenses et actifs puissent être attribués directement ou raisonnablement à ces segments d'activités. Les prix de transferts entre des segments d'activités s'opèrent de manière similaire aux transactions effectuées avec des tiers dans des conditions de concurrence normale.

(Z) Des normes IFRS récemment publiées

Dans la mesure où de nouvelles dispositions relatives aux normes IFRS sont applicables dans le futur, elles ont été résumées ci-dessous.

• IFRS 9 Instruments financiers

La norme IFRS 9 a l'intention de remplacer l'IAS 39 *Instruments financiers: comptabilisation et évaluation*. Cette norme traite de la classification et de la valorisation des actifs et passifs financiers. Cette norme constitue la première étape dans le remplacement de l'IAS 39 et deviendra obligatoire pour les états financiers consolidés 2013 du Groupe, avec effet rétroactif. Le Groupe n'a pas planifié d'adopter cette norme plus tôt et l'étendue de l'impact n'a pas encore été déterminée.

• IAS 24 Informations relatives aux parties liées (révisé en 2009)

L'IAS 24 *Informations relatives aux parties liées* (révisé en 2009) réforme la définition d'une partie liée et modifie certaines exigences en matière de publication de l'information relative aux entités liées à une administration publique. Ces amendements, qui deviendront obligatoires pour les états financiers consolidés 2011 du Groupe, ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

• Amendements à l'IFRIC 14 et à l'IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement et leur interaction

Les amendements à l'IFRIC 14 IAS 19 – *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement et leur interaction* suppriment les conséquences non désirées des versements d'acomptes lorsqu'il existe une exigence de financement minimal. Ces amendements aboutissent ainsi à ce que les acomptes pour les contributions soient reconnus dans certaines circonstances comme un actif plutôt qu'une charge. Ces amendements, qui deviendront obligatoires pour les états financiers consolidés 2011 du Groupe, ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

• Améliorations aux normes IFRS 2010

Les améliorations aux normes IFRS 2010 sont une série de modifications mineures aux normes existantes. Cette série, qui deviendra obligatoire pour les états financiers consolidés 2011 du Groupe, ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

2. Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de principes comptables du Groupe et d'annexes nécessitent la détermination de la juste valeur, aussi bien pour les actifs et passifs financiers que pour les non-financiers. Les justes valeurs ont été déterminées dans le but de valorisation et de publication et sont basées sur les méthodes suivantes. Le cas échéant, des informations supplémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer la juste valeur ont été indiquées à l'annexe spécifique de cet actif ou de ce passif.

Immobilisations corporelles

La juste valeur d'un actif, reconnue en tant que résultat d'un regroupement d'entreprises ou utilisée dans des tests de pertes de valeur, est basée sur l'estimation du prix auquel l'actif pourrait être échangé à la date d'évaluation dans des conditions de concurrence normale «arm's length». Le résultat est comparé avec les valeurs du marché, si possible. Si aucun marché actif et significatif n'existe, il est plus approprié d'utiliser le coût de remplacement. La juste valeur des installations, équipements et agencements est basée sur une approche de marché et une approche de coût en utilisant les prix du marché indiqués pour des éléments similaires s'ils sont disponibles et les coûts de remplacement le cas échéant. Le coût de remplacement est le résultat combiné du coût de nouvelles installations, équipements et agencements de même capacité et de la valeur d'utilité compte tenu de l'activité économique. La détermination de la juste valeur des immobilisations corporelles est basée sur des études d'évaluation réalisées par des experts aussi bien internes qu'externes ayant l'expérience et les qualifications appropriées.

Autres immobilisations incorporelles

La juste valeur des brevets et marques commerciales acquis lors d'un regroupement d'entreprises est basée sur les paiements de redevances actualisés qui ont été exclus suite à l'acquisition du brevet ou marque commerciale.

La juste valeur de la clientèle acquise lors d'un regroupement d'entreprises est déterminée en utilisant la méthode des gains excédentaires sur plusieurs périodes, où l'actif est évalué après déduction d'un rendement approprié sur tous les autres actifs qui font partie de la création des flux de trésorerie.

La juste valeur des autres immobilisations incorporelles est basée sur les flux de trésorerie actualisés qui devraient être obtenus de l'utilisation ou de la vente éventuelle des actifs.

La détermination de la juste valeur des autres immobilisations incorporelles est basée sur des études d'évaluation réalisées par des experts aussi bien internes qu'externes ayant l'expérience et les qualifications appropriées.

Stocks

La juste valeur des stocks acquis lors d'un regroupement d'entreprises est déterminée en fonction du prix de vente estimé dans le cadre des activités normales déduction faite des coûts encourus afin de rendre le produit vendable, et compte tenu d'une marge bénéficiaire raisonnable basée sur l'effort nécessaire pour achever et vendre les stocks.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur d'un instrument financier dérivé est le montant auquel un élément d'actif peut être échangé, ou auquel une obligation peut être conclue, entre des parties bien informées et disposées à conclure une transaction dans un contexte de concurrence normale.

La juste valeur des contrats de change «forward» est égale à la valeur actualisée de la différence entre les taux de contrat et les taux «forward» actuels.

La juste valeur de ces instruments reflète généralement les montants estimés que le Groupe recevrait lors de la conclusion de contrats favorables ou qu'il devrait payer pour mettre fin à des contrats défavorables à la date de clôture, et tient de ce fait compte des bénéfices et pertes actuels non réalisés sur les contrats en cours.

La juste valeur des contrats d'achat et de vente à terme des permis d'émission est basée sur les prix du marché des contrats à terme négociables de l'UE, les «European Union Allowances (EUAs)» et des réductions d'émission certifiées, les "Certified Emission Reductions (CERs)".

Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions* exige que les paiements réalisés sur base d'actions accordées aux employés soient reconnus dans les états financiers à leur juste valeur à la date d'attribution. Selon les dispositions transitoires incluses dans la norme IFRS 2, les options accordées avant le 7 novembre 2002 et non encore exercées au 1^{er} janvier 2005 ne sont pas amorties via le compte de résultats. La juste valeur des options a été déterminée suivant le modèle d'évaluation Black & Scholes.

Provisions

Si l'effet est significatif, des provisions sont établies en actualisant les flux de trésorerie futurs escomptés à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques inhérents au passif.

Créances/dettes commerciales et autres créances/dettes

Pour les créances/dettes commerciales et les autres créances/dettes, le montant notionnel est censé refléter la juste valeur. Les créances/dettes commerciales et les autres créances/dettes à long terme ont été actualisées afin de déterminer la juste valeur, laquelle est déterminée à des fins de publication.

Prêts et emprunts portant intérêts

La juste valeur des prêts et emprunts portant intérêts, déterminée à des fins de publication, est calculée en escomptant la partie principale de la dette tout en tenant compte des intérêts futurs.

Les taux d'intérêts utilisés pour escompter les mouvements de liquidités sont, le cas échéant, basés sur le rendement d'obligations étatiques à la date de clôture adapté suivant l'échelonnement du crédit.

Dettes de leasing

La juste valeur des dettes de leasing, déterminée à des fins de publication, est estimée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs escomptée aux taux d'intérêts du marché pour les contrats de leasing financiers homogènes. La juste valeur estimée reflète les changements de taux d'intérêts.

Les taux d'intérêts utilisés pour escompter les flux de trésorerie, sont basés, le cas échéant, sur le rendement d'obligations étatiques à la date de clôture compte tenu d'un écart de crédit adéquat.

3. Information sectorielle

Le Groupe dispose de huit segments d'activités basés sur les activités commerciales principales et les environnements économiques, tels que définis par la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*. La clientèle et les marchés principaux de ces segments sont différents. Cinq segments d'activités remplissent les seuils quantitatifs et sont rapportés séparément. Les segments d'activités Intermédiaires pharmaceutiques, Dérivés chlorés organiques et Compounds ne remplissent pas ces seuils quantitatifs et sont regroupés sous l'appellation "Autres activités". Les informations fournies ci-dessous sont conformes aux informations disponibles et évaluées régulièrement par le «Chief Operating Decision maker» (le comité de direction). Le résumé suivant décrit les activités dans chacun des segments d'activités rapportés par le Groupe:

- Chimie minérale - regroupe la fabrication et la distribution du sulfate de potasse et des phosphates alimentaires.
- Pvc/Chlore-Alcali - comprend la fabrication et la distribution de la potasse caustique et de la soude caustique, du chlorure ferrique et du Pvc.
- Gélatine et Akiolis (anciennement dénommé Gélatine et Produits d'origine animale) - regroupe la fabrication et distribution de la gélatine, la collecte et le traitement des sous-produits d'origine animale.

- Systèmes de canalisations plastiques et Profilés - regroupe la fabrication et la distribution des profilés Pvc, tubes et raccords.
- Tessenderlo Kerley - regroupe la fabrication et la distribution des engrais liquides soufrés, des produits phytosanitaires et des services proposés aux raffineries de Tessenderlo Kerley (des usines, disposées au niveau même des raffineries destinées à récupérer le soufre et les autres résidus).
- Autres activités - regroupe la fabrication et la distribution des Dérivés chlorés organiques (OCD), des Intermédiaires pharmaceutiques et des Compounds. Aucun de ces segments ne remplit l'un des critères quantitatifs pour déterminer les segments d'activités en 2010 et 2009.

L'appellation "Non alloués" regroupe toutes les activités du siège fournissant un appui aux huit autres segments d'activités et comprenant en outre la société immobilière jusqu'à sa vente au 30 novembre 2010 (se référer également à l'annexe 4 – Acquisitions et cessions), ainsi qu'une société d'assurance captive, des sociétés de financement ainsi que les sociétés holding.

Le Groupe est un groupe diversifié, international, actif dans divers domaines de l'industrie chimie, la transformation de matières plastiques, la gélatine, le pharmaceutique et les produits d'origine animale. Les produits du Groupe sont utilisés dans différentes applications et marchés de consommation. Bien que la position de leadership soit occupée par le Groupe dans un certain nombre de marchés, la diversification des produits du Groupe ne rend pas celui-ci dépendant de principaux clients.

Le «Chief Operating Decision maker» évalue la performance des segments d'activités sur base du REBIT (Bénéfice opérationnel avant éléments non-récurrents). Les coûts et produits financiers ne sont pas attribués aux différents segments d'activités, car ce type d'activité est conduit par le département de la trésorerie, responsable de la gestion de la trésorerie du Groupe.

Aucune différence n'est à noter par rapport au dernier rapport financier annuel concernant la base de segmentation ou la base d'évaluation du REBIT et de l'EBIT du segment.

Les rubriques principales du compte de résultats et de la situation financière sont renseignées par segment d'activités dans le tableau sur la page suivante:

Information selon les segments d'activités	annexe	Chimie Minérale		PVC/Chlore-Alcali		Gélatine et Akiolis		Systèmes de canalisations plastiques et Profils		Tessenderlo Kerley		Autres activités		Non alloués		Tessenderlo Group	
(en millions EUR)		2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Produits (internes et externes)		401,0	288,0	579,6	509,5	416,4	363,0	562,3	546,0	231,4	180,8	337,4	291,7	-	-	2 528,1	2 179,0
Produits (internes)		3,0	4,4	83,8	66,4	5,7	4,5	0,1	0,1	0,0	0,8	8,2	9,0	-	-	100,8	85,2
Produits		398,1	283,6	495,8	443,1	410,8	358,5	562,1	545,9	231,4	180,0	329,2	282,7	0,0	0,0	2 427,3	2 093,8
Bénéfice (+)/perte (-) opérationnel avant éléments non-récurrents (REBIT)		14,3	-56,5	-7,1	-28,0	31,8	35,6	15,7	21,5	37,4	31,1	-7,3	-26,5	-25,9	-28,6	58,9	-51,4
Eléments non-récurrents	6	9,6	-62,4	-2,9	1,2	0,9	-0,8	-7,0	-16,2	-0,8	-	-15,6	-23,7	14,1	2,1	-1,6	-99,8
Bénéfice (+)/perte (-) opérationnel (EBIT)		23,9	-118,9	-10,0	-26,8	32,8	34,8	8,7	5,3	36,7	31,1	-22,9	-50,2	-11,7	-26,5	57,4	-151,2
Rentabilité sur les produits (REBIT/produits)		3,6%	-19,9%	-1,4%	-6,3%	7,8%	9,9%	2,8%	3,9%	16,2%	17,3%	-2,2%	-9,4%	-	-	2,4%	-2,5%
Coûts financiers - net	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-28,6	-11,2
Coûts financiers	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-40,2	-18,5
Produits financiers	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,6	7,3
Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence, net d'impôt		-	0,1	-	-	0,3	0,9	-	-	1,2	-0,1	-	-	0,1	0,1	1,6	1,0
Impôts sur le résultat	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-10,1	-5,3
Bénéfice (+)/perte (-) de la période		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20,3	-166,7
Actif sectoriel		135,7	151,3	317,9	292,9	379,6	353,3	332,1	336,1	147,8	134,6	153,0	158,7	21,8	59,5	1 487,8	1 486,4
Participations mises en équivalence	14	-	-	-	-	3,0	1,6	-	-	9,4	9,7	-	-	15,3	10,0	27,7	21,3
Autres placements	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,7	6,5	6,7	6,5
Actifs d'impôts différés	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,7	17,8	23,7	17,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150,5	44,3	150,5	44,3
Autres créances non allouées		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,3	0,1	0,3
Total de l'actif		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 696,5	1 576,6
Passif sectoriel		102,3	187,4	113,5	72,7	106,5	89,9	106,1	98,7	19,7	17,9	66,0	64,1	109,8	53,2	623,8	583,9
Dettes financières	23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	312,5	253,3	312,5	253,3
Passifs d'impôts différés	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31,6	31,9	31,6	31,9
Total des fonds propres		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	728,6	707,5	728,6	707,5
Total des fonds propres et des dettes		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 696,5	1 576,6
Dépenses d'investissement: immobilisations corporelles et incorporelles	11/13	5,5	6,5	13,7	28,5	48,0	32,1	20,0	22,7	8,7	13,5	22,8	11,9	2,1	1,0	120,8	116,2
Amortissements et dépréciations	8	-6,4	-7,2	-27,6	-27,4	-29,0	-26,0	-28,8	-28,9	-10,6	-7,6	-11,3	-14,7	-2,7	-5,8	-116,4	-117,6
Pertes de valeur sur goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles	8	-	-	-	-	0,5	-2,6	-3,1	-1,0	-0,2	-	-11,0	-15,3	-	-	-13,8	-18,9

Dans la présentation des segments géographiques, les produits sectoriels sont basés sur la location géographique des clients. Les actifs non-circulants sectoriels sont basés sur la location géographique des actifs:

Information géographique 2010 (en millions EUR)	Produits par marché	Actifs non-circulants sectoriels
Belgique	204,2	252,5
Pays-Bas	197,8	60,6
France	460,6	199,7
Italie	102,4	28,4
Royaume-Uni	331,0	68,3
Autres pays européens	484,4	15,0
États-Unis	344,2	106,2
Autres pays	302,7	66,1
Tessenderlo Group	2 427,3	796,8

Information géographique 2009 (en millions EUR)	Produits par marché	Actifs non-circulants sectoriels
Belgique	186,3	279,5
Pays-Bas	218,7	65,3
France	440,1	218,5
Italie	83,4	26,2
Royaume-Uni	288,7	78,9
Autres pays européens	414,3	14,5
États-Unis	288,9	100,5
Autres pays	173,4	32,3
Tessenderlo Group	2 093,8	815,7

4. Acquisitions et cessions

Acquisitions – activités/filiales

Aucune acquisition d'activité n'a été comptabilisée dans le cadre de la norme IFRS 3 *Regroupement d'entreprises* durant 2010. Durant 2009, Le Groupe a conclu plusieurs accords qui ont résulté en l'acquisition d'activités dans le cadre de la norme IFRS 3. Ces acquisitions ont été cohérentes avec la stratégie du Groupe visant à renforcer davantage ses positions dans les activités en croissance. Ces accords sont décrits ci-dessous.

En mars 2009, Eurocell Profiles Ltd, une filiale britannique au sein du segment d'activités «Systèmes de canalisations plastiques et Profilés», a acquis 100% des actions et droits de vote de Merritt Plastics Ltd (Derbyshire, Royaume-Uni). Merritt Plastics est une entreprise de recyclage et d'extrusion de PVC-u et un recycleur certifié de Recovynyl. Le coût d'acquisition total comprenait un paiement

en cash net de 3,5 millions EUR, les coûts de transaction étant négligeables. Le coût d'acquisition total pouvait être entièrement attribué aux actifs et passifs acquis et par conséquent cette acquisition n'a pas généré de goodwill. Meritt Plastics Ltd avait été de suite intégrée aux activités d'Eurocell Profiles Ltd, aucun reporting séparé n'a été maintenu quant à leurs contributions au chiffre d'affaires et au résultat du Groupe, considérées toutefois comme insignifiantes en 2009. Si cette acquisition avait eu lieu au début de l'année, la contribution au chiffre d'affaires et au résultat du Groupe en 2009 aurait été également sans importance.

En juin 2009, Tessenderlo Kerley Inc. avait fait l'acquisition des actifs herbicides de Linuron, constituant une activité, de la société DuPont Crop Protection, Wilmington, Delaware (USA). Tessenderlo Kerley Inc. avait acquis la pleine propriété des droits mondiaux de l'activité de Linuron, dont les noms commerciaux, les marques déposées et les données d'enregistrement. Cette acquisition permettait à Tessenderlo Kerley Inc. d'étoffer encore sa gamme phytosanitaire. Le coût d'acquisition total comprenait un paiement en cash net de 21,0 millions EUR, les coûts de transaction étant négligeables. Le coût d'acquisition total pouvait être entièrement attribué aux actifs et passifs acquis et par conséquent cette acquisition n'a pas généré de goodwill. Bien que cette activité ait été intégrée au sein de Tessenderlo Kerley Inc., la contribution de l'activité Linuron au chiffre d'affaires du Groupe pour l'année 2009 au moment de l'acquisition était estimée à un montant de 5,6 millions EUR et à un montant de 0,3 million EUR au résultat de l'année 2009. Si cette acquisition avait eu lieu au début de l'année, le chiffre d'affaires du Groupe pour l'année 2009 aurait augmenté d'un montant estimé à 13,7 millions EUR, tandis que le résultat de l'année aurait été positivement impacté par un montant estimé à 2,2 millions EUR.

Le tableau ci-dessous résume l'impact de l'acquisition des actifs herbicides de Linuron au niveau de la situation financière du Groupe en 2009:

(en millions EUR)	Valeurs d'acquisitions	Ajustements à la juste valeur	Valeurs reconnues d'acquisitions
Autres immobilisations incorporelles	-	16,7	16,7
Actifs non-circulants	-	16,7	16,7
Stocks	2,3	2,0	4,3
Actifs circulants	2,3	2,0	4,3
Actifs nets	2,3	18,7	21,0
Contreparties (payées)/reçues en trésorerie			-21,0
Trésorerie acquise/(cédée)			-
Flux nets de trésorerie (sortants)/entrants			-21,0

En juin 2009, Akiolis Group SAS, une filiale française du Groupe au sein du segment d'activités «Gélatine et Akiolis», avait acquis les 50% restants dans le Groupe Fiso. A partir du 30 juin 2009, le Groupe Fiso était comptabilisé suivant la méthode d'intégration globale (auparavant, la consolidation s'effectuait par mise en équivalence).

Le coût d'acquisition total comprenait un paiement en cash net de 31,0 millions EUR, les coûts de transaction étant négligeables. Le goodwill d'un montant de 10,9 millions EUR, dont 2,8 millions EUR relatifs à l'achat en 2006 des premiers 50%, avait été reconnu comme résultant de cette acquisition. Ce goodwill était lié aux effets de synergie qui peuvent être réalisés grâce à l'intégration du Groupe Fiso au sein des activités "Gélatine et Akiolis" et à un renforcement de la couverture géographique en France et à la poursuite de la position de leadership sur le marché français. Depuis la date d'acquisition, le Groupe Fiso a contribué à concurrence de 19,2 millions EUR au chiffre d'affaires du Groupe en 2009 et à 2,1 millions EUR au résultat de l'année 2009 (sans cette acquisition supplémentaire, la quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence, net d'impôt pour les six derniers mois de 2009 se serait chiffrée à 1,0 million EUR). Si cette acquisition avait eu lieu au début de l'année 2009, le chiffre d'affaires du Groupe pour l'année 2009 aurait augmenté approximativement de 41,3 millions EUR, tandis que le résultat pour l'année 2009 aurait été impacté positivement par 3,3 millions EUR (sans cette acquisition supplémentaire, la quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence, net d'impôts pour 2009 se serait chiffrée à 1,7 millions EUR).

Le tableau ci-dessous résume l'impact de l'acquisition des 50% restants dans le Groupe Fiso au niveau de la situation financière du Groupe en 2009:

(en millions EUR)	Valeurs d'acquisitions	Ajustements à la juste valeur	Valeurs reconnues d'acquisitions
Goodwill	3,5	-	3,5
Immobilisations corporelles	20,2	19,3	39,5
Autres immobilisations incorporelles	0,1	14,9	15,0
Participations mises en équivalence	0,2	0,1	0,3
Actifs d'impôts différés	1,5	1,1	2,6
Actifs non-circulants	25,5	35,4	60,9
Stocks	0,7	-	0,7
Créances commerciales et autres créances	42,0	-	42,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,3	-	1,3
Actifs circulants	44,0	-	44,0
Dettes financières	20,3	-	20,3
Dettes commerciales et autres dettes	13,6	-	13,6
Dettes à court terme	33,9	-	33,9
Provisions	1,3	1,9	3,2
Dettes financières	6,3	-	6,3
Autres dettes	0,2	-	0,2
Passifs d'impôts différés	2,7	11,6	14,3
Dettes à long terme	10,5	13,5	24,0
Actifs nets	25,1	21,9	47,0
Goodwill sur les acquisitions			10,9
(Augmentation)/diminution des réserves de réévaluation			-10,7
Augmentation/(diminution) des participations mises en équivalence			-14,9
Contreparties (payées)/reçues en trésorerie			-32,3
Trésorerie acquise/(cédée)			1,3
Flux nets de trésorerie (sortants)/entrants			-31,0

En octobre 2009, Eurocell Building Plastics Ltd, une filiale au sein du segment d'activités "Systèmes de canalisations plastiques et Profilés" avait acquis la pleine propriété des actifs de la marque Deeplas, constituant une activité de profilés de finition au Royaume-Uni. Cela permettait à Eurocell Building Plastics Ltd d'étendre sa gamme de produits dans le domaine des profilés de finition et d'augmenter sa part de marché dans ce secteur. Le coût d'acquisition total comprenait un paiement en cash net de 3,3 millions EUR, les coûts de transaction étant négligeables. Le coût d'acquisition total pouvait être entièrement attribué aux actifs et passifs acquis et par conséquent cette acquisition n'avait pas généré de goodwill. L'activité avait été de suite intégrée aux activités d'Eurocell Building Plastics Ltd, aucun reporting séparé n'a été maintenu quant à leurs contributions au chiffre d'affaires et au résultat du Groupe, considérées toutefois comme insignifiantes en 2009. Si cette acquisition avait eu lieu au début de l'année 2009, la contribution au chiffre d'affaires et au résultat du Groupe en 2009 aurait été également sans importance.

Le tableau ci-dessous résume l'impact de toutes les acquisitions opérées au niveau de la situation financière du Groupe en 2009:

(en millions EUR)	Valeurs d'acquisitions	Ajustements à la juste valeur	Valeurs reconnues d'acquisitions
Goodwill	3,5	-	3,5
Immobilisations corporelles	23,2	19,3	42,5
Autres immobilisations incorporelles	0,1	33,8	33,9
Participations mises en équivalence	0,2	0,1	0,3
Actifs d'impôts différés	1,5	1,1	2,6
Actifs non-circulants	28,5	54,3	82,8
Stocks	4,5	2,0	6,5
Créances commerciales et autres créances	42,8	-	42,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,2	-	2,2
Actifs circulants	49,5	2,0	51,5
Dettes financières	20,3	-	20,3
Dettes commerciales et autres dettes	14,3	-	14,3
Dettes à court terme	34,6	0,0	34,6
Provisions	1,3	1,9	3,2
Dettes financières	6,3	-	6,3
Autres dettes	0,2	-	0,2
Passifs d'impôts différés	2,7	11,6	14,3
Dettes à long terme	10,5	13,5	24,0
Actifs nets	32,9	42,8	75,7
Goodwill sur les acquisitions (*)			10,9
(Augmentation)/diminution des réserves de réévaluation			-10,7
Augmentation/(diminution) des participations mises en équivalence			-14,9
Contreparties (payées)/reçues en trésorerie			-61,0
Trésorerie acquise/(cédée)			2,2
Flux nets de trésorerie (sortants)/entrants			-58,8

(*) Il est à noter que 2,8 millions EUR du “goodwill sur acquisitions” étaient liés à l’achat des premiers 50% dans le Groupe Fiso. Un goodwill de 8,1 millions EUR avait été payé pour l’acquisition des 50% restants en juin 2009.

Les ajustements à la juste valeur à la date d’acquisition ont été effectués sur base d’études d’évaluation réalisées par des experts aussi bien internes qu’externes. Les immobilisations incorporelles à la date d’acquisition se rapportaient principalement à des fonds de commerce et concessions, brevets et licences (annexe 13 – Autres immobilisations incorporelles).

Acquisitions - participations mises en équivalence

En septembre 2010, Akiolis Group SAS, une filiale française du Groupe au sein du segment d’activités «Gélatine et Akiolis», a acquis 50% des droits de vote dans la société française Établissements Violleau SAS. Cette dernière est spécialisée dans le compostage de matières organiques principalement pour la chaîne alimentaire et la fourniture de litière pour les agriculteurs. Ses clients en aval et en amont font partie du secteur agricole et alimentaire. Le coût d’acquisition total comprend un paiement en cash net d’1,4 millions EUR, les coûts de transaction étant négligeables. L’impact financier de la transaction sur les résultats 2010 du Groupe reste insignifiant (annexe 14 – Participations mises en équivalence).

L’acquisition par Akiolis Group SAS, telle que mentionnée ci-dessus, des 50% des parts dans le Groupe Fiso en juin 2009, avait mené également à une augmentation de l’intérêt du Groupe de 25% à 50% dans les Établissements Michel SAS, une filiale du Groupe Fiso. L’impact financier de cette transaction sur les résultats 2009 du Groupe était insignifiant.

Cessions

Le 1^{er} mars 2010, le Groupe, actif dans le secteur du chlorure de zinc à travers sa filiale “Produits Chimiques de Loos SAS” située à Loos (France), a vendu son activité de chlorure de zinc à la Floridienne Chimie SA, une société belge. Cette vente fait partie du repositionnement stratégique du Groupe. La vente a généré un gain non-récurrent d’1,6 millions EUR (annexe 6 – Éléments non-récurrents).

Le 30 novembre 2010, le Groupe a vendu sa filiale “Immo Watro SA”, la société immobilière propriétaire du bâtiment administratif du Groupe à Bruxelles, à GLL Real Estate Partners GmbH, société allemande de gestion de fonds institutionnels. Le Groupe a conclu un accord de leasing avec la société GLL Real Estate Partners GmbH et le siège administratif du Groupe reste à l’endroit actuel. Le produit de la vente, déduction faite de la trésorerie cédée, se totalise à 24,2 millions EUR. Cette vente s’est traduite par un gain non-récurrent de 12,6 millions EUR, après déduction des frais liés à la transaction (annexe 6 – Éléments non-récurrents).

Le 24 septembre 2009, le Groupe avait annoncé la vente de sa participation non stratégique dans l’activité zéolithe à Prayon SA, société située à Engis (Belgique), dans laquelle le Groupe avait un intérêt via une joint-venture (50/50). La joint-venture Zéoline SA a été liquidée. La contribution de cette transaction au résultat 2009 du Groupe n’était pas significative.

5. Autres produits et charges opérationnels

(en millions EUR)	2010	2009
Provisions constituées	-0,5	-0,9
Frais de recherche et développement	-13,3	-13,8
Subventions	0,3	0,6
Dépréciations	-1,6	-2,0
Plus-values sur la cession d'immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	-0,3	-0,1
Réductions de valeur sur créances commerciales	-3,3	-4,9
Autres	6,8	12,2
Total	-11,9	-8,9

Les frais de recherche d'un projet interne sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus. La majeure partie des frais de recherche et développement se rapporte aux salaires payés pour un montant de 9,5 millions EUR (2009: 9,5 millions EUR) et aux charges d'amortissement pour un montant de 0,7 million EUR (2009: 0,8 million EUR). En 2009 et 2010, aucun frais de développement n'a été porté à l'actif. Se référer à l'annexe 13 – Autres immobilisations incorporelles.

Les autres produits et charges opérationnels sont principalement expliqués par les éléments suivants:

- Le produit de la vente des permis d'émission de CO² non utilisés pour un montant de 6,6 millions EUR (2009: 1,9 millions EUR) et les dépenses pour les achats de permis d'émission de CO² pour un montant de -0,8 million EUR (2009: -1,7 millions EUR).
- Le produit de la vente d'électricité, non utilisée dans le propre processus de production, et les certificats verts pour un montant de 3,5 millions EUR (2009: 5,7 millions EUR).
- Le produit provenant de primes d'assurances perçues de la société d'assurance captive du Groupe pour un montant de 3,7 millions EUR (2009: 3,8 millions EUR).
- Le produit provenant de la location d'actifs pour lesquels le Groupe agit en tant que bailleur pour un montant de 0,6 million EUR (2009: 1,2 millions EUR).
- Les autres taxes, autres que celles relatives aux impôts sur le résultat, telles que les précomptes immobiliers et les taxes régionales pour un montant de -8,5 millions EUR (2009: -5,1 millions EUR).
- En outre, en 2009, un produit d'1,2 millions EUR avait été enregistré suite au remboursement perçu d'une compagnie d'assurance afin de compenser les charges encourues durant le cadre normal des activités.

Le montant résiduel des autres produits et charges opérationnels en 2010 se rapporte à plusieurs éléments individuellement négligeables au sein de plusieurs filiales du Groupe.

6. Éléments non-récurrents

(en millions EUR)	2010	2009
Produits des cessions	25,6	2,8
Provisions et litiges	12,4	-60,0
Restructuration	-11,5	-30,5
Pertes de valeur	-14,8	-18,9
Provisions environnementales	-9,5	-1,0
Autres produits et charges	-3,7	7,8
Total	-1,6	-99,8

Les éléments non-récurrents pour l'année 2010 s'élèvent à une charge nette d'1,6 millions EUR (2009: -99,8 millions EUR).

Les produits des cessions en 2010 peuvent s'expliquer comme suit:

- Le 1^{er} mars 2010, le Groupe a vendu son activité de chlorure de zinc à travers sa filiale "Produits Chimiques de Loos SAS" située à Loos, en France (segment d'activités "Pvc/Chlore-Alcali), à la Floridienne Chimie SA, une société belge. La vente a généré un gain non-récurrent d'1,6 millions EUR (annexe 4 – Acquisitions et cessions).
- Le 19 novembre 2010, la filiale du Groupe Limburgse Vinyl Maatschappij SA (segment d'activités "Pvc/Chlore-Alcali") a vendu sa participation dans Ekol SA, située à Houthalen-Helchteren, en Belgique (annexe 15 – Autres placements) à la Vecoplast SA, une société belge. Un gain non-récurrent, après déduction des frais liés à la transaction, s'élève à 3,3 millions EUR.
- Le 30 novembre 2010, le Groupe a vendu sa filiale "Immo Watro SA" (annexe 4 – Acquisitions et cessions), la société immobilière propriétaire du bâtiment administratif du Groupe à Bruxelles, à GLL Real Estate Partners GmbH, société allemande de gestion de fonds institutionnels. Le Groupe a conclu un accord de leasing avec la société GLL Real Estate Partners GmbH et le siège administratif du Groupe reste à l'endroit actuel. Cette vente s'est traduite par un gain non-récurrent de 12,6 millions EUR, après déduction des frais liés à la transaction.
- Durant le quatrième trimestre de 2010, Tessenderlo Chemie SA a vendu des terrains situés à Tessenderlo, en Belgique, générant un gain non-récurrent de 6,3 millions EUR. Les terrains longent le site industriel actuel de Tessenderlo Chemie mais ne sont pas essentiels pour une plus ample expansion des activités de base de la société.

Le montant résiduel des produits des cessions (1,8 millions EUR) se rapporte à plusieurs transactions individuellement négligeables, principalement liées à la vente de terrains et de fonds de commerce, au sein des segments d'activités "Gélatine et Akiolis", "Chimie minérale", "Systèmes de canalisations plastiques et Profilés" et "Intermédiaires pharmaceutiques".

La Commission Européenne a rendu sa décision concernant le cartel sur les phosphates alimentaires, enquêtes débutées en 2004 et finalisées par l'arrêt de La Commission Européenne (UE) le 20 juillet 2010. En 2009, une provision additionnelle de 60,0 millions EUR avait été enregistrée faisant suite à de plus amples analyses légales continues et à une connaissance suivie quant au risque potentiel

du Groupe. Au 31 décembre 2009, la provision totalisait 97,0 millions EUR. La décision rendue par la Commission Européenne a fixé l'amende à 83,8 millions EUR et un produit non-récurrent a été enregistré pour un montant de 13,2 million EUR sur la ligne provisions et litiges. Cette amende est payable pour la période d'octobre 2010 à octobre 2012, par le biais de trois paiements égaux d'1/3, le premier paiement ayant été fait en octobre 2010 (annexe 25 – Provisions).

Le montant restant au sein des provisions et litiges porte principalement sur le règlement de litiges d'infractions sur la contrefaçon entre Bayer et Tessenderlo Kerley, Inc. ("TKI") impliquant la signature sous la marque Chipco® de Bayer pour les fongicides Turf à concurrence d'un montant de 0,8 million EUR. Comme le prévoit le règlement, TKI mettra fin à sa marque Autograph® de fosetyl-Al pour les gazons des terrains de golf vers la fin de la saison 2011 et introduira une nouvelle appellation sous une nouvelle marque en 2012.

Les frais de restructuration de 2010 se rapportent principalement à la réorganisation majeure des activités au sein du segment d'activités "Intermédiaires pharmaceutiques" sur le site de Calais (France). La réorganisation a été lancée pour permettre au site de se redresser à court terme, avec l'intention de développer et de maintenir sa position sur le marché pharmaceutique afin de retrouver une situation économique saine. Des charges de restructuration et des provisions ont été enregistrées pour un montant de 5,5 millions EUR afin de couvrir les coûts associés à la réorganisation, comprenant principalement des indemnités de licenciement pour les employés (annexe 25 – Provisions).

Durant le quatrième trimestre, le Groupe a aussi démarré la fermeture de sa filiale au sein du segment d'activités "Systèmes de canalisations plastiques et Profilés", située à Avion, en France. Des charges de restructuration et des provisions à concurrence d'1,6 millions EUR ont été enregistrées afin de couvrir les coûts associés à la fermeture du site, comprenant principalement des indemnités de licenciement pour les employés (annexe 25 – Provisions).

Le montant résiduel des charges de restructuration est, individuellement, moins significatif et totalise 4,4 millions EUR et est enregistré au sein du segment d'activités "Systèmes de canalisations plastiques et Profilés" (2,2 millions EUR) et "Non alloués" (1,5 millions EUR). Ces dépenses sont liées à une optimisation plus poussée des opérations.

Les pertes de valeur se chiffrent à 14,8 millions EUR. Les pertes de valeur portent essentiellement sur des immobilisations corporelles au sein du segment d'activités "Dérivés chlorés organiques" (10,4 millions EUR) et "Systèmes de canalisations plastiques et Profilés" (2,6 millions EUR) (se référer également à l'annexe 11 – Immobilisations corporelles).

Une perte de valeur sur le goodwill a été enregistrée pour 0,6 million EUR suite à un test annuel de perte de valeur sur le goodwill (annexe 12 – Goodwill) au sein du segment d'activités "Systèmes de canalisations plastiques et Profilés" et "Intermédiaires pharmaceutiques".

Le montant résiduel de la perte de valeur (1,2 millions EUR) se rapporte essentiellement à plusieurs éléments individuellement négligeables tels que des réductions de valeur enregistrées sur les autres placements au sein des "non alloués" (1,1 millions EUR, annexe 15 – Autres placements).

Sur la ligne "Provisions environnementales" figure une charge non-récurrente de 9,5 millions EUR. Cette charge concerne de nouvelles provisions enregistrées pour un montant de 5,1 millions EUR au sein du segment "Chimie minérale" et "Pvc/Chlore-Alcali" conformément

à une obligation du Groupe de remédier à la contamination des sols détenus par les entités belges Limburgse Vinyl Maatschappij SA et Tessenderlo Chemie SA. Le montant résiduel se rapporte à une provision de démantèlement d'une électrolyse sur mercure (segment d'activités "Pvc/Chlore-Alcali), prévu pour 2016 (annexe 25 – Provisions).

Les autres produits et charges non-récurrents (-3,7 millions EUR) portent sur plusieurs éléments individuellement moins significatifs tels que des honoraires de consultance uniques liés à la réorganisation et à l'optimisation de plusieurs activités (2,5 millions EUR).

Les éléments non-récurrents de 2009 montraient une charge nette de 99,8 millions EUR.

Cette charge incluait principalement une provision additionnelle de 60,0 millions EUR concernant l'amende de l'UE (voir ci-dessus).

Les charges de restructuration de 2009 étaient principalement liées à la fermeture de deux sites en France, actifs au sein des segments d'activités "Systèmes de canalisations plastiques et Profilés" et "Compounds" à concurrence de 20,8 millions EUR, ainsi que 3,2 millions EUR pour la fermeture des activités de glycine (segment d'activités "Intermédiaires pharmaceutiques") et 6,5 millions EUR se rapportaient à des coûts de restructuration dans différentes autres activités.

Les pertes de valeur de 18,9 millions EUR concernaient essentiellement le segment d'activités "Intermédiaires pharmaceutiques" pour un montant de 10,6 millions EUR et aux fermetures annoncées des sites en France pour 3,9 millions EUR (segment d'activités "Systèmes de canalisations plastiques et Profilés" et "Compounds". Se référer également à l'annexe 11 – Immobilisations corporelles.

Les autres produits et charges de 2009 étaient principalement liés à plusieurs éléments non-récurrents insignifiants tels que des reprises de provisions et des produits d'assurance.

7. Charges salariales et autres avantages sociaux

(en millions EUR)	annexe	2010	2009
Salaires et appointements		-302,6	-293,6
Cotisations de l'employeur à la sécurité sociale		-75,7	-73,9
Autres frais salariaux		-33,3	-36,6
Contributions aux plans de pension de type cotisations définies		-3,8	-3,9
Charges liées aux plans de pension de type prestations définies	24	-7,6	-6,9
Total		-423,0	-414,9

Le nombre moyen d'équivalents temps plein en 2010 s'élève à 7 891 (2009: 7 961).

8. Complément d'information sur les charges opérationnelles par nature

Les dépréciations, les amortissements et les pertes de valeur sont inclus sous les rubriques mentionnées ci-dessous du compte de résultats de 2010:

(en millions EUR)	Dépréciations et pertes de valeur sur immobilisations corporelles	Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	Pertes de valeur sur goodwill	Total
Coûts des ventes	-92,7	-6,1	-	-98,8
Frais administratifs	-8,0	-	-	-8,0
Frais commerciaux	-	-7,3	-	-7,3
Autres produits/(charges) opérationnels	-2,3	-	-	-2,3
Pertes de valeur	-13,0	-	-0,8	-13,8
Total	-116,0	-13,4	-0,8	-130,2

Le total des dépréciations, des amortissements et des pertes de valeur en 2010 s'élèvent à 131,2 millions EUR (annexe 11 – Immobilisations corporelles, annexe 12 – Goodwill et annexe 13 – Autres immobilisations incorporelles). Compte tenu de l'impact des subsides en capital en 2010 d'1,0 million EUR (annexe 11 – Immobilisations corporelles), les charges nettes des dépréciations, des amortissements et des pertes de valeur s'élèvent à 130,2 millions EUR.

Les dépréciations, les amortissements et les pertes de valeur sont inclus sous les rubriques mentionnées ci-dessous du compte de résultats de 2009:

(en millions EUR)	Dépréciations et pertes de valeur sur immobilisations corporelles	Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	Pertes de valeur sur goodwill	Total
Coûts des ventes	-95,1	-5,6	-	-100,7
Frais administratifs	-9,6	-	-	-9,6
Frais commerciaux	-	-4,8	-	-4,8
Autres produits/(charges) opérationnels	-2,5	-	-	-2,5
Pertes de valeur	-18,9	-	-	-18,9
Total	-126,1	-10,4	-	-136,5

9. Coûts et produits financiers

Coûts financiers:

(en millions EUR)	2010	2009
Charges d'intérêt sur les dettes financières valorisées à leur coût amorti	-17,1	-8,8
Pertes de change	-6,2	-5,2
Réévaluation des instruments financiers dérivés à leur juste valeur	-5,2	-0,5
Autres	-11,7	-4,0
Total	-40,2	-18,5

Produits financiers:

(en millions EUR)	2010	2009
Produits d'intérêt provenant de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1,4	0,3
Dividendes reçus des entreprises non consolidées	-	0,1
Gains de change	9,4	5,7
Réévaluation des instruments financiers dérivés à leur juste valeur	0,5	-
Autres	0,3	1,2
Total	11,6	7,3

Afin d'accroître davantage le profil de maturité de la dette et diversifier les sources de financement du Groupe, le Groupe a signé un prêt syndiqué en février 2010 pour un montant total de 500,0 millions EUR et a finalisé, en octobre 2010, le placement privé d'obligations de 150,0 millions EUR arrivant à échéance en 2015 (se référer à l'annexe 23 – Dettes financières). Le profil de maturité de la dette financière du Groupe ainsi modifié a généré des taux d'intérêts en moyenne plus élevés qui ont plus que compensé l'impact de la baisse de l'endettement financier net.

Conformément aux normes comptables IFRS, les coûts de transaction liés à la facilité de crédit et au placement privé, d'un montant de 9,9 millions EUR sont compris dans les dettes financières. Ces coûts de transaction sont amortis suivant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans les charges d'intérêts. Au 31 décembre 2010, une charge d'amortissement de 3,6 millions EUR avait déjà été prise en charges. Le montant résiduel des coûts de transaction non amortis au sein des dettes financières s'élève à 6,3 millions EUR (annexe 23 – Dettes financières).

En 2010, le Groupe a conclu plusieurs contrats de swaps de taux d'intérêts et de change afin de couvrir le risque de taux d'intérêt sur les prêts intersociétés entre les USA (en dollar) et le Royaume-Uni (en livre sterling) pour un montant de 127,1 millions EUR, pour la période de mars 2010 à mars 2013. Suite au placement d'obligations d'un montant principal de 150,0 millions EUR et au remboursement partiel de la Tranche A du crédit syndiqué (annexe 23 – Dettes financières), les swaps de taux d'intérêts et de change ont été annulés par le règlement de 5,5 millions EUR dont un montant d'1,1 millions EUR était comptabilisé dans les charges d'intérêts. Un montant d'1,9 millions EUR avait été inclus dans les fonds propres au 31 décembre 2010 et sera amorti durant la période restante du prêt sous-jacent entre les entités du Groupe. De nouveaux swaps de taux d'intérêts et de change, pour une période de 5 ans, ont été conclus (annexe 27 – Instruments financiers).

Les gains et pertes de change ont été partiellement compensés par la réévaluation à leur juste valeur des instruments financiers dérivés (annexe 27 – Instruments financiers).

Les autres coûts financiers sont principalement liés au programme d'affacturage sans recours (3,1 millions EUR), au paiement de la commission d'engagement appliquée sur la portion non utilisée du crédit renouvelable du prêt syndiqué (2,8 millions EUR, se référer également à l'annexe 23 – Dettes financières) et aux coûts uniques comprenant les frais séquestre et les coûts légaux encourus en ce

qui concerne les dettes financières (1,1 millions EUR) et le règlement des instruments financiers dérivés (1,6 millions EUR, annexe 27 – Instruments financiers).

Le montant résiduel des autres coûts financiers comprend des charges moins significatives telles que des coûts de garantie, des coûts liés au registre des actionnaires et coûts liés à des paiements en devises.

10. Impôts sur le résultat

(en millions EUR)	2010	2009
Repris au compte de résultats		
Charges d'impôts courants	-17,1	-29,5
Ajustement des charges d'impôts courants des périodes précédentes	-	0,3
Produits/(Charges) d'impôts différés	7,0	23,9
Total des charges d'impôts reprises au compte de résultats	-10,1	-5,3
Bénéfice (+)/perte (-) avant impôts	30,4	-161,4
Moins quote-part des résultats des participations mises en équivalence, nets d'impôts	1,6	1,0
Bénéfice (+)/perte (-) avant impôts et avant résultats des participations mises en équivalence	28,8	-162,4
Taux d'imposition effectif	35,1%	N/A
Reconciliation du taux d'imposition effectif		
Bénéfice (+)/perte (-) avant impôts et avant résultats des participations mises en équivalence	28,8	-162,4
Taux d'imposition théorique (*)	43,4%	33,6%
Impôts attendus au taux d'imposition théorique	-12,5	54,6
Différence entre charge d'impôts théorique et effectif	2,4	-59,9
Ajustements des impôts différés	-0,4	0,1
Changement des taux d'imposition	-	-
Pertes de valeur (-)/reprise de perte de valeur (+) d'un actif d'impôt différé comptabilisé	-0,4	0,1
Ajustements des charges d'impôts	2,8	-60,0
Charges non déductibles	-3,4	-22,9
Statuts fiscaux spéciaux	4,5	7,7
Utilisation ou comptabilisation des taxes sur pertes fiscales ou crédits fiscaux non reconnus précédemment	7,3	-0,1
Pertes fiscales non reconnues	-10,8	-50,1
Impact des régimes fiscaux de consolidation	-	-
Ajustement des charges d'impôts courants des périodes précédentes	-	0,3
Autres	5,2	5,1

(*) Taux d'imposition pondéré agrégé théorique de toutes les entreprises du Groupe.

11. Immobilisations corporelles

(en millions EUR)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Actifs en construction	Total
COÛTS D'ACQUISITION					
Au 1er janvier 2010	452,3	2 014,5	124,5	48,3	2 639,6
- changement dans le périmètre de consolidation	-16,5	-0,2	-0,1	0,0	-16,8
- provision de démantèlement	-	0,6	-	-	0,6
- acquisitions	10,2	32,8	2,6	71,5	117,1
- cessions	-3,6	-28,4	-6,0	-	-38,0
- transferts vers les actifs non courants détenus en vue de la vente (annexe 20)	-2,3	-31,2	-0,7	-0,1	-34,3
- transferts	1,0	40,4	-6,6	-54,9	-20,1
- écarts de conversion	3,7	17,0	0,9	1,5	23,1
Au 31 décembre 2010	444,8	2 045,5	114,6	66,3	2 671,2
DÉPRÉCIATIONS ET PERTES DE VALEUR					
Au 1er janvier 2010	-236,0	-1 603,0	-98,8	0,0	-1 937,8
- changement dans le périmètre de consolidation	4,7	0,1	0,1	-	4,9
- amortissements	-14,3	-82,5	-7,2	-	-104,0
- pertes de valeur	-0,7	-12,3	-	-	-13,0
- cessions	2,4	25,9	5,6	-	33,9
- transferts vers les actifs non courants détenus en vue de la vente (annexe 20)	1,8	23,5	0,7	-	26,0
- transferts	1,4	13,6	5,7	-	20,7
- écarts de conversion	-1,0	-11,9	-0,7	-	-13,6
Au 31 décembre 2010	-241,7	-1 646,6	-94,6	0,0	-1 982,9
VALEUR COMPTABLE AVANT SUBSIDES EN CAPITAL					
- subsides en capital nets au 1er janvier 2010	-	-7,1	-	-	-7,1
- subsides en capital nets au 31 décembre 2010	-	-6,1	-	-	-6,1
VALEUR COMPTABLE NETTE					
Au 1er janvier 2010	216,3	404,4	25,7	48,3	694,7
Au 31 décembre 2010	203,1	392,8	20,0	66,3	682,2

(en millions EUR)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Actifs en construction	Total
COÛTS D'ACQUISITION					
Au 1er janvier 2009	423,1	1 874,2	117,0	29,1	2 443,4
- acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	15,8	57,2	0,1	2,5	75,6
- réévaluation (annexe 21)	1,4	9,0	-	-	10,4
- provision de démantèlement	3,7	8,9	0,3	-	12,9
- acquisitions	5,9	51,3	12,8	42,4	112,4
- cessions	-2,7	-13,7	-6,1	-0,4	-22,9
- transferts	4,0	25,0	0,2	-25,0	4,2
- écarts de conversion	1,1	2,6	0,2	-0,3	3,6
Au 31 décembre 2009	452,3	2 014,5	124,5	48,3	2 639,6
DÉPRÉCIATIONS ET PERTES DE VALEUR					
Au 1er janvier 2009	-211,5	-1 475,9	-96,0	0,0	-1 783,4
- acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-6,2	-36,5	-	-	-42,7
- réévaluation	-	-0,8	-	-	-0,8
- amortissements	-14,4	-84,9	-8,8	-	-108,1
- pertes de valeur	-3,6	-15,2	-0,1	-	-18,9
- cessions	2,2	11,8	6,4	-	20,4
- transferts	-2,2	0,3	-0,2	-	-2,1
- écarts de conversion	-0,3	-1,8	-0,1	-	-2,2
Au 31 décembre 2009	-236,0	-1 603,0	-98,8	0,0	-1 937,8
VALEUR COMPTABLE AVANT SUBSIDES EN CAPITAL					
- subsides en capital nets au 1er janvier 2009	-	-8,0	-	-	-8,0
- subsides en capital nets au 31 décembre 2009	-	-7,1	-	-	-7,1
VALEUR COMPTABLE NETTE					
Au 1er janvier 2009	211,6	390,3	21,0	29,1	652,0
Au 31 décembre 2009	216,3	404,4	25,7	48,3	694,7

Les dépenses d'investissement en matière d'immobilisations corporelles s'élèvent à 117,1 millions EUR et sont ventilées par segment d'activités à l'annexe 3 – Information sectorielle.

Les immobilisations corporelles en construction au 31 décembre 2010 se rapportent principalement au segment d'activités "Gélatine et Akiolis" (45,2 millions EUR) et concernent la construction de nouvelles usines de production de gélatine à Arcorizal (Mato Grosso), au Brésil et à Heilongjiang, en Chine.

Seuls des montants insignifiants relatifs à des coûts d'emprunt ont été portés à l'actif en 2010 et 2009.

Les pertes de valeur pour un montant de 13,0 millions EUR en 2010 se rapportent principalement à des immobilisations corporelles au sein des segments d'activités "Dérivés chlorés organiques" (10,4 millions EUR) et "Systèmes de canalisations plastiques et Profilés" (2,6 millions EUR).

Ces pertes de valeurs sont décrites ci-dessous:

- Une perte de valeur de 10,4 millions EUR a été comptabilisée dans l'unité génératrice de trésorerie (UGT) italienne au sein du segment d'activités "Dérivés chlorés organiques" dont une usine de production est concernée, celle de Pieve Vergonte. Le marché et les marges pour les produits de la société concernée sont restés insatisfaisants durant 2010, et les résultats de l'unité génératrice de trésorerie, dont la composition n'a pas changé en comparaison à l'an dernier, n'ont pas atteint les résultats escomptés. Ces résultats ont conduit le Groupe à réviser ses projections et ses visions sur les capacités d'amélioration du marché. Le montant recouvrable des actifs de l'UGT a été déterminé sur base des calculs de la valeur d'utilité et ont conduit à une perte de valeur de 10,4 millions EUR. Le taux d'escompte utilisé pour le calcul de la valeur d'utilité s'élevait à 12,05%. Les pertes de valeur ont été comptabilisées au sein des catégories d'actifs suivantes: les terrains et constructions, les installations, machines et outillage. La valeur comptable résiduelle des immobilisations corporelles de cette unité génératrice de trésorerie s'élève à 14,0 millions EUR au 31 décembre.
- Une perte de valeur de 2,3 millions EUR a été enregistrée au sein de l'unité génératrice de trésorerie d'outre-Atlantique active au sein du segment d'activités "Systèmes de canalisations plastiques et Profilés". Le climat économique actuel, ainsi que la perte de deux clients majeurs, ont été considérés comme événements déclencheurs pour la performance justifiant une perte de valeur en fin d'année. Le montant recouvrable des actifs de l'UGT a été déterminé sur base de calculs de la valeur d'utilité et a conduit à une perte de valeur de 2,3 millions EUR. Le taux d'escompte utilisé pour le calcul de la valeur d'utilité s'élève à 10,47%. La perte de valeur a été allouée avant tout à la réduction de la valeur comptable du goodwill (0,5 million EUR, annexe 12 – Goodwill) et la perte de valeur résiduelle a été comptabilisée au sein de la catégorie d'actifs suivante: installations, machines et outillage (1,8 millions EUR). La valeur comptable résiduelle des immobilisations corporelles de cette unité génératrice de trésorerie s'élève à 2,0 millions EUR au 31 décembre.
- Suite à la fermeture du site en France (Avion), actif au sein du segment "Systèmes de canalisations plastiques et Profilés", la valeur recouvrable des immobilisations corporelles a été déterminée suivant sa juste valeur diminuée des coûts de ventes. Une étude externe et interne a été menée afin d'évaluer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs des immobilisations corporelles concernées. Les actifs non négociables ont été complètement dépréciés à la date de cessation des activités. Les actifs négociables ont été évalués sur base de la connaissance et l'expérience interne disponibles au sein du segment d'activités concerné, compte tenu de l'information disponible sur les marchés d'occasion. Tous les coûts de vente estimés avaient été déduits de la juste valeur ainsi déterminée. La perte de valeur d'un montant d'1,0 million EUR a été comptabilisée au sein des catégories d'actifs suivantes: les terrains et constructions et les installations, machines et outillage. La valeur nette comptable résiduelle des immobilisations corporelles au 31 décembre s'élève à 0,9 million EUR.

Les pertes de valeur en 2009 s'élevaient à 18,9 millions EUR et étaient principalement liées à des pertes de valeur sur les immobilisations corporelles des filiales au sein des segments d'activités "Intermédiaires pharmaceutiques" (10,6 millions EUR), "Compounds" (2,9 millions EUR), "Dérivés chlorés organiques" (1,8 millions EUR), "Gélatine et Akiolis" (2,6 millions EUR) et "Systèmes de canalisations plastiques et Profilés" (1,0 million EUR).

Les pertes de valeur les plus significatives ont été en 2009 les suivantes:

- Une perte de valeur de 9,8 millions EUR avait été comptabilisée au sein de l'unité génératrice de trésorerie française relative à une usine à Calais (segment d'activités "Intermédiaires pharmaceutiques"). Le marché pour ces types de produits de la société continuait à se détériorer en 2009 suite aux difficultés économiques. En outre, la protection de brevet d'un médicament très efficace expirait, occasionnant des volumes de ventes plus faibles et un impact négatif sur la rentabilité. En dépit des mesures prises par la direction pour améliorer la rentabilité et le développement de nouveaux ingrédients pharmaceutiques, le déclin n'avait pas pu être compensé. Ceci a conduit le Groupe à réexaminer ses projections et ses visions quant à la capacité d'amélioration du marché. Le montant recouvrable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie a été déterminé sur base des calculs de la valeur d'utilité. Le taux d'escompte utilisé dans les calculs de la valeur d'utilité était de 9,6%.
- Suite à la fermeture de deux sites en France au sein des segments d'activités "Compounds" et "Systèmes de canalisations plastiques et Profilés", la valeur recouvrable de leurs immobilisations corporelles avait été déterminée par le biais de leur juste valeur diminuée des coûts de ventes. Une étude interne avait été menée afin d'évaluer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs de l'immobilisation corporelle concernée. Les actifs non négociables avaient été entièrement dépréciés à la date de cessation des activités. Les actifs négociables avaient été évalués sur base de la connaissance et de l'expérience interne disponibles au sein des segments d'activités concernés, compte tenu de l'information disponible sur les marchés d'occasion. Tous les coûts de vente estimés avaient été déduits de la juste valeur ainsi déterminée. Les principales pertes de valeur étaient relatives aux catégories d'actifs suivantes: les bâtiments, les aménagements de constructions, les installations, les machines et outillage. Suite à ces études internes, une perte de valeur de 2,9 millions EUR avait été enregistrée pour le site au sein du segment d'activités "Compounds", tandis qu'une perte de valeur d'1,0 million EUR avait été comptabilisée pour la fermeture du site au sein du segment d'activité "Systèmes de canalisations plastiques et Profilés". Les autres pertes de valeur en 2009 étaient, individuellement, moins significatives et totalisaient 5,2 millions EUR.

Se référer à l'annexe 8 – Complément d'informations sur les charges opérationnelles par nature pour de plus amples information sur les rubriques du compte de résultats où sont comptabilisées les dépréciations, les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur.

En 2007, le gouvernement Flamand attribuait une subvention de 12,5 millions EUR à Tessengerlo Chemie SA et Limburgse Vinyl Maatschappij SA pour de grands investissements écologiques. La valeur nette résiduelle de ce subside en capital s'élève à 6,1 millions EUR au 31 décembre 2010 (2009: 7,1 millions EUR).

Les transferts vers les autres catégories d'actifs sont liés essentiellement à la présentation séparée au bilan des immobilisations corporelles détenues en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Ces transferts résultent de la reclassification des actifs identifiables de la filiale Tessengerlo Fine Chemicals Ltd au sein du segment d'activités "Dérivés chlorés organiques", vendue le 31 janvier 2011.

Dans le cadre du nouveau crédit syndiqué (annexe 23 – Dettes financières), 22 filiales se sont portées garantes de la capacité du Groupe à honorer les engagements de paiements des débiteurs (ceux-ci sont aussi bien des emprunteurs que d'autres garants) conformément à l'accord de facilité de crédit. Le total des immobilisations corporelles au niveau des garants doit, durant la durée totale de l'accord de crédit, s'élever à minimum 75% des immobilisations corporelles au niveau du Groupe, sinon des filiales supplémentaires du Groupe devront adhérer en tant que garant à l'accord de crédit. A fin 2010, les immobilisations corporelles des garants s'élèvent à 75,8% des immobilisations corporelles totales du Groupe.

En outre, les immobilisations corporelles de l'usine de gélatine au Brésil, en construction, servent de garantie pour le prêt avec la banque Banco Do Brazil SA (annexe 23 – Dettes financières).

Le Groupe détient un certain nombre de leasings financiers pour des immobilisations corporelles. A la fin de chacun de ses leasings, le Groupe dispose de l'option d'acheter l'actif à un prix avantageux. Au 31 décembre 2010, la valeur nette comptable des leasings d'immobilisations corporelles se chiffre à 3,4 millions EUR (2009: 4,9 millions EUR). Se référer à l'annexe 23 – Dettes financières pour un aperçu des dettes de leasing.

Les leasings financiers concernent principalement la catégorie d'actifs mobilier et matériel roulant pour un montant d'1,0 million EUR (2009: 2,2 millions EUR) et celle des terrains et constructions pour un montant de 2,4 millions EUR (2009: 2,7 millions EUR).

12. Goodwill

(en millions EUR)	2010	2009
COÛTS D'ACQUISITION		
Au 1er janvier	79,7	63,9
- acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-	14,3
- transferts vers les actifs non courants détenus en vue de la vente (annexe 20)	-1,0	-
- écarts de conversion	1,8	1,5
Au 31 décembre	80,5	79,7
PERTES DE VALEUR		
Au 1er janvier	-26,1	-25,6
- pertes de valeur	-0,8	-
- transferts vers les actifs non courants détenus en vue de la vente (annexe 20)	0,5	-
- écarts de conversion	-0,7	-0,5
Au 31 décembre	-27,1	-26,1
VALEUR COMPTABLE NETTE		
Au 1er janvier	53,6	38,3
Au 31 décembre	53,4	53,6

Les “acquisitions par voie de regroupements” en 2009 étaient relatives à l’acquisition des 50% restants du Groupe Fiso. Les 50 premiers % du Groupe Fiso avaient été acquis en 2006. 14,3 millions EUR s’ajoutaient au goodwill suite à cette acquisition selon une étude externe de la juste valeur finalisée durant le quatrième trimestre 2009 affectant le prix d’acquisition aux immobilisations corporelles et incorporelles primaires.

Suite à la présentation de la filiale du Groupe, Tessengerlo Fine Chemicals Ltd., en conformité avec la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, le goodwill lié à cette unité génératrice de trésorerie, soit un montant de 0,5 million EUR, a été transféré en 2010 du poste goodwill vers les actifs détenus en vue de la vente (annexe 20 – Actifs non courants détenus en vue de la vente).

Durant le quatrième trimestre 2010, le Groupe a finalisé son test annuel de perte de valeur sur le goodwill et a conclu, sur base des hypothèses ci-dessous, que des pertes de valeur pour un total de 0,8 million EUR, dont un montant de 0,6 million EUR est inclus dans les éléments non-récurrents, étaient jugées nécessaires et concernent principalement:

- Le goodwill d’une unité génératrice de trésorerie en outre-Atlantique au sein du segment d’activités “Systèmes de canalisations plastiques et Profilés” pour 0,5 million EUR. En outre, une perte de valeur d’1,8 millions EUR a été comptabilisée en immobilisations corporelles au sein de cette unité génératrice de trésorerie (annexe 11 – Immobilisations corporelles).

Le Groupe ne peut prédire si un événement susceptible de déclencher des pertes de valeur, va survenir, quand il va se produire ou comment il va affecter la valeur des actifs rapportés. Le Groupe juge toutes ses estimations raisonnables. Elles sont cohérentes avec le reporting interne et reflètent les meilleures estimations de la direction.

Le goodwill ne s’élève qu’à environ 3,2% du total de l’actif du Groupe au 31 décembre 2010 ou à 53,4 millions EUR (2009: 3,4% ou à 53,6 millions EUR).

La valeur nette comptable du goodwill par segment d’activités est indiquée dans le tableau ci-dessous:

(en millions EUR)	2010			2009		
	Coût (*)	Pertes de valeur/ Amortissements (**)	Valeur comptable nette	Coûts d’acquisition	Pertes de valeur/ Amortissements (**)	Valeur comptable nette
Chimie Minérale	-	-	-	-	-	-
PVC/Chlore-Alcali	-	-	-	-	-	-
Gélatine et Akiolis	27,8	-1,7	26,1	27,4	-1,7	25,7
Tessengerlo Kerley	6,8	-4,3	2,5	6,3	-3,8	2,5
Systèmes de canalisations plastiques et Profilés	45,3	-20,4	24,9	44,4	-19,6	24,8
Autres activités	0,6	-0,6	-	1,6	-1,0	0,6
Total	80,5	-27,1	53,4	79,7	-26,1	53,6

(*) Aucun goodwill n’a été ajouté en 2010. Les différences avec les chiffres de 2009 peuvent provenir d’écarts de conversion.

(**) Le goodwill n’a plus été amorti depuis le 1^{er} janvier 2004 (se référer au principe comptable F à l’annexe 1 – Résumé des principes comptables significatifs).

La valeur nette comptable du goodwill est significative en comparaison avec la valeur nette comptable totale du goodwill du Groupe au 31 décembre 2010 au sein des unités génératrices de trésorerie suivantes:

- Gélatine Amérique (filiale active au sein du segment d'activités Gélatine et Akiolis): 6,8 millions EUR (2009: 7,2 millions EUR).
- Le Groupe Akiolis (actif dans le segment d'activités Gélatine et Akiolis); 19,2 millions EUR (2009: 18,5 millions EUR).
- Le Groupe Eurocell (actif dans le segment d'activités Systèmes de canalisations plastiques et Profilés); 16,4 millions EUR (2009: 15,9 millions EUR).

Le test de perte de valeur pour le goodwill repose sur un certain nombre de critères de jugements, d'estimations et d'hypothèses. Le goodwill a été testé pour perte de valeur au niveau de son unité génératrice de trésorerie et est basé sur des calculs de la valeur d'utilité.

Les jugements, estimations et hypothèses principales utilisés dans ces calculs sont détaillés comme suit:

- La projection des flux de trésorerie de la première année est basée sur le budget de l'année en cours approuvé par la direction (2011).
- Pour les quatre années suivantes, les flux de trésorerie sont estimés sur base des actifs dans leurs états actuels et n'incluent pas les dépenses d'investissement futures améliorant les actifs au-delà de leur niveau de performance initialement estimé. Seules les dépenses d'investissement nécessaires pour rester en état d'activité sont incluses. Les paramètres les plus importants pour déterminer les flux de trésorerie sont l'évolution du marché, la part de marché et la marge sur les ventes. Le flux de trésorerie est basé sur les projections financières récentes et sur la perception de la direction quant aux développements au niveau des ventes et des éléments de coûts durant la période de prévision.
- Afin de calculer la valeur terminale, les données de la cinquième année sont extrapolées, en utilisant des hypothèses simplifiées comme des ventes et coûts stables. Le taux de croissance est supposé être de zéro. Cette hypothèse prend aussi en considération la crise économique actuelle et les perspectives incertaines à moyen terme.
- Les projections sont faites dans la monnaie fonctionnelle de l'unité génératrice de trésorerie et sont escomptées à leur taux moyen pondéré du coût du capital, net d'impôts. Ce dernier se situe entre 8,0% et 12,1%.

Bien que le Groupe estime que ces jugements, estimations et hypothèses soient appropriés, les résultats effectifs peuvent différer des estimations sous différentes hypothèses ou conditions.

Le Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) utilisé pour le test de perte de valeur était pour le Groupe Eurocell, le Groupe Akiolis et Gélatine Amérique, respectivement de 10,7% (2009: 8,2%), 8,0% (2009: 7,6%) et 8,2% (2009: 7,7%).

Une augmentation d'1% des CMPC et une réduction simultanée du total des flux de trésorerie futurs projetés de 10% n'auraient pas eu pour conséquence un excédent des valeurs comptables des unités de trésorerie les plus significatives par rapport à leur valeur recouvrable.

13. Autres immobilisations incorporelles

(en millions EUR)	Durée d'utilité						
	Définie					Indéfinie	Total
	Développement	Concessions, brevets, licences	Logiciel	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	
COÛTS D'ACQUISITION							
Au 1er janvier 2010	3,8	46,3	16,3	37,2	17,3	1,9	122,8
- acquisitions	-	1,6	1,0	0,8	0,3	-	3,7
- cessions	-	-0,2	-1,0	-	-0,1	-	-1,3
- transferts	-	0,2	-	0,1	-0,4	-	-0,1
- écarts de conversion	-	1,5	0,5	1,0	1,1	0,1	4,2
Au 31 décembre 2010	3,8	49,4	16,8	39,1	18,2	2,0	129,3
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR							
Au 1er janvier 2010	-2,6	-25,8	-12,7	-7,9	-6,4	0,0	-55,4
- amortissements	-0,7	-4,3	-1,6	-4,6	-2,2	-	-13,4
- cessions	-	0,2	1,0	-	-	-	1,2
- transferts	-	-	-	-	0,2	-	0,2
- écarts de conversion	0,1	-0,2	-0,1	-0,2	-0,3	-	-0,7
Au 31 décembre 2010	-3,2	-30,1	-13,4	-12,7	-8,7	0,0	-68,1
VALEUR COMPTABLE NETTE							
Au 1er janvier 2010	1,2	20,5	3,6	29,3	10,9	1,9	67,4
Au 31 décembre 2010	0,6	19,3	3,4	26,4	9,5	2,0	61,2

(en millions EUR)	Durée d'utilité						Total
	Développement	Concessions, brevets, licences	Définie			Indéfinie	
			Logiciel	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	
COÛTS D'ACQUISITION							
Au 1er janvier 2009	3,7	35,3	13,9	13,2	16,5	1,8	84,4
- acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-	0,4	-	10,4	17,3	-	28,1
- réévaluation	-	-	-	6,0	0,1	-	6,1
- acquisitions	0,1	2,2	1,0	0,1	0,4	-	3,8
- cessions	-	-	-	-	-0,1	-	-0,1
- transferts	-	8,9	1,2	7,7	-16,4	-	1,4
- écarts de conversion	-	-0,5	0,2	-0,2	-0,5	0,1	-0,9
Au 31 décembre 2009	3,8	46,3	16,3	37,2	17,3	1,9	122,8
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR							
Au 1er janvier 2009	-1,8	-22,4	-10,5	-4,6	-5,2	0,0	-44,5
- acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-	-0,3	-	-	-	-	-0,3
- amortissements	-0,8	-2,7	-1,8	-2,8	-2,3	-	-10,4
- cessions	-	-	-	-	-	-	-
- transferts	-	-0,5	-0,2	-0,5	1,0	-	-0,2
- écarts de conversion	-	0,1	-0,2	-	0,1	-	0,0
Au 31 décembre 2009	-2,6	-25,8	-12,7	-7,9	-6,4	0,0	-55,4
VALEUR COMPTABLE NETTE							
Au 1er janvier 2009	1,9	12,9	3,4	8,6	11,3	1,8	39,9
Au 31 décembre 2009	1,2	20,5	3,6	29,3	10,9	1,9	67,4

Les dépenses d'investissement en matière d'immobilisations incorporelles s'élèvent à 3,7 millions EUR en 2010 et sont ventilées par segment d'activités à l'annexe 3 – Information sectorielle.

Aucun coût d'emprunt n'a été porté à l'actif en 2010 et 2009.

En 2009, un montant net de 27,8 millions EUR était renseigné comme acquisitions par voie de regroupements d'entreprises. Les informations détaillées sont disponibles à l'annexe 4 – Acquisitions et cessions.

Les «autres» immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité définie sont constituées principalement de trois accords non-concurrentiels, de savoir-faire, d'un label de produit et de droits de l'exploitation des terrains. Les accords non-concurrentiels, le label de produit et le savoir-faire sont amortis linéairement sur une durée de 5 à 15 ans.

Se référer à l'annexe 8 – Complément d'informations sur les charges opérationnelles par nature pour de plus amples information sur les rubriques du compte de résultats où sont comptabilisés les amortissements, les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles avec une durée de vie indéfinie se rapportent à des marques commerciales considérées ayant une durée d'utilité indéfinie sauf s'il existe un plan pour mettre fin à l'activité concernée. Les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité indéfinie ont fait l'objet d'un test de perte de valeur. Aucune perte de valeur n'a été jugée nécessaire.

Aucun actif incorporel n'est mis en gage pour garantir une dette.

14. Participations mises en équivalence

Des participations mises en équivalence comprennent des joint-ventures et des participations dans des entreprises associées.

Les joint-ventures détenues par le Groupe sont:

	Pays	Intérêt	
		2010	2009
MPR Middle East WLL	Bahreïn	50%	50%
Établissements Michel SAS	France	50%	50%
Établissements Violleau SAS	France	50%	-
Siram SARL	France	50%	50%
Jupiter Sulphur LLC	États-Unis	50%	50%

En septembre 2010, Akiolis Group SAS, une filiale française du Groupe au sein du segment d'activités "Gélatine et Akiolis " a acquis 50% des droits de vote de la société française Établissements Violleau SAS (annexe 4 – Acquisitions et cessions). Cette dernière est spécialisée dans le compostage de matières organiques principalement pour la chaîne alimentaire et la fourniture de litière pour les agriculteurs. Ses clients en aval et en amont font partie du secteur agricole et alimentaire. Une contrepartie d'1,4 millions EUR a été payée pour 50% des parts. Le Groupe a également obtenu une option d'achat pour les 50% des parts restantes (annexe 30 – Passifs et actifs éventuels).

Les participations dans des entreprises associées détenues par le Groupe sont:

	Pays	Intérêt	
		2010	2009
T-Power SA	Belgique	33,33%	33,33%
Alkemin S de RL de CV	Mexique	49,50%	49,50%
Wolf Mountain Products LLC	États-Unis	45,00%	37,50%

Durant le premier trimestre 2010, Tessenderlo Kerley Inc. a augmenté sa participation dans Wolf Mountain Products LLC de 37,50% à 45,00% pour laquelle un montant de 0,5 million EUR a été payé.

La valeur comptable des participations mises en équivalence est la suivante:

(en millions EUR)	2010	2009
Alkemin S de RL de CV	0,0	0,0
Établissements Michel SAS	0,6	0,6
Établissements Violleau SAS	1,4	N/A
Jupiter Sulphur LLC	8,2	6,9
MPR Middle East WLL	0,0	0,0
Siram SARL	1,0	1,0
T-Power SA	15,2	10,0
Wolf Mountain Products LLC	1,3	2,8
Total	27,7	21,3

Le capital social de l'associé T-Power SA, dans lequel Tessenderlo Chemie SA détient 1/3, a été augmenté en 2010 de 22,5 millions EUR. Dès lors, Tessenderlo Chemie SA a contribué à cette augmentation de capital à concurrence de 7,5 millions EUR.

L'altération de la performance financière de Wolf Mountain Products LLC a conduit à une perte de valeur sur les actifs de Wolf Mountain Products LLC durant le quatrième trimestre 2010 pour 5,6 millions de dollar, dont un impact d'1,9 millions EUR pour le Groupe (inclus dans la quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence, net d'impôt).

Information financière résumée des participations mises en équivalence détenues à 100%:

(en millions EUR)	2010	2009
Actifs circulants	28,2	31,0
Actifs non-circulants	404,1	279,1
Dettes à court terme	19,6	40,5
Dettes à long terme	341,8	215,1
Produits	44,1	33,6
Marge brute	14,5	2,8
Bénéfice (+)/perte (-) opérationnel avant éléments non-récurrents (REBIT)	10,9	-0,4
Bénéfice (+)/perte (-) opérationnel (EBIT)	6,7	0,6
Coûts financiers - net	-0,2	-0,3
Bénéfice (+)/perte (-) avant impôts	6,5	0,3
Bénéfice (+)/perte (-) de la période	2,8	0,7

En septembre 2009, le Groupe annonçait la vente de sa participation non stratégique dans l'activité zéolithe à Prayon SA, société située à Engis (Belgique), dans laquelle le Groupe avait un intérêt via une joint-venture (50/50). La joint-venture Zéoline SA a été liquidée avant la fin de l'année 2009. Le compte de résultat de la joint-venture Zéoline SA était inclus dans le tableau ci-dessus jusqu'à septembre 2009. L'impact de cette transaction était jugé insignifiant.

Le Groupe Fiso n'a pas été mentionné dans le tableau ci-dessus pour 2009 étant donné que les 50% restants du Groupe ont été acquis en juin 2009 et celui-ci a été consolidé suivant la méthode d'intégration globale à partir du 30 juin 2009 (excepté les Établissements Michel SAS pour lesquels l'intérêt du Groupe s'élève à présent à 50%).

15. Autres placements

(en millions EUR)	2010	2009
Placements en actions	5,3	4,6
Garanties / dépôts / autres	1,4	1,9
Total	6,7	6,5

Placements en actions	2010	2009
ASG DEC Umwelt AG, Autriche	-	0,4
Exeltium SAS, France	1,4	-
FERTI NRJ SAS, France	0,3	0,3
GLOBE International SA, Belgique	0,5	0,5
Indaver SA, Belgique	0,6	0,6
LVM United Kingdom Ltd., Royaume-Uni	0,1	0,2
Tessenderlo Chemie España TCE sa, Espagne	0,6	0,6
Tessenderlo Chemie Nederland BV, Pays-Bas	-	0,8
Tessenderlo Schweiz AG, Suisse	0,8	-
Autres	1,0	1,2
Total	5,3	4,6

Les placements dans des entreprises non cotées sont valorisés à leur coût d'acquisition diminué des pertes de valeur étant donné que leur juste valeur ne peut pas être déterminée de façon fiable.

L'investissement dans ASH DEC Umwelt AG (Autriche) de 0,4 million EUR a été entièrement déprécié suite à la faillite de la société.

En avril 2010, le Groupe a acquis une part dans la société Exeltium SAS, un groupe actif dans le secteur des industries électro-intensives en France, pour un montant d'1,4 millions EUR. La participation permettra d'assurer un approvisionnement énergétique durable et compétitif sur les sites de production en France.

Une perte de valeur de 0,1 million EUR a été comptabilisée sur l'investissement dans LVM UK depuis que la part du Groupe dans les fonds propres a été considérée, sur une période durable, être plus faible que la valeur comptable de l'investissement.

Une perte de valeur de 0,5 million EUR a été enregistrée sur Tessenderlo Chemie Nederland BV. Cette société détenue à 100% était valorisée au coût d'acquisition dans les états financiers de l'an dernier étant donné que la filiale représentait un intérêt négligeable pour la situation financière, la performance et les flux de trésorerie du Groupe.

En octobre 2010, le capital social de Tessenderlo Chemie Nederland BV a été augmenté de 3,0 millions EUR. Ce capital a été utilisé pour financer l'intégration de la nouvelle filiale PB Gelatins Heilongjiang Co Ltd (Chine), dans laquelle le Groupe détient 86,2% de parts et de droits de vote par le biais de sa filiale Tessenderlo Chemie Nederland BV. A partir d'octobre 2010, Tessenderlo Chemie Nederland BV est comptabilisée suivant la méthode d'intégration globale.

Depuis juin 2010, les 100% détenus dans la société Tessenderlo Schweiz AG ne sont plus consolidés suivant la méthode d'intégration globale étant donné que l'intérêt dans cette filiale est devenu négligeable pour la situation financière, la performance et les flux de trésorerie du Groupe, suite à la réorganisation de ses activités en tant qu'agent de vente et fournisseur de service du Groupe. Le montant de 0,8 million EUR, y compris les instruments de capitaux propres, représente les fonds propres de Tessenderlo Schweiz AG à la date de la déconsolidation.

Le 19 novembre 2010, Limburgse Vinyl Maatschappij SA, une filiale du Groupe au sein du segment "Pvc/Chlore-Alcali", a vendu sa participation dans Ekol SA, société située à Houthalen-Helchteren, en Belgique. La participation dans Ekol SA était valorisée au coût d'acquisition pour un montant de 0,3 million EUR dans les états financiers de l'an dernier. Cette vente s'est traduite par un gain non-récurrent, après déduction des frais y afférents, de 3,3 millions EUR (annexe 6 – Éléments non-récurrents).

16. Actifs et passifs d'impôts différés

(en millions EUR)	Actifs		Passifs		Net	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Immobilisations corporelles	6,7	11,6	-37,3	-40,1	-30,6	-28,5
Goodwill	2,0	1,7	-	-	2,0	1,7
Autres immobilisations incorporelles	5,0	1,6	-7,5	-6,9	-2,5	-5,3
Stocks	1,5	1,9	-2,0	-1,1	-0,5	0,8
Créances	0,3	-	-	-	0,3	0,0
Instruments financiers dérivés	-	-	-0,9	-	-0,9	0,0
Autres actifs circulants	1,5	0,6	-2,0	-2,1	-0,5	-1,5
Avantages au personnel	4,7	4,3	-6,5	-6,2	-1,8	-1,9
Provisions	5,6	3,7	-18,3	-16,1	-12,7	-12,4
Autres éléments	-	-	-2,3	-0,1	-2,3	-0,1
Pertes fiscales reportées	41,6	33,1	-	-	41,6	33,1
Actifs (passifs) d'impôts différés bruts	68,9	58,5	-76,8	-72,6	-7,9	-14,1
Compensation fiscale	-45,2	-40,7	45,2	40,7		
Actifs (passifs) d'impôts différés nets	23,7	17,8	-31,6	-31,9	-7,9	-14,1

Tous les mouvements concernant les actifs et passifs d'impôts différés sont enregistrés au compte de résultats, à l'exception des écarts de conversion et des impôts différés sur les contrats de couverture de change qui sont enregistrés dans les fonds propres. De plus, la sortie de la filiale Immo Watro SA du périmètre de consolidation suite à sa vente a conduit à une diminution des passifs d'impôts différés.

Au 31 décembre 2010, un passif d'impôt différé de 10,6 millions EUR (2009: 18,5 millions EUR) relatif à des dividendes non-distribués au sein des filiales du Groupe n'a pas été comptabilisé étant donné que la direction estime que ce passif ne sera pas encouru dans un avenir prévisible. La diminution de ce passif est principalement liée au transfert de dividendes en 2010, ainsi qu'à des provisions relatives à de nouvelles conventions fiscales.

Les pertes fiscales reportées, y compris la déduction de l'intérêt notionnel, pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est reconnu s'élèvent à 215,2 millions EUR (2009: 193,9 millions EUR). 20,7 millions EUR de ces pertes fiscales ont une durée définie (période d'échéance 2011-2018). Des actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés pour ces éléments étant donné qu'il n'est pas certain qu'un bénéfice imposable futur (dans les 5 prochaines années) soit suffisant pour permettre la récupération de ces pertes fiscales non utilisées.

17. Créances commerciales et autres créances

(en millions EUR)	2010	2009
Créances commerciales et autres créances à long terme		
Créances commerciales	1,1	1,3
Créances commerciales brutes	1,1	1,3
Réductions de valeur	-	-
Autres créances	1,1	1,4
Actifs liés aux avantages au personnel	20,7	20,0
Total	22,9	22,7
(en millions EUR)		
Créances commerciales et autres créances à court terme		
Créances commerciales	253,8	235,1
Créances commerciales brutes	268,3	249,8
Réductions de valeur	-14,5	-14,7
Autres créances	42,7	48,3
Avances	1,1	0,9
Créances sur parties liées	1,9	2,5
Total	299,5	286,8

Les créances sur les parties liées concernent les créances sur les joint-ventures et les entreprises associées (annexe 31 – Parties liées).

Au 31 décembre 2010, un montant de 121,2 millions EUR (2009: 123,4 millions EUR) a été perçu en numéraire suite à divers contrats d'affacturage sans recours, pour lesquels des créances commerciales ont été vendues à leur valeur nominale diminuée d'un escompte en numéraire. La valeur nette des créances commerciales vendues est décomptabilisée.

18. Stocks

(en millions EUR)	2010	2009
Matières premières et auxiliaires	105,2	101,3
En-cours de fabrication	22,5	24,9
Produits finis	184,2	201,5
Marchandises achetées et détenues pour la revente	37,8	33,4
Total	349,7	361,1

Aucun stock ne sert de garantie.

Le coût des stocks comptabilisé en 2010 au niveau du coût des ventes s'élève à 1 218,1 millions EUR (2009: 1 101,0 millions EUR).

La valeur comptable des stocks, valorisée à la valeur nette de réalisation à fin 2010, s'élève à 31,5 millions EUR (2009: 79,1 millions EUR). Un montant de 4,5 millions EUR a été pris en charges en 2010 (2009: 12,6 millions EUR).

En 2010, une reprise de réduction de valeur sur stocks a été enregistrée pour un montant de 2,0 millions EUR (2009: 2,8 millions) suite à des changements d'estimation.

19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions EUR)	2010	2009
Dépôts à terme	86,5	0,2
Comptes courants bancaires	64,0	44,1
Caisse	0,0	0,0
Total	150,5	44,3

20. Actifs non courants détenus en vue de la vente

(en millions EUR)	2010	2009
Actifs non courants détenus en vue de la vente	18,1	0,3
Passifs destinés à la vente	6,5	-

En 2010, des négociations exclusives ont été entamées avec la société Tennants Consolidated Ltd., concernant la vente de la filiale Tessengerlo Fine Chemicals Ltd., située à Leek Staffordshire, au Royaume-Uni (segment d'activités "Dérivés chlorés organiques"). Le 31 janvier 2011, le Groupe a finalisé sa vente (annexe 33 – Événements importants survenus après la date de clôture). Conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, les actifs et les passifs de ce groupe destiné à être cédé ont été présentés en tant qu'actifs et passifs détenus en vue de la vente à la fin de l'année. Les actifs non courants ont été reconnus à la valeur la plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de ventes. Aucune perte de valeur n'a été jugée nécessaire puisque la juste valeur était plus élevée que la valeur comptable. Cette reclassification n'a pas représenté d'impact sur le compte de résultats ni sur l'état consolidé du résultat global.

Le tableau ci-dessous indique les principales catégories d'actifs et de passifs du groupe destiné à être cédé classifiés en vue de la vente:

(en millions EUR)	annexe	2010
Actifs		17,7
Total des actifs non-circulants		8,9
Goodwill	12	0,5
Immobilisations corporelles	11	8,3
Actifs d'impôts différés		0,1
Total des actifs circulants		8,8
Stocks		3,9
Créances commerciales et autres créances		4,9
Dettes		6,5
Total des dettes à long terme		0,3
Passifs d'impôts différés		0,3
Total des dettes à court terme		6,2
Dettes commerciales et autres dettes		6,2

Les actifs non courants détenus en vue de la vente au 31 décembre 2010 comprennent également le terrain et le bâtiment d'un site d'une filiale opérant sur le segment d'activités "Systèmes de canalisations plastiques et Profils" pour un montant de 0,4 million EUR. Suite à la restructuration des activités, ces actifs sont restés inutilisés et ont été mis à la vente. Bien qu'une vente n'ait pas eu lieu en 2010, la direction s'est pleinement engagée à vendre le terrain et le bâtiment.

21. Fonds propres

Capital souscrit et prime d'émission

	Actions ordinaires	
	2010	2009
Actions émises au 1er janvier	27 798 255	27 713 288
Emises en numéraire le 31 août 2009	-	84 967
Paiement du dividende 2009 en actions le 16 juillet 2010	844 258	-
Emises en numéraire le 30 août 2010	73 071	-
Actions émises au 31 décembre - totalement libérées	28 715 584	27 798 255

Le nombre d'actions comprend 8 043 692 actions nominatives (2009: 7 622 976) et 20 671 892 actions ordinaires (2009: 20 175 279). Les actions sont sans valeur nominale. Les détenteurs d'actions Tessenderlo Chemie SA sont en droit de recevoir les dividendes ainsi déclarés et ont également droit à un vote par action durant l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

La proposition du Conseil d'Administration portant sur la distribution d'un dividende brut d'1,3333 EUR par action soit 37,1 millions EUR pour l'exercice 2009 a été approuvée par les actionnaires de Tessenderlo Chemie SA lors de leur assemblée générale annuelle du 1^{er} juin 2010. Le Conseil d'Administration a décidé d'offrir aux actionnaires le choix quant au paiement du dividende: soit l'option de recevoir un dividende sous forme d'actions nouvelles (dividende en actions) à un prix de 20,00 EUR par action, ou soit en numéraire, ou soit d'opter pour une combinaison des deux. Le choix des actionnaires pour le paiement en nouvelles actions a conduit à la création de 844 258 actions supplémentaires. Ces actions (avec strip VVPR) étaient inscrites à la négociation à la bourse de Bruxelles (NYSE Euronext) sur Eurolist le 16 juillet 2010 et ont conduit à une augmentation de 16,9 millions EUR du capital souscrit et de la prime d'émission.

Le 30 août 2010, Tessenderlo Chemie SA a introduit 73 071 actions supplémentaires (avec strip VVPR) à la négociation à la bourse de Bruxelles (NYSE Euronext) sur Eurolist. Celles-ci représentent 73 071 actions ordinaires souscrites par le personnel sur 150 000 offertes, générant une augmentation d'1,3 millions EUR du capital souscrit.

Aucune action ordinaire n'a été émise en 2010 au moment de la conversion des warrants.

Le 31 août 2009, Tessenderlo Chemie SA a introduit 84 967 actions supplémentaires (avec strip VVPR) à la négociation à la bourse de Bruxelles (NYSE Euronext) sur Eurolist. Celles-ci représentent 84 967 actions ordinaires souscrites par le personnel sur 150 000 offertes. Aucune action ordinaire n'a été émise en 2009 au moment de la conversion des warrants.

Capital autorisé

Conformément à l'approbation de la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 1^{er} juin 2010, le Conseil d'Administration a accordé le pouvoir d'augmenter le capital en une ou plusieurs fois, durant la période et de la manière spécifiée, jusqu'à un montant maximal de 40,0 millions EUR, exclusivement dans le cadre (i) d'augmentations de capital réservées au personnel du Groupe, (ii) d'augmentations dans le cadre de l'émission de droits de souscription d'actions en faveur de certains membres du personnel de la Société ou de ses filiales, et éventuellement, en faveur de certaines personnes qui ne sont pas membre du personnel du Groupe, (iii) d'augmentations de capital dans le cadre d'un dividende optionnel, peu importe si dans ce contexte le dividende est distribué directement sous forme d'actions, ou le dividende est attribué en espèces et les espèces distribuées peuvent ensuite être utilisés pour souscrire de nouvelles actions, le cas échéant moyennant le paiement d'une soulte et (iv) d'augmentations de capital réalisées par conversion de réserves ou d'autres postes de fonds propres, afin de permettre d'arrondir le montant du capital vers un montant arrondi approprié. Le capital non émis à la date de clôture s'élève à 35,4 millions EUR.

Écarts de conversion

Les écarts de conversion comprennent tous les écarts de conversion provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères.

Réserves de couverture

Les réserves de couverture comprennent la partie effective du changement cumulatif net de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie pour autant que le risque couvert n'ait pas impacté le compte de résultats.

Réserves légale

Suivant la loi belge, 5% du résultat net statutaire d'une société belge doit être transféré chaque année à la réserve légale jusqu'à ce que la réserve légale atteigne 10% du capital souscrit. A la date du bilan, la réserve légale de la Société s'élève à 14,4 millions EUR. Généralement, cette réserve ne peut pas être distribuée aux actionnaires autrement qu'en cas de liquidation.

Réserves de réévaluation

Les réserves de réévaluation, conformément à la norme IFRS 3 pour les regroupements d'entreprises finalisées en étapes, se rapportent à la réévaluation de son intérêt précédemment détenu dans la participation au capital de l'entreprise acquise à la juste valeur d'acquisition. L'écart de réévaluation est transféré en résultats reportés jusqu'à la vente des actifs. Les réserves de réévaluation d'un montant de 10,7 millions EUR sont relatives à l'augmentation de la juste valeur des actifs nets, à juin 2009, des 50% d'intérêts précédemment acquis dans le Groupe Fiso (se référer à l'annexe 4 – Acquisitions et cessions).

Dividendes

Après la clôture, le Conseil d'Administration proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale du 7 juin 2011, d'approuver la distribution d'un dividende de 38,3 millions EUR ou un dividende net d'1,00 EUR par action. En attendant l'approbation par les actionnaires, le dividende n'a pas été comptabilisé comme un passif.

Gestion du capital

La politique du Conseil d'Administration est de maintenir une base de capital solide, afin de maintenir la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration cherche à maintenir un équilibre entre des rendements plus élevés, qui seraient possible avec des niveaux d'endettement plus élevés, et les avantages ainsi que la sécurité offerts par une situation de capital solide. Le coefficient d'endettement, gearing ratio, (l'endettement financier net divisé par l'endettement financier net et les fonds propres attribuables aux actionnaires de la Société) à fin 2010 s'élève à 18,3% (2009: 22,9%).

22. Bénéfice par action

Bénéfice de base par action

Le calcul du bénéfice de base par action est basé sur le bénéfice attribuable aux actions ordinaires et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires en circulation pendant l'année.

Conformément aux normes standards IFRS, le bénéfice de base et dilué par action a été ajusté rétrospectivement pour toutes les périodes présentées, compte tenu de l'émission de 844 258 actions supplémentaires suite au dividende en actions (annexe 21 – Fonds propres).

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et le bénéfice de base par action se calculent comme suit:

	2010	2009
Nombre d'actions ordinaires émises au 1er janvier	27 798 255	27 713 288
Impact du dividende en actions	844 258	844 258
Nombre d'actions ordinaires ajusté au 1er janvier	28 642 513	28 557 546
Impact des actions émises	24 623	28 478
Moyenne pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires au 31 décembre	28 667 136	28 586 024
Bénéfice (+)/perte (-) attribuable aux actionnaires de la Société (en millions EUR)	20,7	-167,0
Bénéfice (+)/perte (-) de base par action (en EUR)	0,72	-5,84

Bénéfice dilué par action

Le calcul du bénéfice dilué par action est basé sur le bénéfice attribuable aux actions ordinaires et sur la moyenne pondérée du nombre d'actions (diluées) en circulation pendant l'année.

Le nombre d'actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives, si et seulement si, leur conversion en actions ordinaires pourrait diminuer le bénéfice par action ou augmenter la perte par action des activités ordinaires poursuivies.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (diluées) et le bénéfice dilué par action se calculent comme suit:

	2010	2009
Moyenne pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires au 31 décembre	28 667 136	28 586 024
Impact des actions émises	15 962	-
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires diluées au 31 décembre	28 683 098	28 586 024
Bénéfice (+)/perte (-) attribuable aux actionnaires de la Société (en millions EUR)	20,7	-167,0
Bénéfice (+)/perte (-) diluée par action (en EUR)	0,72	-5,84

23. Dettes financières

(en millions EUR)	2010	2009
Dettes financières à long terme	195,4	11,6
Dettes financières à court terme	117,1	241,7
Dettes financières totales	312,5	253,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-150,5	-44,3
Endettement financier net	162,0	209,0

Le coefficient d'endettement (gearing ratio) à fin 2010 s'élève à 18,3% (fin 2009: 22,9 %).

Le tableau des mouvements des dettes à court et à long terme au 31 décembre 2010 se présente comme suit:

(en millions EUR)	Dettes financières à long terme	Dettes financières à court terme	Total
Balance d'ouverture au 1er janvier 2010	11,6	241,7	253,3
Nouveaux emprunts	329,5	20,5	350,0
Remboursements	-10,0	-275,1	-285,1
Écarts de conversion	-0,1	0,7	0,6
Transferts	-196,4	196,4	-
Transferts suite à la réception des lettres de dispense	65,0	-65,0	-
Total	199,6	119,2	318,8
Coûts de transaction payés liés aux dettes financières	-4,2	-2,1	-6,3
Balance de clôture au 31 décembre 2010	195,4	117,1	312,5

Au 31 décembre 2010, les dettes à court terme comprenaient un montant de 53,0 millions EUR (2009: 68,5 millions EUR) de billets de trésorerie (papier commercial). Plusieurs nouvelles émissions et remboursements ont eu lieu en 2010. Cependant, seule l'évolution nette de ces billets de trésorerie est indiquée dans le tableau ci-dessus.

(en millions EUR)	2010	2009
Dettes financières à long terme		
Dettes de leasing	0,5	2,5
Institutions financières	199,1	9,1
Coûts de transaction payés liés aux dettes financières	-4,2	-
Total	195,4	11,6

Tableau d'échéance et de remboursement des dettes en 2010:

	Autres monnaies en millions EUR	2010				
		En millions EUR	Total	Taux (%)	Taux effectif (%)	Échéance
Institutions financières (placement privé)		150,0		5,25 (fixe)	5,72	'15
Institutions financières (BEI)		20,0		5,258 (fixe)	-	'12-'13
Institutions financières (ING)		10,0		3,65 (fixe)	-	'12
Institutions financières (Banco Do Brasil SA)	11,4			8,5 (fixe)	-	'13-'22
Institutions financières	1,5	6,2		0-6,0 (fixe)	-	'12-'17
Dettes de leasing		0,5		5,8 (fixe)	-	'12-'13
Coûts de transaction payés liés aux dettes financières		-4,2				'12-'13
Total	12,9	182,5	195,4			

Tableau d'échéance et de remboursement des dettes en 2009:

	Autres monnaies en millions EUR	2009				
		En millions EUR	Total	Taux (%)	Taux effectif (%)	Échéance
Institutions financières	-	7,1		4,5 (fixe)	-	'11-'17
Institutions financières	-	2,0		0,0 (fixe)	-	'11-'17
Dettes de leasing	-	2,5		5,8 (fixe)	-	'11-'13
Total	0,0	11,6	11,6			

A fin 2009, deux prêts à moyen terme contenaient des clauses de ratios à respecter. Pour l'un, s'élevant à 30,0 millions EUR à fin 2009, le ratio «Endettement par rapport au Rebitda» ne pouvait pas dépasser 3. Pour l'autre, s'élevant à 60,0 millions EUR, le ratio «Endettement Net du Groupe par rapport à l'Ebitda» ne pouvait pas dépasser 2,1. A fin 2009, le ratio «Endettement par rapport au Rebitda» était de 3,30, et le ratio «Endettement Net du Groupe par rapport à l'Ebitda» était de 3,58. Conformément aux normes IFRS, la partie à long terme de ces prêts à moyen terme a été comptabilisée avec une date de maturité à moins d'un an (en lieu et place des échéances réelles de 2012 et 2013) à fin 2009. Suite au non respect de ces clauses, le Groupe a obtenu des lettres de dispense respectivement le 8 et 10

février 2010. En conséquence et compte tenu du fait que les échéances des prêts n'avaient pas changé, les prêts ont été présentés à nouveau en fonction de leur date d'échéance initiale au 31 décembre 2010 et sont intégrés pour un montant de 30,0 millions EUR au sein des dettes financières à long terme.

Le prêt de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) avec un solde dû à fin 2009 de 60,0 millions EUR, a été partiellement repayé durant le courant de 2010 pour un montant de 30,0 millions EUR. Un remboursement de 15,0 millions EUR était contractuellement prévu et un remboursement anticipé obligatoire de 15,0 millions EUR a été fait en 2010. Au 31 décembre 2010, un montant total de 30,0 millions EUR reste à payer, dont 20,0 millions EUR sont inclus dans les dettes financières à long terme et 10,0 millions EUR dans les dettes financières à court terme.

Le 26 février 2010, un accord de crédit a été conclu pour un montant total de 500,0 millions EUR entre, entre autres, Tessenderlo Chemie SA en tant que société et garant, Tessenderlo Finance SA et Tessenderlo NL Holding BV en tant qu'emprunteurs, ainsi que certaines filiales de Tessenderlo Chemie SA en qualité de garants, la banque Fortis SA, la banque ING SA et la banque KBC SA en qualité d'arrangeurs. La banque ING SA à titre d'agent de facilité et agent de crédit de sécurité et la banque KBC SA en tant que banque d'émission (l'accord de crédit).

Les lignes de crédit confirmées pour 500,0 millions EUR ont des échéances de 18 mois à 3 ans.

Selon cet accord de crédit, 22 filiales se sont portées garantes de la capacité du Groupe à honorer les engagements de paiements des débiteurs (celles-ci sont aussi bien des emprunteurs que d'autres garants) en vertu de l'accord de crédit. Le Rebitda total et le total des immobilisations corporelles des garants doivent s'élever, durant toute la durée de l'accord de crédit, à minimum 75% du Rebitda et des immobilisations corporelles au niveau du Groupe, sinon des sociétés additionnelles du Groupe devront adhérer en tant que garant à l'accord de crédit.

Les lignes de crédit suivantes sont disponibles:

- 167,0 millions EUR de prêt à terme (Facilité A) avec une date d'échéance d'août 2011 à un taux Euribor de 3 ou 6 mois + une marge (de 225 points de base (pb) à 300 pb) en fonction de l'effet levier du Groupe (endettement financier net/Rebitda).
- 333,0 millions EUR de crédit renouvelable divisé en 233,0 millions EUR (Facilité B) et une ligne de garantie de 100,0 millions EUR pour les effets de commerce (papier commercial) (Facilité C) avec une date d'échéance de février 2013 à un taux Euribor de 1,2,3 ou 6 mois + une marge (de 225 pb à 300 pb) en fonction de l'effet levier du Groupe (endettement financier net/Rebitda).

La ligne de crédit de 167,0 millions EUR a été tirée au cours du premier trimestre 2010, et a été repayée pour un montant de 157,5 millions EUR durant le quatrième trimestre 2010. Un montant de 9,5 millions EUR est encore inclus au sein des dettes financières à court terme. La ligne de crédit remboursée n'est plus disponible pour utilisation.

Grâce à l'évolution favorable du ratio «Endettement net par rapport au Rebitda» du Groupe au 30 juin 2010, la marge a été réduite de 300 pb à 225 pb et la commission d'engagement de 45% à 40% de la marge à partir du 27 août 2010.

Différentes clauses doivent être respectées concernant cette facilité de crédit syndiquée: un gearing maximum, un endettement financier net maximum, des dépenses d'investissement maximum, une couverture d'intérêts minimale, un Rebitda minimum (jusqu'au troisième trimestre 2010), un niveau d'endettement net par rapport au Rebitda maximum (à partir du quatrième trimestre 2010) et un flux de trésorerie des opérations d'exploitation positif. Toutes les clauses ont été respectées au 31 décembre 2010.

Le 15 octobre 2010, un prêt FCO (Fundos Constitucionais de Financiamento, un fonds d'Etat) a été accordé à la filiale brésilienne PB Brasil par le biais de la banque "Banco Do Brasil SA" pour la construction d'une usine de gélatine au Mato Grosso (Brésil). Le montant total du crédit équivaut à 55,8 millions de BRL (25,1 millions EUR à la date de clôture au 31 décembre 2010), à tirer par PB Brasil à différentes dates en 2010 et 2011. Au 31 décembre 2010, un montant de 25,3 millions BRL (11,4 millions EUR) a été tiré par PB Brasil. Un taux d'intérêt de 8,5%, lié à la longue durée du prêt, est exigible sur ce crédit. Les actifs acquis par le financement servent de garantie pour le prêt avec la Banque "Banco Do Brasil SA" (annexe 11- Immobilisations corporelles). Dans le cas où ces actifs ne permettraient pas d'acquitter le passif, Tessenderlo Chemie SA et PB Leiner Argentina SA se portent garants au second degré. Les remboursements de ce crédit sont exigibles à partir d'octobre 2013 jusqu'à septembre 2022.

Le 19 octobre 2010, le Groupe a étendu son profil de maturité de la dette, par le biais de l'émission d'un placement privé d'obligations senior non garanties de 150,0 millions EUR arrivant à échéance en 2015. Le prix de transaction était fixé à 5,25%, au plus bas de la fourchette de prix. Le produit net de la vente de l'émission de ces obligations a été utilisé par le Groupe afin de refinancer la dette existante (voir ci-dessus).

Conformément aux normes comptables IFRS, les coûts de transaction liés à la facilité de crédit, pour un montant de 6,9 millions EUR, et au placement privé, pour un montant de 3,0 millions EUR, sont inclus dans les dettes financières. Ces coûts de transaction ont été amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et sont inclus dans les charges d'intérêts. Au 31 décembre 2010, la partie restante des coûts de transaction au sein des dettes financières s'élève à 6,3 millions EUR.

(en millions EUR)	2010	2009
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME		
Dettes à plus qu'un an échéant dans l'année	30,3	90,0
Dettes de leasing échéant dans l'année	1,1	0,1
Institutions financières et effets de commerce (papier commercial)	87,8	151,6
Coûts de transaction payés liés aux dettes financières	-2,1	-
Total	117,1	241,7

Dans les dettes financières à court terme au 31 décembre 2010, 53,0 millions EUR (2009: 68,5 millions EUR) sont représentés par des billets de trésorerie (papier commercial) émis par Tessengerlo Finance SA (45,0 millions EUR), une filiale belge et par Tessengerlo NL Holding BV (8,0 millions EUR), une filiale néerlandaise.

Le Groupe utilise des lignes de crédit à court terme auprès d'institutions financières pour ce qui est de la partie restante du financement de la dette.

Analyse des dettes financières à court et à long terme par devise (2010):

(en millions EUR)	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Dettes financières à court terme (*)	111,3	0,1	0,2	5,5	117,1
Dettes financières à long terme	182,5	0,2	-	12,7	195,4
Dettes financières totales	293,8	0,3	0,2	18,2	312,5
En pourcentage des dettes financières totales	94,02%	0,10%	0,06%	5,82%	100,00%

Les dettes financières en EUR comprennent un montant de 6,3 millions EUR de coûts de transaction non amortis, dont 4,2 millions EUR et 2,1 millions EUR respectivement à long terme et à court terme.

Analyse des dettes financières à court et à long terme par devise (2009):

(en millions EUR)	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Dettes financières à court terme (*)	231,7	-	10,0	-	241,7
Dettes financières à long terme	11,6	-	-	-	11,6
Dettes financières totales	243,3	0,0	10,0	-	253,3
En pourcentage des dettes financières totales	96,05%	-	3,95%	-	100,00%

(*) Une partie de ces prêts sont libellés en EUR et ensuite transférés en livre sterling (GBP) et dollar américain (USD) (se référer à l'annexe 27 – Instruments financiers). Le prêt initial reste en EUR.

Tableau d'échéance et de remboursement des contrats de leasing financiers 2009 et 2010:

(en millions EUR)	2010			2009		
	Dettes de leasing	Intérêts	Principal	Dettes de leasing	Intérêts	Principal
Echéant dans l'année	1,2	0,1	1,1	0,2	0,1	0,1
À plus d'un an et cinq ans au plus	0,5	0,0	0,5	2,6	0,1	2,5
À plus de cinq ans	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	1,7	0,1	1,6	2,8	0,2	2,6

24. Avantages au personnel

Les provisions pour prépension et pour des plans de pension de type prestations définies, comptabilisées au bilan, sont les suivantes:

(en millions EUR)	Provision pour prépension	Plan de pension de type prestations définies	Total
Solde au 1er janvier 2010	13,6	26,1	39,7
Provisions constituées	0,8	1,7	2,5
Provisions utilisées	-2,8	-1,0	-3,8
Provisions reprises	-	-0,2	-0,2
Écarts de conversion	-	-	-
Solde au 31 décembre 2010	11,6	26,6	38,2

Le principe comptable du Groupe pour la comptabilisation des gains et pertes actuariels

La prise en compte des gains et pertes actuariels s'effectue séparément pour chaque type de plan à prestations définies. Tous les écarts actuariels au 1^{er} janvier 2004, date de la transition aux normes IFRS, ont été comptabilisés. S'agissant des écarts actuariels survenus après le 1^{er} janvier 2004, la fraction des écarts actuariels cumulés non comptabilisés excédant 10% du montant le plus élevé entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du plan est comptabilisée au compte de résultats sur la durée de vie moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du plan. Sinon, les écarts actuariels ne sont pas comptabilisés.

Une description générale du type de plan

• Avantages au personnel

Ces dettes sont constituées pour la couverture d'avantages postérieurs à l'emploi et couvrent les plans de pension et autres avantages conformément aux conditions et pratiques locales, suivant un calcul actuariel tenant compte des financements auprès de compagnies d'assurance ou d'autres fonds de pension. Les plans de pension principaux se situent en Belgique, aux Pays-Bas, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Italie.

• Plans de pension de type cotisations définies

Les plans de pension de type cotisations définies sont des plans pour lesquels le Groupe paie des cotisations déterminées à une entité ou à un fonds séparé, en accord avec les dispositions du plan. La responsabilité du Groupe se limite au montant versé. Les cotisations sont prises en charge lorsqu'elles sont encourues et sont incluses à l'annexe 7 – Charges salariales et autres avantages sociaux.

En Belgique, tous les plans de retraite à cotisations définies sont légalement sujets à un rendement minimum garanti. Si le rendement minimum garanti est suffisamment couvert, le Groupe n'a aucune obligation de verser davantage de cotisations que celles comptabilisées en charges au compte de résultats lorsqu'elles sont encourues. Dans ce cas, les plans de pension sont considérés également comme plans de pension de type cotisations définies.

• **Plans de pension de type prestations définies**

Ces plans sont financés de l'extérieur par des fonds de pensions ou des compagnies d'assurance. Une évaluation actuarielle est effectuée régulièrement par des actuaires indépendants.

Les montants comptabilisés au niveau de l'état de la situation financière sont les suivants:

(en millions EUR)	2010	2009	2008	2007	2006
Valeur actualisée des obligations entièrement financées	24,7	22,6	78,9	83,7	93,2
Valeur actualisée des obligations partiellement financées	160,6	150,4	71,2	75,4	76,2
Valeur actualisée des obligations non financées	19,6	20,1	18,0	18,9	17,3
Valeur actualisée totale des obligations	204,9	193,1	168,1	178,0	186,7
Juste valeur des actifs du plan	180,6	161,3	147,3	161,7	167,6
Déficit	24,3	31,8	20,8	16,3	19,1
Bénéfices (pertes) actuariels non reconnus	-18,4	-25,7	-10,0	3,1	-2,5
Dettes nettes	5,9	6,1	10,8	19,4	16,6
Résultat actuariel en % des obligations	8,98%	13,31%	5,95%	-1,74%	1,34%
Résultat actuariel en % des actifs du plan	10,19%	15,93%	6,79%	-1,92%	1,49%
Montants comptabilisés au niveau de la situation financière					
Dettes	26,6	26,1	25,3	29,6	29,4
Créances (annexe 17)	20,7	20,0	14,5	10,2	12,8
Dettes nettes	5,9	6,1	10,8	19,4	16,6

Les montants comptabilisés au compte de résultats sont les suivants:

(en millions EUR)	2010	2009
Coûts des services rendus	6,0	5,3
Charges d'intérêt	10,1	10,1
Rendement attendu des actifs du plan	-9,0	-8,9
Amortissement des pertes actuarielles	1,2	0,4
Coûts (bénéfice) des services passés non reconnus	-0,5	-
Pertes (bénéfice) sur réductions	-0,2	-
Total, inclus dans les «charges salariales et autres avantages sociaux» (annexe 7)	7,6	6,9

La charge périodique nette des pensions est incluse dans les rubriques suivantes du compte de résultats:

(en millions EUR)	2010	2009
Coûts des ventes	4,7	3,7
Frais de distribution	0,1	0,1
Frais commerciaux	1,7	1,3
Frais administratifs	1,1	1,4
Autres produits/(charges) d'exploitation	0,1	0,5
Éléments non-récurrents, nets	-0,1	-0,1
Total	7,6	6,9

Les changements dans la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies sont les suivants:

(en millions EUR)	2010	2009
La valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la date d'ouverture	193,1	168,1
Changement dans le périmètre	-	0,8
Coûts des services rendus	7,3	6,5
Coûts (bénéfice) des services passés reconnus	-0,5	-
Charges d'intérêt	10,1	10,1
Écarts actuariels pertes (gains)	5,2	18,7
Écarts de conversion sur les plans de pension de filiales étrangères	0,8	1,3
Règlement et réduction	-0,2	-0,6
Prestations servies	-10,9	-11,8
La valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture	204,9	193,1

En 2010, le coût des services rendus est financé par les cotisations des employés pour un montant d'1,3 millions EUR (2009: 1,2 millions EUR).

Les changements dans la juste valeur des actifs du plan sont les suivants:

(en millions EUR)	2010	2009
Juste valeur des actifs du plan à la date d'ouverture	161,3	147,3
Changement dans le périmètre	-	0,5
Rendement attendu des actifs du plan	9,0	8,9
Écarts actuariels gains et (pertes)	11,3	3,8
Cotisations salariales	1,3	1,3
Cotisations patronales	7,6	10,3
Écarts de conversion sur les plans de pension de filiales étrangères	1,0	1,6
Règlement	-	-0,6
Prestations servies	-10,9	-11,8
Juste valeur des actifs du plan à la date de clôture	180,6	161,3

Les taux de rendement attendus des différents plans de pension sont déterminés en faisant référence à des indices pertinents. Le taux de rendement attendu global est calculé en pondérant les taux individuels en corrélation avec le solde anticipé du total du portefeuille de placement.

Le rendement réel des plans de pension en 2010 et 2009 était respectivement de 20,3 millions EUR et 12,6 millions EUR.

Le Groupe estime sa contribution à concurrence de 7,6 millions EUR pour les plans de pensions de type prestations définies en 2011.

Les principales catégories des actifs du plan en pourcentage des actifs totaux du plan sont les suivants:

	2010	2009
Actions	25%	25%
Investissements au taux d'intérêt fixe	17%	17%
Liquidités et dépôts	3%	4%
Immobilier	2%	3%
Contrats d'assurance	53%	51%
Total	100%	100%

Les principales hypothèses actuarielles utilisées à la date de clôture (exprimées en moyenne pondérée) sont les suivantes:

	2010	2009
Taux d'actualisation au 31 décembre	4,8%	5,4%
Taux de rendement attendu des actifs du plan au 31 décembre	5,6%	6,0%
Taux prévu des augmentations salariales	2,5%	3,2%

• Indemnités de fin de contrat de travail (plans de prépension et autres obligations en matière de fin de contrat)

Ces indemnités surviennent suite à la décision du Groupe de mettre fin au contrat d'un membre du personnel ou d'un groupe d'employés avant la date normale de la retraite ou suite à celle d'un employé d'accepter un licenciement volontaire en échange de ces indemnités. Ces indemnités sont provisionnées au moment de la notification de la décision.

Paiements fondés sur des actions

Un plan d'option sur actions a été créé afin d'augmenter la fidélisation et la motivation des cadres supérieurs du Groupe. Le plan offre la possibilité aux cadres supérieurs d'accepter des droits de souscription d'actions. Le Conseil d'Administration détermine annuellement la

liste des bénéficiaires. Il n'existe aucune condition restrictive quant à l'ancienneté, bien que les bénéficiaires ne puissent pas avoir été licenciés ou avoir remis leur démission (et prestant leur période de préavis), à l'exception des personnes qui quittent la société en cas de pension ou de prépension. Le comité des nominations et rémunérations alloue les options accordées aux bénéficiaires sur base de la performance.

Le prix d'exercice des options correspond à la plus faible de la valeur boursière moyenne des actions sous-jacentes au cours de la période de trente jours précédant la date de l'octroi des options et de la valeur boursière du dernier jour précédant la date de l'octroi.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des options accordées au 31 décembre 2010.

Date d'attribution	Dernière date d'exercice	Prix moyen d'exercice	Nombre de droits d'inscription en cours
novembre '02	juillet '12	25,87	12 200
novembre '03	juillet '15	26,45	9 800
novembre '04	juillet '16	31,69	32 600
novembre '05	juillet '17	27,11	36 200
novembre '06	juillet '18	30,02	60 960
janvier '08	décembre '17	43,10	97 175
février '09	décembre '13	22,85	130 750
janvier '10	décembre '14	22,43	192 542
décembre '10	décembre '15	24,09	279 499
Total			851 726

Suite à la «Loi de relance économique» du 27 mars 2009, publiée au Moniteur Belge du 7 avril 2009, la durée des warrants alloués durant la période 2003-2008 a été prolongée de 5 ans en 2009.

La norme IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions* exige que les paiements sur base d'actions accordées aux employés soient reconnus dans les états financiers à leur juste valeur à la date d'attribution. Selon les dispositions transitoires incluses dans la norme IFRS 2, les options accordées avant le 7 novembre 2002 et non encore exercées au 1^{er} janvier 2005 ne sont pas amorties via le compte de résultats.

Un nouveau plan d'options sur actions a été créé le 8 novembre 2007. Le Conseil d'Administration a décidé, en date du 5 novembre 2009, d'offrir une troisième tranche d'options, sous réserve d'acceptation des bénéficiaires le 30 janvier 2010. Le 30 janvier 2010, 192 542 options ont été accordées aux cadres supérieurs au prix moyen d'exercice de 22,43 EUR.

Le 4 novembre 2010, le Conseil d'Administration a décidé d'offrir une quatrième tranche d'options, sous réserve d'acceptation des bénéficiaires en dernier délai le 2 janvier 2011. Le 2 janvier 2011, 279 499 options ont été accordées aux cadres supérieurs au prix moyen d'exercice de 24,09 EUR. Le coût de ces options a été également comptabilisé en 2010.

La juste valeur des options accordées est déterminée selon le modèle d'évaluation Black & Scholes.

Le coût total des options reconnu dans le résultat du Groupe en 2010 pour ce qui est de la troisième et quatrième tranche des options, s'élève à 2,7 millions EUR (2009: 1,3 millions EUR).

La moyenne pondérée de la juste valeur des options et les hypothèses utilisées pour l'évaluation des options concernant la troisième et quatrième tranche se détaillent comme suit:

	2010 Quatrième tranche	2010 Troisième tranche	2009
Juste valeur des options (EUR)	6,6	4,4	5,1
Cours de l'action (EUR)	27,19	23,03	25,85
Prix d'exercice (EUR)	24,09	22,43	22,85
Volatilité attendue	34,85%	35,04%	31,28%
Durée de vie attendue de l'option (années)	4,5	4,5	4,5
Rendement du dividende attendu	4,90%	5,78%	6,16%
Taux d'intérêt (sans risque)	3,23%	2,64%	3,32%

Le nombre et le prix moyen pondéré des options sont les suivants:

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
	2010		2009	
Options en circulation au début de l'année	30,54	381 605	34,30	258 595
Annulées pendant la période	30,02	1 920	26,43	7 740
Exercées pendant la période	-	-	-	-
Accordées pendant la période	23,41	472 041	22,85	130 750
En circulation à la fin de la période	26,59	851 726	30,54	381 605
Exercables à la fin de la période	29,12	151 760	28,52	90 800

Aucune option n'a été exercée en 2010.

A fin 2010, 151 760 options sont exercables à un prix moyen d'exercice de 29,12 EUR (le prix d'exercice réel étant compris entre 25,87 EUR et 31,69 EUR). A fin 2009, le nombre d'options exercables s'élevait à 90 800 à un prix moyen d'exercice de 28,52 EUR (le prix d'exercice réel étant compris entre 25,87 EUR et 31,69 EUR).

Le prix moyen pondéré de la durée de vie contractuelle restante des options au 31 décembre 2010 est de 4,9 ans (2009: 6,3 ans).

25. Provisions

(en millions EUR)	Courant	Non-courant	2010 Total	Courant	Non-courant	2009 Total
Environnement	2,9	33,0	35,9	0,5	31,9	32,4
Démantèlement	-	22,4	22,4	-	17,0	17,0
Restructuration	8,5	0,8	9,3	11,4	3,4	14,8
Autres	0,5	9,7	10,2	0,4	115,2	115,6
Total	11,9	65,9	77,8	12,3	167,5	179,8

	Environnement	Démantèlement	Restructuration	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2010	32,4	17,0	14,8	115,6	179,8
Changement dans le périmètre de consolidation	-	-	-	-	-
Provisions constituées	5,9	5,7	7,8	4,8	24,2
Provisions utilisées	-2,1	-0,3	-9,9	-95,5	-107,8
Provisions reprises	-	-	-3,5	-15,1	-18,6
Effet d'escompte	0,2	-	-	-	0,2
Autres mouvements	-0,5	-	0,1	0,4	-
Solde au 31 décembre 2010	35,9	22,4	9,3	10,2	77,8

Les provisions environnementales sont principalement relatives à Tessenderlo Chemie SA qui s'est engagée à adapter son processus de production et à assainir des bassins de boues au Limbourg (Belgique). Les augmentations concernant les provisions environnementales pour un montant de 5,9 millions EUR sont essentiellement liées à de nouvelles provisions (5,1 millions EUR) au sein des segments d'activités "Chimie minérale" et "Pvc/Chlore-Alcali" conformément à une obligation du Groupe de remédier à la contamination des sols au niveau des entités belges Limburgse Vinyl Maatschappij SA et Tessenderlo Chemie SA.

Le moment de la dépense des provisions environnementales est attendu pour la période 2011-2040. Les montants comptabilisés reflètent les meilleures estimations de la direction pour ce qui est des dépenses attendues requises pour régler l'obligation actuelle à la date du bilan.

En France, certaines installations du Groupe sont sujettes à des réglementations afférant à des établissements réglementés sur l'environnement (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement "ICPE"). Cette réglementation exige la démolition des installations classées. Sur base d'une évaluation interne, effectuée pour la première fois en 2009, une provision a été enregistrée en 2009. Cette provision n'a pas eu d'impact significatif sur le compte de résultats du Groupe puisque cette provision est incluse dans le coût de base des immobilisations corporelles dont le coût est déprécié en conséquence. Le montant total de la provision comptabilisé s'élève à 15,9 millions EUR à fin 2010. Les montants ont été reconnus sur base d'une évaluation interne et sur base de la valeur brute comptable des actifs concernés. Les montants comptabilisés reflètent les meilleures estimations de la direction pour ce qui est des dépenses attendues. Le moment prévu de la dépense n'est pas encore connu. Toutefois, aucune sortie de trésorerie n'est prévue dans un avenir proche.

Une provision additionnelle pour démantèlement d'un montant de 5,7 millions EUR a été enregistrée en 2010 et est principalement liée au démantèlement d'une électrolyse sur mercure, prévu en 2016 (segment d'activités "Pvc/Chlore-Alcali") (annexe 6 - Éléments non-récurrents). La sortie de trésorerie est prévue pour 2016. Les montants comptabilisés reflètent les meilleures estimations de la direction pour ce qui est des dépenses attendues.

Le 20 avril 2010, le Groupe a annoncé une réorganisation majeure de ses activités au sein du segment d'activités "Intermédiaires pharmaceutiques" sur le site de Calais (France). Une provision pour restructuration de 5,1 millions EUR a été enregistrée afin de couvrir les coûts associés à la réorganisation, y compris principalement les indemnités de licenciements des employés (annexe 6 - Éléments non-récurrents). Les coûts estimés ont été basés sur les conditions pertinentes des contrats. Durant le quatrième trimestre, le Groupe a démarré la fermeture de sa filiale au sein du segment d'activités "Systèmes de canalisations plastiques et Profilés", située à Avion, en France. Une provision pour restructuration d'un montant d'1,2 millions EUR a été comptabilisée afin de couvrir les coûts associés à la fermeture, y compris principalement les indemnités de licenciements des employés et les coûts de résiliation de contrat (annexe 6 - Éléments non-récurrents). Les coûts estimés ont été basés sur les conditions pertinentes des contrats.

Les provisions reconnues comptabilisées reflètent les meilleures estimations de la direction pour ce qui est des dépenses attendues requises pour régler l'obligation actuelle à la date du bilan. La sortie de trésorerie est attendue endéans l'année.

L'utilisation des provisions pour restructuration est essentiellement liée à la fermeture de deux sites en France en 2009 (au sein des segments d'activités "Systèmes de canalisations plastiques et Profilés" et "Compounds") pour lesquels un coût de 8,3 millions EUR a été pris en charges en 2010 contre les provisions reconnues. La réalisation de ces plans de restructuration est encore en cours et le règlement de la partie restante est attendu endéans une année.

Les "autres" provisions à fin 2009 comprenaient essentiellement la provision concernant l'amende de l'UE pour un montant de 97,0 millions EUR. Cette provision faisait suite aux enquêtes menées par la Commission Européenne sur les phosphates alimentaires. Ces enquêtes avaient débuté en 2004 et ont pris fin le 20 juillet 2010 suite à l'arrêt de la décision de la Commission Européenne. Le montant de la provision avait été évalué compte tenu des "Directives pour le calcul des amendes infligées en application de l'article 23 (2) (a) du règlement n°1/2003" telles que publiées au journal officiel de l'Union Européenne du 1^{er} septembre 2006. Le montant comptabilisé reflétait les meilleures estimations de la direction au 31 décembre 2009 de l'amende attendue. Le 20 juillet 2010, une décision a été rendue par la Commission Européenne fixant l'amende à 83,8 millions EUR. Cette amende est payable durant la période d'octobre 2010 à octobre 2012, par le biais de trois paiements d'1/3. La provision a été transférée des provisions vers les autres dettes à court et à long terme. Au 31 décembre 2010, un montant de 56,1 millions EUR reste à payer dans les autres dettes à court et long terme (annexe 26 – Dettes commerciales et autres dettes). Une charge d'intérêt de 2,5% est provisionnée et est ajoutée au montant restant à payer. La provision a été extournée pour un montant de 13,2 millions EUR, enregistré comme élément non-récurrent au compte de résultats (annexe 6 - Éléments non-récurrents).

Les soldes restants des "autres" provisions se rapportent principalement à plusieurs montants individuellement négligeables. Les montants comptabilisés reflètent les meilleures estimations de la direction pour ce qui est des dépenses attendues requises pour régler l'obligation actuelle à la date du bilan. Le moment prévu de la dépense concernant ces soldes restants n'est pas encore connu.

Aucun actif n'a été comptabilisé tout comme les remboursements attendus, si tel est le cas, ils sont jugés insignifiants (par exemple résultant de l'exécution des projets environnementaux et de démantèlement).

26. Dettes commerciales et autres dettes

(en millions EUR)	2010	2009
DETTE COMMERCIALES ET AUTRES DETTES À LONG TERME		
Autres dettes	30,2	0,2
Total	30,2	0,2
DETTE COMMERCIALES ET AUTRES DETTES À COURT TERME		
Dettes commerciales	320,1	256,3
Autres dettes	81,9	44,5
Rémunération et sécurité sociale	67,6	62,3
Total	469,6	363,1

L'augmentation des autres dettes à long et à court terme s'explique principalement par le transfert de la provision de l'amende de l'UE des provisions vers les autres dettes à court et à long terme pour un montant de respectivement 27,9 millions EUR et 28,2 millions EUR (se référer également à l'annexe 25 – Provisions).

27. Instruments financiers

Les activités courantes du Groupe l'exposent aux risques de change, de crédit et de taux d'intérêt. Le Groupe recourt à des instruments financiers dérivés afin d'atténuer l'impact des fluctuations des taux de change ou pour échanger des taux d'intérêts variables en des taux d'intérêts fixes. Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe comprennent des contrats de change à terme, les swaps de taux d'intérêts et de change, les contrats à terme et des options de change.

Cadre de gestion des risques

Les risques constituent un aspect important et inévitable de la vie d'une entreprise. Au cours des dernières années, le Groupe a développé et mis en œuvre un certain nombre de procédures destinées à gérer et à minimiser les risques autant que possible.

En particulier:

- Afin de réduire les effets du risque de crédits, le Groupe a défini une politique de crédit comprenant des exigences de limites de crédit, des procédures d'approbation et une surveillance continue du risque de crédit. En outre, le recouvrement d'une partie des créances en cours est sous-traité (affacturage sans recours).
- Le Groupe prépare des prévisions à court et à long terme de manière régulière afin d'adapter les ressources financières aux besoins prédéfinis. De plus, le Groupe dispose d'un certain nombre de lignes de crédit.
- Le Groupe anticipe les fluctuations des prix de l'énergie à travers une politique d'achat centralisée.
- Le Groupe assure la couverture de ses transactions en devises étrangères. Les filiales sont également tenues de communiquer leurs positions nettes en devises concernant les montants facturés (clients, fournisseurs) à Tessenderlo Finance SA, une filiale créée à cet effet. Toutes les positions sont compensées au niveau de Tessenderlo Finance SA. Les soldes nets, très faibles, sont alors achetés ou vendus sur le marché. Les principaux outils de gestion sont les opérations d'achats et de ventes de devises au comptant, suivies de swaps de devises.
- Les risques environnementaux liés à l'exploitation, à la santé et à la sécurité sont contenus à un minimum grâce à un système de gestion des risques des processus et à une évaluation des risques liés à la sécurité, à l'environnement, à la production et à la qualité. Les mesures nécessaires de contrôle des risques sont prises tels que la maintenance préventive, le stockage de pièces de rechange critiques et les procédures opérationnelles.
- Le département chargé de la gestion des risques mène des audits de sécurité dans divers sites de production. Les sites font l'objet d'audits réalisés par une compagnie d'assurance externe, en collaboration avec le département gestion des risques. Des mesures préventives sont recommandées et mises en œuvre.
- En outre, une couverture d'assurance existe également pour les risques opérationnels, incluant une couverture maximale pour le Groupe en cas de dommages à la propriété (y compris les aspects liés aux interruptions des activités sur presque tous les sites), les dommages liés à l'exploitation et à d'autres obligations.
- Un processus de planification stratégique étendu est appliqué pour assurer un meilleur contrôle des risques stratégiques du Groupe, en analysant minutieusement la stratégie, le processus, le contenu de chaque division et faire en sorte que ces aspects coïncident avec la stratégie du Groupe.
- Le respect des lois et des réglementations, plus particulièrement de la loi anti-trust est assuré à travers la mise en place d'un programme de conformité anti-trust et la nomination d'un agent de la conformité anti-trust.

Durant la seconde moitié de 2009, la décision a été prise de faire de la gestion des risques un des processus clés du Groupe. Une étape significative a été franchie en 2010 à travers un projet impliquant le lancement d'un vaste système de Gestion des Risques d'Entreprise (GRE). Dans le contexte de ce projet, les risques ont été systématiquement cartographiés, les réponses appropriées à ces risques ont été formulées et les mesures nécessaires leur ont été associées à travers l'ensemble du Groupe. La première étape prise par le projet GRE a été d'établir un catalogue de risques ainsi que des échelles d'évaluation des risques pour permettre une identification cohérente des risques et leur évaluation en termes d'impact, de probabilité et de niveau de contrôle. Ensuite, un grand nombre d'entretiens individuels

approfondis ont été menés au sein de toutes les activités et de tous les départements du Groupe afin d'identifier les risques potentiels. L'étape suivante a consisté à regrouper tous les risques identifiés au niveau des divisions et d'évaluer alors lors de chaque entretien individuel leur probabilité et leur impact, compte tenu des mesures existantes de réduction des risques. La liste objective et compilée a ensuite été discutée au cours d'un séminaire conjoint organisé dans chaque division et département afin d'établir un ordre de priorité des risques, de valider le classement, de nommer un 'responsable risque' pour chaque risque et de déterminer si nécessaire des mesures de réduction de risques supplémentaires.

Le projet GRE ne se borne pas à la création d'une liste de risques, mais a pour objectif de constituer une structure permanente pour la gestion optimale de ces risques et d'incorporer les facteurs de risques dans la prise de décisions stratégiques et opérationnelles. En fonction des résultats de l'enquête réalisée en 2010, un système permanent de GRE sera mis en œuvre à partir de 2011 afin d'intégrer davantage la gestion des risques aux opérations quotidiennes et aux décisions stratégiques. Les différentes divisions et les départements supports assumeront la responsabilité de l'identification, de la gestion et de la rédaction de rapports sur leurs risques spécifiques. L'agrégation, la surveillance et les rapports au niveau du Groupe seront également incorporés au niveau du système de GRE.

Risque de change

Le risque de change désigne le risque de variation de la valeur d'un instrument financier en raison des fluctuations des cours de change. Le Groupe est exposé au risque de change à travers les ventes, les achats, les investissements et les emprunts libellés dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle du Groupe. Les devises à l'origine de ce risque sont principalement la livre sterling (GBP), le dollar américain (USD), le Zloty Polonais (PLN), le Forint Hongrois (HUF), le Yuan Chinois (CNY) et le Franc Suisse (CHF).

Les filiales doivent communiquer leurs positions nettes en devises, lorsqu'il s'agit de montants facturés (clients, fournisseurs), à Tessenderlo Finance SA, une filiale belge.

Toutes les positions sont compensées au niveau de Tessenderlo Finance SA et les positions nettes (long/court) sont ensuite vendues ou achetées sur le marché.

Les instruments de gestion principaux sont l'achat et la vente au comptant des devises suivies par des swaps de devises.

Les emprunts du Groupe sont normalement effectués par les holdings et les filiales financières du Groupe, qui mettent ensuite les fonds à disposition des filiales opérationnelles.

En principe, les entités opérationnelles sont financées dans leur devise locale, cette devise peut être obtenue par des swaps de devises, contre la devise détenue par les filiales financières Tessenderlo Finance SA et Tessenderlo NL Holding BV. De cette manière, aucun risque de change n'est à supporter ni dans les filiales financières ni dans la filiale qui utilise en fin de compte les fonds. Le coût de ce swap de devises est inclut dans les coûts financiers.

Dans les pays émergents, il n'est pas toujours possible d'emprunter dans la devise locale étant donné que les marchés financiers locaux sont trop étroits, les fonds sont indisponibles ou les conditions financières sont trop pénalisantes. Ces montants sont relativement peu importants au niveau du Groupe.

• Exposition au risque des fluctuations des monnaies étrangères

L'exposition du Groupe au risque des fluctuations des monnaies étrangères, peut, sur base des montants nominaux, être représentée comme suit (pour ce qui est des taux de change utilisés, se référer à l'annexe 1 - Résumé des principes comptables significatifs):

(en millions EUR)	2010			2009		
	EUR	USD	GBP	EUR	USD	GBP
Actifs	15,4	167,9	64,3	13,7	56,7	66,5
Passifs	-18,8	-29,7	-3,2	-20,3	-54,2	-10,6
Exposition brute	-3,4	138,2	61,1	-6,6	2,5	55,9
Contrats de change à terme	7,0	-133,3	-62,0	3,9	-2,9	-54,3
Balance nette	3,6	4,9	-0,9	-2,7	-0,4	1,6
Balance nette (en EUR)	3,6	3,7	-1,0	-2,7	-0,3	1,8

La différence entre le montant couvert et la position (long/court), est due à un décalage entre la date de comptabilisation et la date de valeur des opérations. La couverture de l'exposition est faite sur base continue.

Si l'euro s'était renforcé ou affaibli de 10% face aux devises suivantes, toutes autres variables étant égales par ailleurs, l'impact sur les fonds propres et le résultat après impôts de l'exercice aurait été le suivant:

(en millions EUR)	Changement de taux	Impact sur le compte de résultat: perte (-)/gain (+)	Impact sur les fonds propres: pertes (-)/gain (+)
Au 31 décembre 2010			
USD	+10%	-2,7	-12,0
	-10%	3,4	14,7
GBP	+10%	0,0	-4,7
	-10%	-0,0	5,8
Au 31 décembre 2009			
USD	+10%	-3,2	-18,4
	-10%	4,0	22,5
GBP	+10%	0,1	-4,6
	-10%	-0,1	5,6

Risque de crédit

Le Groupe montre une aversion très grande vis-à-vis du risque. Dans sa stratégie visant à augmenter la valeur pour l'actionnaire, le Groupe a opté pour une gestion dynamique de son portefeuille afin de développer en toute confiance de nouveaux marchés: l'exposition du Groupe, la qualité des actifs, la diversification du portefeuille sont considérées allant de pair avec la maximisation des parts de marché, ce qui exige des processus efficaces, une protection maximale du défaut de paiement au moindre coût et l'usage de meilleures pratiques en matière de gestion de relation des clients.

La crise financière et économique internationale s'est traduite par une profonde crise de confiance. Le Groupe se focalise particulièrement sur les relations stables avec ses partenaires de longue date. Pour les grands risques sur les comptes ouverts, un comité interne de crédit est organisé à la demande du département financier du Groupe. Ce comité, auquel participe un "senior risk analyst", le directeur de la division et le contrôleur de la division, évaluent le risque et décident du niveau acceptable de risque. Une attention particulière et légitime est donnée aux nouvelles relations commerciales, pour qui, le cas échéant, des méthodes de paiement sécurisées sont utilisées.

Une procédure de crédit au niveau Groupe, un processus de décision rapide et cohérent en matière d'octroi de crédit, des conditions de paiements appropriées, un outil efficace de recouvrement et un outil précis de réduction des risques sont utilisés en vue d'accélérer les flux de trésorerie, minimiser le risque de mauvais payeurs, et augmenter les ventes.

Un modèle de notation interne vise à définir, sur base d'un benchmark sectoriel, le portefeuille en termes de risques à travers une analyse d'indicateurs de performance et de structure financière. Un contrat de politique d'excès ou de perte d'assurance crédit est utilisé afin d'atténuer les risques. Lorsqu'un risque ne peut être mesuré ou lorsqu'il est trop élevé, le Groupe recourt à des assurances de crédit classiques ou à d'autres modes de garanties.

Au 31 décembre 2010, aucune concentration significative de risque de crédit n'est à signaler. Les liquidités disponibles à la fin de l'année sont déposées à très court terme auprès des banques internationales les mieux notées.

L'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre était de:

(en millions EUR)	2010	2009
Créances commerciales	254,9	236,4
Créances commerciales brutes	269,4	251,1
Réductions de valeur	-14,5	-14,7
Autres créances	44,9	50,6
Créances sur parties liées	1,9	2,5
Actifs liés aux avantages au personnel	20,7	20,0
Instruments financiers dérivés	0,7	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	150,5	44,3
Total	473,6	353,9

L'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre pour les créances commerciales par segment d'activités s'élève à (se référer également à l'annexe 17 - Créances commerciales et autres créances):

(en millions EUR)	2010	2009
Chimie Minérale	34,4	26,0
PVC/Chlore-Alcali	46,9	30,1
Gélatine et Akiolis	72,1	74,5
Systèmes de canalisations plastiques et Profilés	54,3	51,0
Tessenderlo Kerley	27,1	25,0
Autres activités	18,8	23,8
Non alloués	1,3	6,0
Total	254,9	236,4

La balance âgée des créances commerciales au 31 décembre peut être résumée comme suit:

(en millions EUR)	Montant brut	Réductions de valeur	Montant brut	Réductions de valeur
	2010		2009	
Non-échues	176,2	0,3	125,3	0,1
Échues 0-30 jours	52,2	0,8	70,6	0,4
Échues 31-120 jours	16,8	1,2	25,7	1,1
Échues 121-365 jours	4,5	1,0	18,3	4,4
Échues > 1 an	19,7	11,2	11,2	8,7
Total	269,4	14,5	251,1	14,7

Les créances commerciales impayées s'élèvent à 93,2 millions EUR (2009: 125,8 millions EUR). Bien que le montant des impayés ait diminué, une augmentation des créances commerciales impayées à plus d'un an s'est principalement révélée au sein du segment d'activités "Gélatine et Akiolis". Depuis 2009, le Groupe Akiolis n'est plus actif dans l'activité de l'équarrissage exploitée sous le régime du service public. Ce service a été privatisé en juillet 2009 au terme d'un accord conclu avec sept associations nationales d'éleveurs pour une période de deux ans. Ce changement n'a eu qu'un impact limité sur le Groupe Akiolis. Il a certes entraîné une augmentation significative des encours clients en 2009 étant donné qu'aucun accord n'avait été conclu avec les autorités publiques concernant le paiement des factures émises de décembre 2008 à juillet 2009. Ces factures restent impayées depuis plus d'un an en 2010, tandis qu'en 2009 ces créances étaient dues à moins d'un an. Un litige porte sur une différence de vue entre les organisations bovines et les autorités publiques sur l'exécution de la décision de l'État français quant à la participation partielle des éleveurs dans le financement de l'équarrissage du service public. Toutefois, la situation s'est stabilisée vers la fin de l'exercice 2009. De plus, une réduction des créances commerciales a été observée en 2010 suite au paiement de France Agrimer, une institution administrative publique sous la supervision de l'État français. Le paiement de la majorité des créances impayées est attendu pour 2011. Tous les opérateurs de l'équarrissage du service public sont

mobilisés pour obtenir le paiement en 2011 des créances commerciales impayées relatives aux services rendus entre décembre 2008 et juillet 2009 pour le commissionnement des contrats publics liés à la période 2006-2009.

Le mouvement des réductions de valeur sur les créances commerciales durant l'année peut être résumé comme suit:

(en millions EUR)	2010	2009
Solde au 1er janvier	14,7	14,4
Pertes de valeur comptabilisées	3,3	4,6
Reprise de réductions de valeur	-0,6	-1,5
Autres mouvements	-2,9	-2,8
Solde au 31 décembre	14,5	14,7

Risque de taux d'intérêt

Les variations des taux d'intérêts peuvent résulter en des fluctuations des charges et des produits d'intérêts provenant d'actifs et de passifs porteurs d'intérêts. De plus, ils peuvent affecter la valeur de marché de certains actifs, passifs et instruments financiers.

Au 31 décembre, l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt des instruments financiers porteurs d'intérêts est détaillée comme suit:

(en millions EUR)	annexe	2010	2009
Instruments financiers à taux fixe			
Actifs financiers	19	86,5	-
Dettes financières	23	287,7	81,7
Instruments financiers à taux variable			
Actifs financiers	19	64,0	44,3
Dettes financières	23	31,1	171,6

Sur la totalité des dettes financières à fin 2010, un montant de 287,7 millions EUR porte un intérêt fixe entre 2011-2022.

• Analyse de sensibilité de la juste valeur pour instruments financiers à taux fixe

Le Groupe a signé, le 26 février 2010, une facilité de crédit syndiquée pour 500,0 millions EUR dont

- 167,0 millions EUR de prêt long terme avec une échéance jusqu'à 18 mois
- 333,0 millions EUR de crédit renouvelable avec une échéance jusqu'à 3 ans.

Une requête du consortium des banques était l'émission d'un instrument de marché de capitaux de la dette pour remplacer partiellement les 167,0 millions EUR de prêt à long terme.

Le 25 octobre 2010, le Groupe a émis des obligations pour 150,0 millions EUR avec une échéance en 2015 et un taux d'intérêt fixe de 5,25%.

Une des clauses requise par le consortium des banques concernant le prêt syndiqué est qu'au moins 50% de la dette du Groupe au bilan soit couverte. Aucun détail n'a été fourni quant au type de couverture de risque requis.

Il a été décidé de couvrir plus de 50% de la dette puisque 110,0 à 120,0 millions EUR d'affacturage sans recours avaient été pris en compte dans le calcul de l'endettement net, le prix de vente comportant un élément d'intérêt à court terme (jusqu'à 90 jours) sujet à des fluctuations et probablement à une augmentation.

Les instruments de couverture concernent l'EUR, le dollar américain (USD) et la livre sterling (GBP).

Différents instruments ont été utilisés après l'approbation du Conseil d'Administration:

- Les contrats à terme (FRA) pour la couverture de la dette en EUR
- Les swaps de taux d'intérêts et de change (CCIRS) pour la couverture de la dette en dollar et en livre sterling.

• Analyse de sensibilité du mouvement des liquidités pour les instruments financiers à taux variable

Le taux moyen des intérêts sur la dette moyenne en 2010 s'élève à 4,9% (2009: 2,7 %).

Une augmentation (diminution) de 100 points de base des taux d'intérêts à la date de clôture aurait augmenté (diminué) le résultat et la perte de 0,3 million EUR (2009: 2,2 millions EUR). Cette analyse suppose que toutes les autres variables, particulièrement les taux de conversion restent stables.

Risque de liquidité

Le Groupe sera en mesure de faire face à ses obligations financières à leurs échéances.

La politique financière du Groupe est d'avoir, autant que possible, suffisamment de liquidité pour faire face à ses obligations de paiement aussi bien dans des conditions normales que difficiles sans que cela puisse nuire à la réputation du Groupe.

Le Groupe établit des prévisions de manière régulière aussi bien à court qu'à long terme afin d'adapter les moyens financiers aux prévisions.

De plus, le Groupe maintient les lignes de crédit suivantes:

- Une ligne de crédit syndiquée de 500,0 millions EUR comprenant 333,0 millions EUR de crédit renouvelable avec une échéance en février 2013 et un prêt à terme de 167,0 millions EUR (Tranche A) avec une date d'échéance en août 2011, partiellement remboursée et encore active pour 9,5 millions EUR au 31 décembre 2010.
- Des lignes de crédit bilatérales pour 60,0 millions EUR.

En outre, le Groupe utilise des billets de trésorerie (papier commercial) pour un montant maximal de 100,0 millions EUR.

Le tableau suivant fournit un aperçu des échéances contractuelles des dettes financières, incluant les paiements d'intérêts et excluant l'impact des accords de netting:

(en millions EUR)	2010				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Dettes financières non-dérivées					
Institutions financières (placement privé)	150,0	189,4	7,9	181,5	-
Coût non-amorti (placement privé)	-2,9	-	-	-	-
Institutions financières (ING)	20,0	21,1	10,7	10,4	-
Institutions financières (BEI)	30,0	32,9	11,5	21,4	-
Institutions financières (crédit syndiqué)	9,5	9,6	9,6	-	-
Coût non-amorti (crédit syndiqué)	-3,4	-	-	-	-
Institutions financière (papier commercial)	53,0	53,2	53,2	-	-
Institutions financières (Banco Do Brasil SA)	11,4	16,4	1,0	7,6	7,8
Institutions financières	43,3	44,4	34,0	6,8	3,6
Dettes de leasing	1,6	1,7	1,2	0,5	-
Total	312,5	368,7	129,1	228,2	11,4
Dettes financières dérivées					
Contrats de change à terme	0,5				
Entrants		-47,7	-47,7	-	-
Sortants		47,2	47,2	-	-
Options de change	0,2				
Entrants		-14,2	-14,2	-	-
Sortants		14,0	14,0	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change	-0,8				
Entrants		-128,1	-0,1	-128,0	-
Sortants		130,2	0,1	130,1	-
Contrats à terme sur des taux d'intérêts	-0,2				
Entrants		-	-	-	-
Sortants		-0,2	-0,2	-	-
Total	-0,3	1,2	-0,9	2,1	0,0

(en millions EUR)	2009				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Dettes financières non-dérivées					
Institutions financières (BEI)	20,0	20,3	20,3	-	-
Institutions financières (BEI)	40,0	41,4	41,4	-	-
Institutions financières (ING)	30,0	31,1	31,1	-	-
Institutions financières	160,7	162,0	150,4	10,6	1,0
Dettes de leasing	2,6	2,8	1,4	1,4	-
Total	253,3	257,6	244,6	12,0	1,0
Dettes financières dérivées					
Contrats de change à terme	-0,4	-	-	-	-
Entrants	-	-71,4	-71,4	-	-
Sortants		71,8	71,8	-	-
Total	-0,4	0,4	0,4	0,0	0,0

La juste valeur des actifs et passifs financiers

Le tableau suivant fournit un aperçu des justes valeurs et des valeurs comptables des instruments financiers:

(en millions EUR)	annexe	Valeur comptable 2010	Juste valeur 2010	Valeur comptable 2009	Juste valeur 2009
Instruments financiers dérivés	27	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	150,5	150,5	44,3	44,3
Autres placements	15	6,7	6,7	6,5	6,5
Créances commerciales et autres créances	17	301,7	301,7	289,5	289,5
Dettes financières à long terme	23	-195,4	-202,0	-11,6	-11,6
Dettes de leasing	23	-0,5	-0,5	-2,5	-2,5
Institutions financières	23	-194,9	-201,5	-9,1	-9,1
Dettes financières à court terme	23	-117,1	-117,1	-241,7	-241,7
Dettes à plus qu'un an échéant dans l'année	23	-30,3	-30,3	-90,0	-90,0
Dettes de leasing	23	-1,1	-1,1	-0,1	-0,1
Institutions financières et effets de commerce (papier commercial)	23	-85,7	-85,7	-151,6	-151,6
Dettes commerciales et autres dettes	26	-499,8	-499,8	-363,3	-363,3
Total		-353,7	-360,3	-276,6	-276,6

Estimation de la juste valeur

• Instruments financiers dérivés

La juste valeur d'un instrument financier dérivé est le montant auquel un élément d'actif peut être échangé, ou auquel une obligation peut être conclue, entre des parties bien informées et disposées à conclure une transaction selon le principe de concurrence normale.

La juste valeur des contrats à terme («forward») est égale à la valeur actualisée de la différence entre les taux de contrats et les taux «forward» actuels.

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète généralement les montants estimés que le Groupe recevrait lors de la conclusion de contrats favorables ou qu'il devrait payer pour mettre fin à des contrats défavorables à la date du reporting, et tient de ce fait compte des bénéfices et pertes actuels non réalisés sur les contrats en cours.

La juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2010 était de -0,3 millions EUR. Un montant de -4,6 millions EUR de cette juste valeur est comptabilisé au compte de résultats sur la ligne réévaluation nette des instruments financiers dérivés à leur juste valeur, inclus dans les charges financières (2009: -0,4 millions EUR). Un montant de 4,1 millions EUR de la juste valeur est enregistré dans les fonds propres, lié aux swaps de taux d'intérêts et de change contractés afin de couvrir le risque de devises des prêts intersociétés réalisés par des filiales du Groupe avec des monnaies fonctionnelles différentes, et aux contrats à terme. Le coût des options en monnaies étrangères (0,2 million EUR) est comptabilisé au bilan et réévalué au 31 décembre 2010.

Le tableau ci-après reprend la juste valeur de tous les instruments financiers dérivés en cours à la fin de l'année:

	Valeur contractuelle	Juste valeur	Valeur contractuelle	Juste valeur
(en millions EUR)	2010		2009	
Contrats de change à terme	47,7	0,5	71,4	-0,4
Swaps de taux d'intérêt et de change	127,8	-0,8	-	-
Options de change	14,2	0,2	-	-
Contrats à terme sur des taux d'intérêts	80,0	-0,2	-	-
Total	269,7	-0,3	71,4	-0,4

Les valeurs contractuelles désignent le volume des instruments dérivés en cours à la date de clôture du bilan. Elles ne reflètent donc pas l'exposition du Groupe aux risques découlant de telles transactions.

Le taux d'intérêt dû sur le prêt syndiqué est l'Euribor à 3 ou 6 mois plus une marge. Le taux d'intérêt sur un montant de 80,0 millions EUR a été fixé via une série d'accords de contrats à terme, à un taux moyen pondéré d'1,1961% par an (plus les marges fixées applicables) pour la période de juin 2010 à septembre 2011.

En avril 2010, le Groupe a conclu une série de swaps de taux d'intérêts et de change (CCIRS) pour trois ans afin de couvrir le risque de taux d'intérêts sur les prêts intersociétés avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni, à un taux moyen pondéré de 2,1603% par an en dollar américain (USD) et 2,3537% par an pour la livre sterling (GBP) et ceci pour la période de mars 2010 à mars 2013. Les swaps de taux d'intérêts et de change couvrent également le risque de devises des prêts entre les sociétés du Groupe qui ont différentes monnaies fonctionnelles. Les prêts intersociétés avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont été couverts contre l'euro pour respectivement 95,0 millions de dollar américain (USD) et 52,0 millions de livres sterling (GBP).

En octobre 2010, suite à un remboursement partiel du prêt syndiqué (se référer à l'annexe 23 – Dettes financières), les swaps de taux d'intérêts et de change ont été échangés et de nouveaux swaps ont été contractés pour 5 ans. Ces nouveaux swaps de taux d'intérêts et de change couvrent le risque de taux d'intérêts sur les mêmes prêts intersociétés avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni, à un taux moyen pondéré de 4,9182% par an pour le dollar américain (USD) et 5,4217% par an pour la livre sterling (GBP), respectivement pour 95,0 millions de dollar américain (USD) et 52,0 millions de livres sterling (GBP). Compte tenu du fait que l'élément couvert par ces swaps de taux d'intérêts et de change sont les prêts intersociétés avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni, et que les conditions de ces prêts n'ont pas changé de manière significative, seule une partie de la réserve de couverture, comptabilisée dans les fonds propres, a été reclassifiée au compte de résultats. La partie restante (effective) restera dans les fonds propres et sera amortie via le compte de résultats sur la durée de vie restante des prêts intersociétés.

En novembre 2010, le Groupe a conclu plusieurs contrats d'options en devises afin de couvrir ses positions en livre sterling (GBP) avec une échéance à la date du 2 février 2011.

Pour ce qui est des contrats à terme et des swaps de taux d'intérêts et de change, le tableau ci-dessous indique les montants contractuels des contrats en cours par devises à la fin de l'année (ventes de devises):

(en millions)	Montant en devise étrangère	Montant en EUR	Montant en devise étrangère	Montant en EUR
	2010		2009	
GBP	62,0	70,8	57,8	64,6
USD	133,3	97,7	2,9	1,9
Autres	-	7,0	-	4,9
Total		175,5		71,4

Le Groupe détient également une position dans les permis d'émission de CO² dont la juste valeur se monte à 0,0 million EUR au 31 décembre 2010 (2009: 0,1 million EUR).

• Prêts et emprunts porteurs d'intérêts

La juste valeur des prêts et emprunts porteurs d'intérêts est calculée en escomptant la partie principale de la dette tout en tenant compte des intérêts futurs.

Les taux d'intérêts utilisés pour escompter les mouvements de liquidités sont, le cas échéant, basés sur le rendement des obligations d'État à la date de clôture ajusté selon un échelonnement du crédit approprié et se présentent comme suit:

	2010	2009
Prêts et emprunts porteurs d'intérêts	5,2%	5,8-5,9%

• Dettes de leasing

La juste valeur des dettes de leasing est estimée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, escomptée au taux du marché pour les contrats de leasing financiers similaires. La juste valeur estimée reflète les changements de taux d'intérêts.

Les taux d'intérêts utilisés pour escompter les mouvements de liquidités sont, le cas échéant, basés sur le rendement des obligations d'État à la date de clôture ajusté selon un échelonnement du crédit approprié et se présentent comme suit:

	2010	2009
Dettes de leasing	7,0%	7,0%

• Créances/dettes commerciales et autres créances/dettes

Pour les créances/dettes commerciales et autres créances/dettes, il a été tenu compte des montants notionnels pour refléter la juste valeur. Les créances et dettes à long terme ont été escomptées afin de déterminer leur juste valeur.

Hiérarchie de la juste valeur

Les amendements apportés à la norme IFRS 7 *Instruments financiers: informations à fournir* exigent que le Groupe présente certaines informations concernant les instruments financiers évalués à la juste valeur au niveau de la situation financière.

Le tableau suivant indique les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur au niveau de la situation financière conformément à la hiérarchie de la juste valeur: cette hiérarchie regroupe les actifs et passifs financiers selon 3 niveaux en fonction de l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations de la juste valeur des actifs et passifs financiers. La hiérarchie de la juste valeur se compose des niveaux suivants:

- Niveau 1: des prix cotés (non-ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques;
- Niveau 2: des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (tels que les prix par exemple) ou indirectement (tels que les données dérivées des prix par exemple); et
- Niveau 3: des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non-observables).

Le niveau de la hiérarchie de la juste valeur, au sein duquel doit être classifié l'actif ou le passif financier, doit être déterminé d'après le niveau le plus bas, significatif quant à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur au niveau de la situation financière sont regroupés selon la hiérarchie de la juste valeur de la manière suivante:

(en millions EUR)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2010 Total
Contrats de change à terme	-	0,5	-	0,5
Swaps de taux d'intérêt et de change	-	-0,8	-	-0,8
Options de change	-	0,2	-	0,2
Contrats à terme sur des taux d'intérêts	-	-0,2	-	-0,2
Permis d'émission	-	0,0	-	0,0
Total	-	-0,3	-	-0,3

(en millions EUR)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2009 Total
Contrats de change à terme	-	-0,4	-	-0,4
Permis d'émission	-	0,1	-	0,1
Total	-	-0,3	-	-0,3

28. Leasings opérationnels

Leasings opérationnels en tant que preneur

Les leasings opérationnels non résiliables sont payables de la manière suivante:

(en millions EUR)	2010	2009
Echéant dans l'année	30,9	13,9
À plus d'un an et cinq ans au plus	58,7	25,9
À plus de cinq ans	20,1	3,9
Total	109,7	43,7

Durant l'année en cours, 35,0 millions EUR étaient comptabilisés en charges concernant les leasings opérationnels en tant que preneur (2009: 21,2 millions EUR).

Les leasings opérationnels non résiliables sont principalement constitués de terrains et constructions (46,4 millions EUR), d'installations, machines et outillage (29,3 millions EUR) et de mobilier et matériel roulant (32,2 millions EUR).

Une des propriétés louée a été sous-louée par le Groupe depuis la fin 2010. Les paiements de la sous-location à recevoir en 2011 s'élèvent à 0,2 million EUR et 1,0 million EUR est attendu pour la période entre 2012 et 2016.

Leasings opérationnels en tant que bailleur

Le Groupe loue des actifs sous forme de leasings opérationnels. Les futurs paiements minimaux au titre de contrats de location non résiliables se présentent de la manière suivante:

(en millions EUR)	2010	2009
Echéant dans l'année	0,9	0,5
À plus d'un an et cinq ans au plus	1,4	1,3
À plus de cinq ans	2,2	2,7
Total	4,5	4,5

Durant 2010, un montant de 0,6 million EUR a été comptabilisé comme produit concernant les leasings opérationnels (2009: 1,2 millions EUR).

Les produits des revenus de location sont principalement générés des terrains et constructions (4,3 millions EUR) et des installations, machines et outillage (0,2 million EUR).

29. Garanties et engagements

(en millions EUR)	2010	2009
Garanties constituées par des tiers pour le compte du Groupe	79,2	39,1
Garanties constituées pour compte de tiers	18,4	31,7
Garanties reçues de tiers	2,6	2,0
Total	100,2	72,8

Des garanties constituées par des tiers pour le compte du Groupe sont principalement liées à la réalisation des engagements environnementaux pour 17,5 millions EUR (2009: 35,5 millions EUR) et à la partie restante du paiement de l'amende de l'UE (57,9 millions EUR). Le 20 juillet 2010, la Commission Européenne a rendu sa décision concernant les enquêtes de cartel menées par la Commission Européenne sur les phosphates alimentaires. La décision a fixé l'amende à 83,8 millions EUR, payable durant la période d'octobre 2010 à octobre 2012, par le biais de trois paiements égaux d'1/3. Le premier paiement a été effectué en octobre 2010, tandis que pour les deux autres paiements, comprenant une charge d'intérêt de 2,5% sur le solde restant, une garantie bancaire a été obtenue à concurrence de 57,9 millions EUR.

Des garanties constituées pour compte de tiers sont principalement relatives à des garanties constituées pour l'exécution propre de projets, ainsi d'une garantie de Tessenderlo Chemie SA accordée à l'entreprise associée T-Power SA pour 10,2 millions EUR (2009: 24,2 millions EUR) comme garantie pour les augmentations du capital convenues et des services à fournir par Tessenderlo Chemie SA.

En décembre 2010, T-Power SA a décidé d'augmenter son capital de 56,1 millions EUR à 66,6 millions EUR. Tessenderlo Chemie SA, Siemens Project Ventures GmbH et International Power plc. détiennent chacune 33,33% des actions de T-Power SA. Cette augmentation du capital servira à financer la construction d'une centrale électrique de type cycle combiné gaz/vapeur avec une capacité de 420 MW sur le site de Tessenderlo, en Belgique. T-Power SA a exporté l'électricité de son système de grille électrique pour la première fois en janvier 2011. International Power plc a supervisé la construction de T-Power SA et exploitera la centrale en vertu d'un accord à long terme. Le capital payé à fin 2010 s'élève à 57,5 millions EUR pour la totalité de T-Power SA.

Les actions de T-Power SA ont été mises en gage de premier rang afin de couvrir des dettes de 440,0 millions EUR concernant un accord de crédit signé le 18 décembre 2008 entre T-Power SA et un consortium bancaire. Les actions de T-Power SA ont été mises en gage de second rang pour garantir un accord de péage signé entre T-Power SA et Essent Trading International SA le 13 août 2008 concernant la capacité totale de 420 MW. Cet accord a été conclu sur une période de 15 ans avec une option de prolongation de 5 ans.

Des garanties reçues des tiers concernent des garanties reçues de fournisseurs pour l'exécution propre de projets d'investissements.

Le Groupe et ses filiales ont certains autres passifs éventuels liés aux obligations d'achats et aux engagements à long terme. Ces accords concernent généralement des matières premières stratégiques, des biens et des services, tels que de l'électricité et du gaz, devant être utilisés ou vendus durant le cours normal des activités du Groupe.

30. Passifs et actifs éventuels

Le Groupe est confronté à un certain nombre de plaintes ou réclamations et litiges potentiels découlant de ses activités opérationnelles quotidiennes. Ces réclamations et litiges ne sont pas actuellement de nature à conduire à l'enregistrement d'une provision appropriée.

C'est la politique du Groupe de reconnaître des provisions environnementales au bilan lorsque le Groupe est confronté à une obligation actuelle (légale ou implicite) découlant d'un événement antérieur; lorsqu'une utilisation de ressources représentant des avantages économiques sera nécessaire pour honorer cette obligation; et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Ces provisions sont révisées régulièrement et ajustées, si nécessaire, au vu des évaluations et de l'avancement des travaux et des informations supplémentaires qui deviennent disponibles. Les obligations environnementales peuvent changer substantiellement en raison de l'apparition d'information additionnelle sur la nature ou l'importance des pollutions, suite à un changement au niveau de la législation ou suite à d'autres facteurs de nature similaire.

Tel que stipulé à l'annexe 25 - Provisions, les provisions environnementales, conformément aux principes énoncés ci-dessus, totalisent un montant de 35,9 millions EUR au 31 décembre 2010 (2009: 32,4 millions EUR).

Bien qu'il ne soit pas possible de prévoir toutes les dépenses pour tous les risques environnementaux en cours, il est raisonnable de penser que de futures provisions environnementales seront nécessaires, mais qui, sur base des informations actuellement en possession de la direction, ne devraient pas avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe, mais pourraient avoir un impact significatif sur le résultat du Groupe d'une certaine période comptable.

Afin d'acquérir un intérêt supplémentaire de 20% dans la société Wolf Mountain Products LLC, le Groupe détient une option d'achat exerçable du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 30 juin 2014, comme convenu avec les propriétaires actuels de ces parts. Le prix d'exercice est déterminé suivant une formule prenant en compte les données financières de Wolf Mountain Products LLC.

Afin d'acquérir les 50% restants dans les Établissements Violleau SAS, le Groupe détient une option d'achat exerçable du 1^{er} avril 2014 jusqu'au 15 mai 2014, comme convenu avec les propriétaires actuels de ces parts. Le prix d'exercice est déterminé suivant une formule prenant en compte les données financières des Établissements Violleau SAS.

Afin d'acquérir les parts restantes à concurrence de 13,8% dans la filiale PB Gelatins Heilongjiang & Co Ltd., le Groupe détient une option d'achat exerçable à tout moment comme convenu avec les propriétaires actuels de ces parts. Le prix d'exercice est déterminé suivant une formule prenant en compte les données financières de PB Gelatins Heilongjiang & Co Ltd.

Les accords d'acquisitions, investissements et joint-ventures pourraient contenir des provisions usuelles menant à des ajustements de prix.

Le Groupe a reçu des permis d'émission pour la période 2008-2012 (575 KT permis d'émission de CO₂ par an). Ces permis d'émission ont été reçus gratuitement. Le nombre total des permis d'émission susceptible d'être utilisé par le Groupe durant cette période ne peut pas encore être estimé de manière fiable.

31. Parties liées

Le Groupe a une relation entre parties liées avec ses filiales, ses entreprises associées, ses joint-ventures et son principal actionnaire, avec ses administrateurs et ses membres du comité de direction.

Au 31 décembre 2010, la Société Nationale des Poudres et Explosifs (SNPE), une société française détenue par l'État français, détient 7 546 023 actions (soit 26,28% du Groupe). La SNPE est l'un des principaux groupes industriels français spécialisé dans les produits chimiques pour les matériaux énergétiques utilisés dans plusieurs systèmes civils et militaires, en particulier dans la propulsion solide de missiles stratégiques et tactiques et les lanceurs spatiaux. Elle opère également dans le domaine des spécialités chimiques. La SNPE reçoit un dividende lié à ces parts et est représentée à travers trois membres au Conseil d'Administration. La SNPE a entièrement souscrit au dividende optionnel en actions lié au dividende pour l'exercice 2009.

Le Groupe a acheté et vendu des produits et des services à diverses parties liées dans lesquelles le Groupe détient un intérêt de 50% ou moins (des entreprises associées et des joint-ventures, se référer à l'annexe 14 – Participations mises en équivalence). Ces transactions ont été basées sur le principe de concurrence normale «arm's length» comparable avec les transactions entre des parties tiers.

Transactions avec les joint-ventures:

(en millions EUR)	2010	2009
Produits	5,6	4,2
Coûts des ventes	-18,0	-9,9
Autres produits opérationnels	-	0,1
Actifs circulants	1,3	0,3
Dettes à court terme	1,8	0,5

Transactions avec les entreprises associées:

(en millions EUR)	2010	2009
Autres produits opérationnels	-	0,8
Actifs circulants	1,1	2,2

Le capital de l'entreprise associée T-Power SA, dans lequel Tessenderlo Chemie SA participe à concurrence d'1/3, a été augmenté de 22,5 millions EUR en 2010. Dès lors, Tessenderlo Chemie SA a contribué à cette augmentation de capital à concurrence de 7,5 millions EUR. Tessenderlo Kerley Inc., une filiale américaine, a investi 0,5 million EUR dans l'entreprise associée Wolf Mountain Products LLC (l'intérêt du Groupe dans l'entreprise associée est passé de 37,50% à 45,00%).

Des dividendes d'une valeur de 5,0 millions EUR ont été perçus des joint-ventures et des entreprises associées (2009: 6,3 millions EUR).

Transactions avec les membres du comité de direction:

(en millions EUR)	2010	2009
Avantages au personnel à court terme	4,2	1,9
Avantages postérieurs à l'emploi	0,2	0,5
Paiements fondés sur des actions	1,5	0,3
Total	5,9	2,7

Les avantages à court terme comprennent les salaires et bonus de 2010 (y compris des contributions à la sécurité sociale), le leasing des voitures et d'autres avantages le cas échéant.

L'augmentation est principalement liée à l'extension du comité de direction de 5 à 8 membres pour l'année entière 2010 et à de bonus plus élevés grâce aux meilleurs résultats financiers du Groupe.

En outre, les paiements fondés sur des actions incluent en 2010 aussi bien le coût de la tranche de 2009 que celui de la tranche des options de 2010. Le coût en 2009 comprenait uniquement le coût de la tranche des options de 2008 (annexe 24 – Avantages au personnel).

En 2010, les membres du comité de direction n'ont pas exercé d'options sur celles attribuées (annexe 24 – Avantages au personnel). Le traitement des administrateurs est principalement constitué d'honoraires.

32. Les honoraires du commissaire

Le commissaire aux comptes du Groupe est la société de réviseurs d'entreprises KPMG Bedrijfsrevisoren / Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Ludo Ruysen, reconduit dans ses fonctions d'auditeur statutaire du Groupe durant l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 1^{er} juin 2010, suite à un appel d'offre pour les services d'audit.

Les honoraires payés par le Groupe à l'auditeur sont détaillés comme suit:

(en millions EUR)	Audit	Services liés à l'audit	Autres	2010 Total
KPMG (Belgique)	0,3	0,2	0,2	0,7
KPMG (en dehors de la Belgique)	0,6	0,0	0,3	0,9
Total	0,9	0,2	0,5	1,6

(en millions EUR)	Audit	Services liés à l'audit	Autres	2009 Total
KPMG (Belgique)	0,5	0,0	0,7	1,2
KPMG (en dehors de la Belgique)	0,5	0,0	0,1	0,6
Total	1,0	0,0	0,8	1,8

33. Événements importants survenus après la date de clôture

Le 31 janvier 2011, le Groupe a vendu sa filiale Tessengerlo Fine Chemicals Limited, active au sein du segment d'activités Dérivés chlorés organiques à la société Tennants Consolidated Ltd., détenue par un groupe britannique privé, leader dans la fabrication et la distribution de produits chimiques. La transaction s'est chiffrée à 17,0 millions de livres sterling (GBP) hors liquidités et hors endettement dont 1,0 million de livre sterling (GBP) est différé au 31 décembre 2011 en fonction de ratios de rentabilité convenus à l'avance. Conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, les actifs et les passifs de ce groupe destiné à être cédé ont été présentés en tant qu'actifs et passifs détenus en vue de la vente à la fin d'année. Les détails des actifs et passifs détenus en vue de la vente sont détaillés à l'annexe 20 – Actifs non courants détenus en vue de la vente. Le prix de vente excède la valeur comptable des actifs et passifs détenus en vue de la vente.

34. Sociétés du Groupe

Ci-dessous, la liste de toutes les sociétés du Groupe.

Le nombre total des filiales consolidées est de 93.

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2010, selon la méthode d'intégration globale, est la suivante:

Europe	Entreprise	Adresse	Numéro d'Entreprise belge	Intérêt
Belgique	Dyka Plastics NV	3900 Overpelt	0414467340	100%
Belgique	Limburgse Rubber Produkten NV	3620 Rekem-Lanaken	0415296392	100%
Belgique	Limburgse Vinyl Maatschappij NV	1050 Bruxelles	0415505042	100%
Belgique	Tessenderlo Chemie International NV	1050 Bruxelles	0407247372	100%
Belgique	Tessenderlo Chemie NV	1050 Bruxelles	0412101728	100%
Belgique	Tessenderlo Finance NV	1050 Bruxelles	0878995984	100%
Belgique	Tessenderlo Kerley Europe NV	1050 Bruxelles	0419875683	100%
Belgique	Wymar International NV	8720 Oeselgem	0437458023	100%
Tchéquie	Dyka s.r.o.	273 61 Velka Dobra		100%
France	Akiolis Group SAS	72000 Le Mans		100%
France	Aliphos SAS	59120 Loos		100%
France	Atemax Nord-Est SASU	55100 Charny sur Meuse		100%
France	Atemax Ouest SASU	72000 Le Mans		100%
France	Atemax Sud Est SASU	01440 Viriat		100%
France	Atemax Sud Ouest SAS	47520 Le Passage		100%
France	Ateval Nord Est GIE	55100 Charny sur Meuse		100%
France	Ateval Sud Est GIE	01440 Viriat		100%
France	Ateval Sud Ouest GIE	47520 Le Passage		100%
France	Calair Chimie SAS	62100 Calais		100%
France	Chemilyl SAS	59120 Loos		100%
France	Établissements Charvet Père et Fils SASU	91490 Milly-La-Forêt		100%
France	France Ester SASU	61400 Saint Langis les Mortagne		100%
France	Ispac SAS	64130 Mauléon Licharre		100%
France	Plastival SAS	25340 Clerval		100%
France	Produits Chimiques de Loos SAS	59374 Loos		100%
France	Profex SAS	62210 Avion		100%
France	Recup' Food SASU	60200 Compiègne		100%
France	Saplast SAS	67100 Strasbourg		100%
France	Société Artésienne de Vinyte SAS	59120 Loos		100%
France	Soleval Nord-Est SASU	55100 Charny sur Meuse		100%
France	Soleval Ouest SASU	72000 Le Mans		100%
France	Soleval Sud Est SAS	69960 Corbas		96,56%
France	Soleval Sud Ouest SAS	47520 Le Passage		100%
France	Sotra-Seperef SAS	62140 Sainte Austreberthe		100%

France	SR Collecte SAS	67220 Neubois	100%
France	Technicompound SAS	85130 Tiffauges	100%
France	Tefipar SA	75009 Paris	100%
France	Tessengerlo Services SAS	59120 Loos	100%
France	Thermoplastiques Cousin-Tessier SAS	85130 Tiffauges	100%
Allemagne	Dyka GmbH	14513 Teltow	100%
Allemagne	PB Gelatins GmbH	31582 Nienburg/Weser	100%
Hongrie	Wymar Hungaria Kft	2310 Szigetszentmiklós	100%
Italie	Aliphos Italia SRL	37044 Cologna-Veneta	100%
Italie	Farchemia srl	24047 Treviglio (BG)	100%
Italie	Tessengerlo Italia srl	28886 Pieve Vergonte	100%
Italie	Tessengerlo Partecipazioni SpA	24047 Treviglio (BG)	100%
Luxembourg	Térélux SA	GD 2633 Luxembourg	100%
Pologne	Dyka Polska Sp.zo.o.	55-221 Jecz-Laskowice	100%
Pologne	T.C.T. Polska Sp.zo.o.	96-500 Sochaczew	100%
Pologne	Tessengerlo Polska Sp. zo.o.	60-462 Poznan	100%
Pologne	Wymar Polska Sp.zo.o	62-100 Wagrowiec	100%
Slovaquie	Dyka SK s.r.o.	841 02 Bratislava	100%
Pays-Bas	Dyka BV	8331 LJ Steenwijk	100%
Pays-Bas	LVM Limburg BV	6161 RA Geleen	100%
Pays-Bas	Nyloplast Europe BV	3295 ZG 's Gravendeel	100%
Pays-Bas	Plastic Pipe Systems Holding BV	8331 LJ Steenwijk	100%
Pays-Bas	Tessengerlo Chemie Maastricht BV	6222 Maastricht	100%
Pays-Bas	Tessengerlo Chemie Nederland BV	3133 CA Vlaardingen	100%
Pays-Bas	Tessengerlo Chemie Rotterdam BV	3133 CA Vlaardingen	100%
Pays-Bas	Tessengerlo NL Holding BV	4854 MT Bavel	100%
Royaume-Uni	Dyka UK Ltd	Longtown-Carlisle Cumbria CA6 5LY	100%
Royaume-Uni	Eurocell Building Plastics Ltd	Alfreton-Derbyshire DE55 4 RF	100%
Royaume-Uni	Eurocell plc	Alfreton-Derbyshire DE55 4 RF	100%
Royaume-Uni	Eurocell Profiles Ltd	Alfreton-Derbyshire DE55 4 RF	100%
Royaume-Uni	John Davidson Holding Ltd	Longtown-Carlisle Cumbria CA6 5LY	100%
Royaume-Uni	John Davidson Pipes Ltd	Longtown-Carlisle Cumbria CA6 5LY	100%
Royaume-Uni	PB Gelatins UK Ltd	Pontypridd CF 375 SQ	100%
Royaume-Uni	Tessengerlo Fine Chemicals Ltd	ST13 8UZ Leek; Staffordshire	100%
Royaume-Uni	Tessengerlo Holding UK Ltd	Mid Glamorgan CF 37 5SU	100%
Royaume-Uni	Tessengerlo UK Ltd	Widnes, Cheshire, WA8 ONY	100%
Royaume-Uni	Wymar Systems Ltd	DY13 9EZ Stourport-on-severn, Worcestershire	100%

États-Unis

États-Unis	Chelsea Building Products Inc.	Oakmont, Pennsylvania 15139	100%
États-Unis	Environmentally Clean Systems LLC	Dickinson, Texas 77539-3014	51%
États-Unis	MPR Services Inc.	TX 77539 Dickinson	100%
États-Unis	PB Leiner USA	Davenport, Iowa 52809	100%
États-Unis	Tessengerlo Kerley Inc.	Phoenix - Arizona 85008-3279	100%
États-Unis	Tessengerlo Kerley Services Inc.	New Mexico - 88220 Carlsbad	100%
États-Unis	Tessengerlo U.S.A. Inc.	Phoenix - Arizona 85008-3279	100%
États-Unis	Kerley Trading Inc.	Phoenix - Arizona 85008-3279	100%

Autres pays			
Argentine	PB Leiner Argentina SA	Santa Fe CC108-S3016WAC - Santo Tomé	100%
Brésil	PB do Brasil Industria e comercio de Gelatinas Ltda	Acorizal, Mato Grosso	100%
Canada	Dynaplast-Extruco Inc.	H1J 2H8 Montreal - Québec	82,17%
Chili	Tessenderlo Kerley Latino Americana SA	9358 Santiago	100%
Chine	CTS Automotive Compounds (Changsu) Co. Ltd	Changsu City - 222023 Jiangsu Province	100%
Chine	Lianyungang Taile Chemical Industry, Co. Ltd	Lianyungang City - 222023 Jiangsu Province	100%
Chine	PB Gelatins (Pingyang) Co Ltd	Ping Yang County - 325401 Zhejiang Province	80,00%
Chine	PB Gelatins Heilongjiang Co Ltd	Kongguo County - Heilongjiang Province	86,2%
Chine	Tessenderlo Asia Holding Ltd	Chine R.P. - Hong Kong	100%
Chine	Tessenderlo Trading (Shanghai) Co. Ltd	Chine R.P. - 200021 Shanghai	100%
Japon	Tessenderlo Kerley Inc. Japan KK	Tokyo - Chiyoda-ku	100%
Mexique	Tessenderlo Kerley Mexico SA de CV	85800 Novojoa, Sonora	100%
Perou	Tessenderlo Kerley Peru SAC	Arequipa	96,7%
Turquie	Tessenderlo Agrochem Tarim Ve Kimya San. Ve Tic. Ltd. Sti.	34387 Kuştepe - Şişli / İstanbul	100%

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2010, selon la méthode de mise en équivalence, est la suivante:

Europe			
Belgique	T-Power SA	1020 Bruxelles	0875650771 33,33%
France	Établissements Violleau SAS	79380 La Ronde	50%
France	Établissements Michel SAS	31800 Villeneuve de Rivière	50%
France	Siram SARL	50390 Saint-sauveur-le-vicomte	50%
Autres pays			
Bahreïn	MPR Middle East WLL	20563 Manama	50%
Mexique	Alkemin S de RL de CV	Mexico D.F. 11700	49,50%
États-Unis	Jupiter Sulphur LLC	Phoenix - Arizona 85008-3279	50%
États-Unis	Wolf Mountain Products LLC	Lindon - Utah 84042	45%

La liste des sociétés non consolidées au 31 décembre 2010 en raison de leur impact non significatif sur les chiffres consolidés est la suivante:

Europe				
Belgique	Globe International SA	1040 Bruxelles	0416159791	100%
Belgique	Plastival Benelux NV	3900 Overpelt	0450918950	100%
France	LVM France SAS	59129 Loos		100%
Allemagne	H.G.S. Gmbh	22767 Hamburg		100%
Allemagne	LVM Gmbh	31582 Nienburg		100%
Roumanie	Dyka Romania s.r.l.	76100 Bucharest, sector 1		100%
Espagne	Tessenderlo Chemie España TCE sa	28224 Pozuelo de Alarcon (Madrid)		100%
Suisse	Tessenderlo Schweiz AG	5330 Bad Zurzach		100%
Pays-Bas	De Hoeve Kunststofrecycling BV	7772 BC Hardenberg		50%
Pays-Bas	Wymar Nederland BV	3133 CA Vlaardingen		100%
Royaume-Uni	Britphos Ltd	Leeds LS1 9 7BY		100%
Royaume-Uni	LVM UK Ltd	Longtown-Carlisle CA6 5LY		100%
Autres pays				
Ukraine	Wymar Ukraine	03134 Kiev		100%

35. Évaluations et jugements critiques de comptabilité

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne exige de la direction d'émettre des jugements, des estimations et des hypothèses qui peuvent affecter l'application des principes comptables, les montants rapportés au niveau des actifs et passifs, et la publication concernant les actifs et passifs éventuels ainsi que le compte de résultats (produits ou charges) à la date des états financiers. La direction base ses estimations sur l'expérience du passé et sur d'autres nombreuses hypothèses qui semblent raisonnables suivant les circonstances. Leurs résultats forment la base pour la prise de décisions quant aux montants des produits et charges rapportés ne pouvant pas être obtenus de façon explicite via d'autres sources. Les résultats effectifs peuvent différer des résultats estimés. Les estimations sont utilisées dans le rapport financier en ce qui concerne les provisions pour des créances irrécouvrables, l'obsolescence des stocks et les ajustements de la valeur nette de réalisation au moindre coût, les dépréciations et pertes de valeur, les avantages au personnel, les taxes, les provisions pour restructurations et passifs éventuels. Les estimations et les hypothèses sont revues périodiquement et les effets des révisions sont repris dans les états financiers durant la période où ils sont déterminés.

Le Groupe a appliqué des évaluations et des jugements significatifs afin de préparer les états financiers consolidés. Ceux-ci portent sur les immobilisations corporelles (annexe 11), le goodwill (annexe 12), les autres immobilisations incorporelles (annexe 13), la valorisation au plus faible du coût ou de la valeur nette de réalisation pour les stocks (annexe 18), les provisions (annexe 25), les impôts sur le résultat et les impôts différés (annexes 10 et 16), les avantages au personnel (annexe 24), les instruments financiers (annexe 27) et les passifs et actifs éventuels (annexe 30).

DECLARATION PORTANT SUR L'IMAGE FIDÈLE DONNÉE PAR LES ETATS FINANCIERS ET SUR L'EXPOSE FIDÈLE CONTENU DANS LE RAPPORT DE GESTION

Frank Coenen (CEO) et Mel de Vogüé (CFO) attestent, au nom et pour le compte de la Société, qu'à leur connaissance,

a) les états financiers consolidés, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation;

b) le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

RAPPORT DU COMMISSAIRE



KPMG Réviseurs d'Entreprises
Prins Boudewijnlaan 24d
2550 Kontich
Belgique

Tél. +32 (0)3 821 17 00
Fax +32 (0)3 825 20 25
www.kpmg.be

Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale des Actionnaires de Tessenderlo Chemie SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la mention complémentaire requise.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Tessenderlo Chemie SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe ») établis sur la base du référentiel des normes internationales d'information financière (IFRS) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et ses dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état de situation financière consolidé au 31 décembre 2010, le compte de résultats consolidé, les états du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et les autres notes explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à € 1.696,5 millions et le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 20,3 millions.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux Normes Internationales d'Audit, aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'éditées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, en ce compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans le groupe lié à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Société
Société civile à forme commerciale
RPM 0410122548
Ressort judiciaire Bruxelles

Siège social
Avenue du Bourget 40
1130 Bruxelles
Belgique

KPMG Réviseurs d'Entreprises, a Belgian civil CVBA/SCRL and a member
firm of the KPMG network of independent member firms affiliated with
KPMG International, a Swiss cooperative.



*Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale des Actionnaires
de Tessenderlo Chemie SA sur les comptes consolidés pour
l'exercice clos le 31 décembre 2010*

règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel de normes internationales d'information financière (IFRS) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Mention complémentaire

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés :

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat. L'organe de gestion est en train de mettre en place de procédures qui les fournissent une base appropriée pour la description dans le rapport de gestion des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre de l'établissement de l'information financière fournie.

Kontich, le 23 février 2011

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par



Ludo Ruyssen
Réviseur d'Entreprises

COMPTES ANNUELS STATUTAIRES

Résumé du bilan non consolidé de Tessenderlo Chemie SA

(en millions EUR)	2010	2009
TOTAL DE L'ACTIF		
Actifs non-circulants	674,8	655,4
Autres immobilisations incorporelles	2,2	3,7
Immobilisations corporelles	65,7	205,9
Immobilisations financières	606,9	445,8
Actifs circulants	241,1	179,1
Stocks	63,8	108,9
Créances commerciales et autres créances à court terme	105,2	65,6
Autres placements	64,4	0,0
Valeurs disponibles	5,5	2,6
Compte de régularisation	2,2	2,0
Total de l'actif	915,9	834,5
TOTAL DU PASSIF		
Capitaux propres	484,3	336,1
Capital souscrit	143,7	139,0
Primes d'émission	57,5	43,9
Réserves	24,8	20,4
Résultats reportés	258,2	125,7
Subsides reçus en capital	0,1	7,1
Provisions et impôts différés	48,6	158,0
Provisions	44,7	156,0
Impôts différés	3,9	2,0
Passifs	378,2	339,1
Dettes à plus d'un an	179,9	45,1
Dettes à un an au plus	198,3	294,0
Compte de régularisation	4,8	1,3
Total du passif	915,9	834,5

Résumé du compte de résultats non consolidé de Tessenderlo Chemie SA

(en millions EUR)	2010	2009
Produits d'exploitation	638,8	560,6
Chiffre d'affaires	600,4	571,4
Variation des produits en cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +/ réduction -)	-32,5	-48,5
Production immobilisée	2,2	5,6
Autres produits d'exploitation	68,7	32,1
Charges d'exploitation	-646,7	-662,9
Approvisionnements et marchandises	-328,5	-338,7
Services et bien divers	-188,2	-185,3
Rémunérations, charges sociales et pensions	-107,6	-108,9
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	-15,1	-26,5
Réductions de valeur sur stocks sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	0,0	0,3
Provisions pour risques et charges (dotations + et reprises-)	3,5	2,5
Autres charges d'exploitation	-10,8	-6,3
Résultat d'exploitation	-7,9	-102,3
Produits financiers	162,2	22,4
Coûts financiers	-12,5	-6,2
Bénéfice (+) / perte (-) courant avant impôts	141,8	-86,1
Produits exceptionnelles	141,2	3,6
Charges exceptionnelles	-106,5	-67,6
Bénéfice (+)/Perte (-) de l'exercice avant impôts	176,5	-150,1
Impôts sur le résultat	0,7	0,0
Impôts différés	-2,0	-0,5
Bénéfice (+)/Perte (-)	175,2	-150,6
Prélèvements sur les réserves immunisées	-3,8	-1,1
Bénéfice (+)/perte (-) de l'exercice à affecter	171,4	-151,7

Affectations et prélèvements

(en millions EUR)	2010	2009
Le Conseil d'Administration de Tessenderlo Chemie SA propose de répartir		
- Le bénéfice	171,4	-151,7
- Augmenté du report de l'exercice précédent	125,6	314,4
Soit au total:	297,0	162,7
de la manière suivante:		
- Réserves	0,5	-
- Dividendes	38,3	37,0
- Bénéfice à reporter	258,2	125,7
Soit au total:	297,0	162,7

Si l'Assemblée Générale des Actionnaires du 7 juin 2011 approuve cette proposition de répartition, le dividende brut attribué sera d'1,3333 EUR, soit un dividende net d'1,0000 EUR pour les 28 715 584 actions ordinaires et un dividende net d'1,1333 EUR aux actions VVPR (coupon n° 74).

Extraits des comptes annuels statutaires de Tessengerlo Chemie SA (non consolidés) préparés conformément aux normes comptables belges

Les informations précédentes sont extraites des comptes annuels statutaires de Tessengerlo Chemie SA. Ces états financiers, ensemble avec le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires ainsi que le rapport du commissaire, seront déposés à la Banque Nationale de Belgique, dans les délais légaux prévus. Ces documents sont également disponibles sur demande chez: Tessengerlo Chemie SA, rue du Trône 130, 1050 Bruxelles.

Il est à noter que seuls les états financiers consolidés, mis en avant précédemment, donnent une image vue fidèle de la situation financière et de la performance du Groupe.

Etant donné que Tessengerlo Chemie SA est essentiellement une entreprise holding, détenant des participations reprises à leur valeur d'acquisition, les comptes annuels non consolidés ne donnent qu'une vue restreinte de la situation financière de Tessengerlo Chemie SA. Par conséquent, le Conseil d'Administration a estimé opportun de ne publier qu'une version abrégée du bilan et du compte de résultats en concordance avec les normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010.

Le rapport de contrôle du commissaire est émis sans réserve, et certifie que les comptes annuels non consolidés de Tessengerlo Chemie SA préparés en concordance avec les normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010, donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats de Tessengerlo Chemie SA conformément à toutes les dispositions légales et réglementaires qui les régissent.

Rapport annuel statutaire Tessenderlo Chemie SA- forme abrégée

Tous les éléments qui doivent être repris dans le rapport annuel statutaire sont inclus dans le rapport financier statutaire et le rapport annuel consolidé sauf ce qui suit :

- L'explication de l'augmentation du résultat d'exploitation de - 102.264.195 EUR à -7.908.618 EUR se trouve dans la reprise de tous les marchés après la très mauvaise année 2009 en particulier dans la Chimie minérale avec un retour graduel aux niveaux de ventes historiques pour tous les produits de cette activité;
- L'augmentation du résultat financier de 16.238.175 EUR à 149.723.123 EUR s'explique surtout par une augmentation des dividendes reçus en particulier de la part de la filiale américaine Tessenderlo U.S.A. Inc.;
- L'augmentation des résultats exceptionnels est principalement liée à la vente d'actifs non stratégiques, notamment la vente de la société propriétaire du bâtiment où se trouve le siège administratif du Groupe et la reprise d'une partie de la provision de l'amende Union Européenne;
- Le 31 Décembre 2010 les branches d'activité Chlore-Alcali et Dérivés chlorés organiques (OCD) ont été transférées à la filiale Limburgse Vinyl Maatschappij SA (LVM) ,avec effet rétroactif au 1er juillet 2010. Ce transfert s'est fait contre l'émission de 4.356.994 actions et le paiement de 5.800.200 EUR.

Information pour les actionnaires

L'action Tessenderlo Chemie

L'action Tessenderlo Chemie est cotée sur Euronext Bruxelles sous le code TESB. Traitée au marché continu, elle est cotée principalement sur les indices BEL Mid et Next 150.



Elle est également reprise par l'indice Kempen SNS Smaller European Social Responsibility Index, réservé aux entreprises satisfaisant à des normes et à des pratiques précises en

matière d'éthique, de ressources humaines et d'environnement.



Structure du capital au 31 décembre 2010

Actionnaires	Pourcentages
SNPE SA (FR)	26,28%
Personnel (nominatif)	1,15%
Flottant	72,57%

Le total des actions représentatif du capital social de Tessenderlo Chemie SA est de

28 715 584. Au 31 décembre 2010, un total de 572 227 warrants (pour lesquels la période d'acceptation avait expiré) étaient exerçables soit à partir de ce moment soit dans le futur. Avec les actions susceptibles d'être émises lors de l'exercice de warrants le total s'élevait à 29 287 811 au 31 décembre 2010.

Le 4 novembre 2010, Tessenderlo Chemie SA a émis 293 000 warrants sous le Plan 2007-2011 (Tranche 2010), dont 279 499 warrants ont été acceptés avant le ou au 2 janvier 2011. Ainsi, le nombre total d'actions, avec les actions susceptibles d'être émises lors de l'exercice de warrants, est de 29 567 310.

Données boursières

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de titres	27 419 876	27 626 444	27 713 288	27 798 255	28 715 584
Cours minimums/maximums					
Titre ordinaire (EUR)	26,03/32,53	31,27/47,20	20,05/38,21	20,73/28,17	20,77/27,39
Marché continu					
Cours de clôture (EUR)	32,30	33,20	21,63	23,05	27,19
Volume moyen journalier	64 063	97 787	103 308	81 747	57 688
Vélocité (en %)*	59,58	90,26	95,43	76,05	53,87
Volume	16 336 185	24 935 571	26 446 820	20 845 534	14 883 517

* Somme des vélocités des 12 mois de l'année

Données financières au 31 décembre (comptes consolidés)

	2006	2007	2008	2009	2010
Données par action					
Valeur des fonds propres	25,96	29,04	32,55	25,45	25,37
Bénéfice (+) / Perte (-)	-0,89	4,69	5,08	-6,01	0,72
Cash-flow net	5,21	8,99	10,11	1,65	3,67
Dividende net par titre ordinaire	0,90	0,95	1,00	1,00	1,00
Capital (en millions EUR)	136,00	137,02	138,00	139,00	143,70
Capitalisation en fin d'année (en millions EUR)	885,70	917,20	599,40	640,70	780,78

Dividend

Le dividende (coupon n° 74) qui sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires le 7 juin 2011 est de 1,00 EUR net ce qui implique un dividende brut de 1,3333 EUR. Pour les coupons accompagnés de strips VVPR, le dividende sera de 1,1333 EUR net. Le dividende net sera payé soit par transfert pour les actions nominatives et dématérialisées soit en cash pour les actions physiques (et si d'application pour le strip vvpr) par l'intermédiaire des banques et institutions financières belges. Le service financier étant assuré par la banque ING Belgique.

Investor Relations

Tessengerlo Group aspire de procurer à temps, à la communauté financière, de l'information précise et qualitative.

L'entreprise participe régulièrement à des événements à l'intention des investisseurs, dont des tournées de présentation et des conférences, et organise des visites d'entreprise et

des réunions avec sa direction. Tessengerlo Group participe également de manière active et régulière aux événements dédiés aux actionnaires individuels, comme ceux organisés par Euronext Brussels et la Fédération flamande des clubs d'investissement et des investisseurs (VFB).

Le groupe rencontre des analystes afin de commenter les résultats et les évolutions à venir. En outre, il organise des conférences téléphoniques afin de présenter et d'aborder ses résultats trimestriels.

L'information complète financière et non-financière est disponible sur le site web www.tessengerlogroup.com. Ceux qui souhaitent recevoir les communiqués de presse de Tessengerlo Group par e-mail, ont la possibilité de s'inscrire sur la liste de distribution sur ce site web.

Le cours de l'action Tessengerlo Chemie est publié sur www.tessengerlogroup.com et sur le site web d'Euronext : www.euronext.com.

Calendrier financier

Exercice 2010	Publication des résultats	24 février 2011
	Assemblée Générale	7 juin 2011
1 ^{er} trimestre 2010	Publication des résultats	5 mai 2011
1 ^{er} semestre 2010	Publication des résultats	25 août 2011
3 ^{ème} trimestre 2010	Publication des résultats	27 octobre 2011

Sociétés d'information financière

Les codes sous lesquels les sociétés d'information financière communiquent des informations sur Tessenderlo Group sont:

■ Bloomberg:	TESB:BB
■ Datastream:	B:TES
■ ISIN:	BE 000 3 555 639
■ Markit:	TESB
■ Reuters:	TESB.BR
■ SEDOL:	4-884-006
■ vwd group:	23IT081

Contacts

Philip Ludwig (Head of Investor Relations)

Tel: +32 2 639 16 58

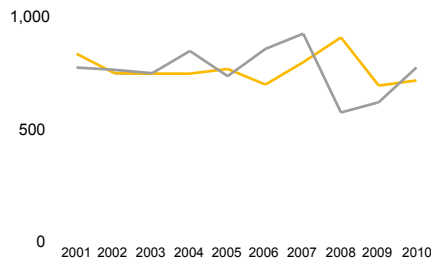
E-mail: philip.ludwig@tessenderlo.com

Jo Verspecht (Finance and Investor Relations Officer)

Tel: +32 2 639 18 31

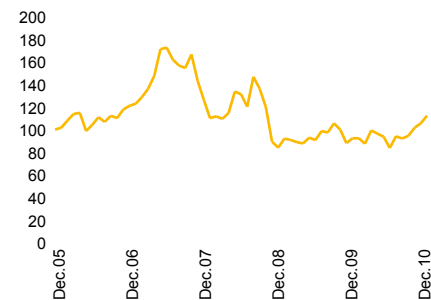
E-mail: jo.verspecht@tessenderlo.com

Fonds propres et capitalisation boursière (en millions EUR)

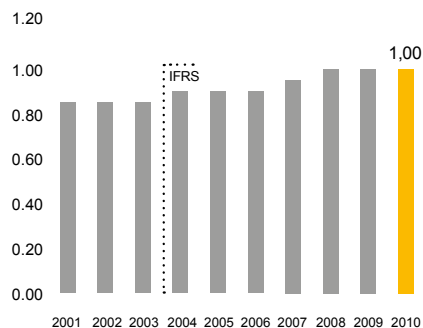


● Fonds propres
● Capitalisation boursière

Rendement avec dividendes réinvestis



Dividende net par action (EUR)



Evolution du cours de l'action

Tessenderlo Chimie en 2010 (EUR)



Marchés et applications

Tessengerlo Group: Et la chimie devient source de vie

- c: Chimie
- t: Transformation de matières plastique
- s: Spécialités organiques
- tk: Tessengerlo Kerley

L'industrie de la construction		
Elastomères thermoplastiques	(t)	étanchéité des portes, des fenêtres, et des systèmes d'évacuation d'eaux
Pvc et pvc compounds	(c) (t)	systèmes de canalisations en plastique, profilés pour portes et fenêtres, produit de finition intérieure, systèmes de volets roulants, lames de volets roulants, clôture, avant-toit, moulures, éléments de renfort à base de pvc, revêtements de façades et lambris intérieurs, vérandas, isolation et gainage de câbles, revêtements de sol, membranes de toitures systèmes et solutions pour la gestion de l'eau pluviale.
L'agriculture		
Acide sulfurique	(c)	engrais, produits de phytoprotection
Carbonate de potasse	(c)	engrais
Coproduits à base de céréales	(s)	alimentation des animaux d'élevage
Phytoprotecteurs	(c) (tk)	protection de récoltes de spécialité
Dérivés chlorés organiques	(c)	intermédiaires avancées pour l'agrochimie

Gélatine	(s)	liant aqueux, source de protéine, encapsulation de vitamines dans les aliments de bétail et le pet-food
Graisses animales	(s)	aliments des animaux d'élevage
Phosphates monoammonique	(c)	engrais spécialisés
Phosphates alimentaires (DCP, MCP, MAP,...)	(c)	ingrédients de haute digestibilité pour aliments de bétail, limitant l'impact environnemental
Potasse caustique	(c)	horticulture, engrais pour systèmes d'irrigation
Protéines animales déshydratées	(s)	engrais, compostage
Sulfate de potasse	(c)	engrais spécialisés pour le maraîchage, l'horticulture, l'arboriculture et ferti-irrigation
Thiosulfate d'ammonium, de calcium et de potasse	(tk)	engrais pour récoltes de spécialité et cultures à grande échelle
Triazone: engrais à libération lente d'azote	(tk)	engrais pour récoltes de spécialité et cultures à grande échelle

L'industrie

Acétates	(c)	produits antigel, pour les pistes d'atterrissage notamment
Acide sulfurique	(c)	piles, batteries, vitres de voitures, boules de billard
Alcool benzylique	(s)	peintures
Chlorure ferrique	(c)	traitement de l'eau
Dérivés chlorés organiques	(c)	peinture, photographie, coatings
Elastomères thermoplastiques	(t)	automobile: systèmes d'étanchéité, couvercles d'airbag, volant, finition intérieure. câblerie: isolation et gainage de câbles pour l'automobile et l'industrie. gros électroménager: joints extrudés et injectés.
Gélatine	(s)	papier pour photo et film, paintballs, électroplacage
Graisses animales	(s)	biodiesel, lipochimie, énergie verte (combustion)
Phosphates monoammonique	(c)	extincteurs, ignifuge

Potasse caustique	(c)	piles, batteries, forage pétrolier, biodiesel, détergents, produits antigel
Produits de l'électrolyse	(c)	photographie, tannerie, épuration des eaux, flottation de minerai de cuivre
Protéines animales déshydratées	(s)	énergie verte
Pvc et compounds Pvc	(c) (t)	revêtement de tableaux de bord, et de surfaces intérieures d'automobile, isolation et gainage de câbles, cônes de sécurité routière, mobilier, articles chaussants.
Soude caustique	(c)	aluminium, rayonne, papier, pulpe, textile, l'élimination des gaz résiduels provenant des incinérateurs
Sulfate de potasse	(c)	carreau de plâtre

Santé et hygiène

Chlore	(c)	désinfection de l'eau, désinfectants, pvc
Dérivés chlorés organiques	(c)	produits pharmaceutiques pour humains, animaux et végétaux, parfums, shampoings, stabilisant UV
Gélatine	(s)	capsules pour médicaments, crèmes de soin, traitement des plaies et compléments alimentaires
Hypochlorite de soude (javel)	(c)	traitement de l'eau, désinfection, blanchissement
Ingrédients pharmaceutiques actifs	(s)	médicaments
Intermédiaires pharmaceutiques	(s)	médicaments
Potasse caustique	(c)	détergents, savons, produits cosmétiques
Pvc et compounds	(c) (t)	poches de sang, pochettes et tuyaux pour perfusions, cathéters, gants, flacons de bain mousse et bain douche et l'emballage de médicaments, grip de brosses à dents
Soude caustique	(c)	détergents, savons, produits cosmétiques, déboucheurs, traitement de l'eau
Thiosulphate de calcium	(tk)	traitement de l'eau et de l'eau résiduaire

Ménage

Carbonate de potasse	(c)	industrie du verre, photographie, alimentation
Hydrolysats de collagène	(s)	barres et boissons sportives, aliments et boissons nutritionnels, compléments alimentaires pour les articulations, les os, la peau, les cheveux et les ongles, aliments et boissons diététiques
Gélatine	(s)	compléments alimentaires, aliments comme les produits laitiers et allégés, les confiseries, barres et boissons énergétiques
Graisses animales	(s)	pet-food
Phosphates alimentaires	(c)	pet-food
Potasse caustique	(c)	détergents, additifs alimentaires comme lactates, photographie
Produits de l'électrolyse	(c)	détergents
Protéines animales déshydratées	(s)	pet-food
Pvc et compounds	(c) (t)	films d'emballage, nappes, rideaux de douche, cartes de crédit, mobilier, articles gonflables tels que ballons, bouées, piscines, bateaux, joints de réfrigérateurs, poignées d'outils, bouteilles
Soude caustique	(c)	détergents, additifs alimentaires comme édulcorants et aromatisants

Addresses

TESSENDERLO GROUP

**General Management,
Group General Counsel,
Human Resources, ICT,
Finance and Accounting Management,
Corporate Communication,
Head office Organic Specialities
Head office Plastics Converting**
BE-1050 Brussel (Belgium)
Tel.: + 32 2 639 18 11
Fax: + 32 2 639 19 99
Website: www.tessenderlogroup.com

TESSENDERLO CHEMIE NV

Stationsstraat - Entrance 2
BE-3980 Tessenderlo
Tel.: + 32 13 61 22 11
Fax: + 32 13 66 81 40
Website: www.tessenderlogroup.com

TESSENDERLO CHEMIE INTERNATIONAL NV SHARED SERVICE CENTER

Ubicenter
Philipssite 5 – 3rd floor
BE-3001 Leuven (Belgium)
Tel.: +32 16 70 72 00
Fax: +32 16 70 72 80

HEAD OFFICE CHEMICALS

H. Hartlaan 21 – Entrance 5
Industrieterrein Schoonhees – Zone 1
BE-3980 Tessenderlo (Belgium)
Tel.: +32 13 61 22 11
Fax: +32 13 66 86 04
Website: www.tessenderlogroup.com

TESSENDERLO TRADING SHANGHAI (General Sales Office China)

Room 2201,
Shanghai Times Square Office Tower
Huai Hai Zhong Road, 93
CN-200021 Shanghai (China)
Tel.: +86 21 63 91 80 66
Fax: +86 21 63 91 80 77
Website: www.tessenderlogroup.com

GELATIN AND AKIOLIS

GELATIN

PB BRASIL INDUSTRIA E COMERCIO DE GELATINAS Ltda

Office:

Av. Brasília, 578, Centro Empresarial Sol das Américas - Sala 08

Jardim das Américas, Cuiabá, MT
Brazil

CEP: 78060-601

Tel.: + 55 (65) 3025-7373 or
+ 55 (65) 3025 -5510

Plant:

Estrada Vicinal Acorizal - Aldeia , Km 03
Zona Urbana
Acorizal, MT
Brazil
CEP:78480-000

PB GELATINS GmbH

Große Drakenburger Straße 43
DE-31582 Nienburg/Weser (Germany)

Tel.: +49 50 21 60 100

Fax: +49 50 21 60 10 60

Website: www.pbgelatins.com

PB GELATINS (Pingyang) Co, LTD

Fuqian Road, Wubanjiao,
Aojiang Town, Pingyang County, Wenzhou
City

CN-Zhejiang Province 325401 (China)

Tel.: +86 577 63 66 80 05

Fax: +86 577 63 66 81 83

Website: www.pbgelatins.com

PB GELATINS UK Ltd

Treforest Industrial Estate
Building A6, Severn road
GB-Pontypridd CF37 5SQ (Great Britain)

Tel.: +44 1443 849 300

Fax: +44 1443 844 209

Website: www.pbgelatins.com

PB LEINER ARGENTINA

Parque Industrial Sauce Viejo
S3017W16 - Sauce Viejo

Post Office: CC108-S3016WAC

AR-Santa Fe (Argentina)

Tel.: +54 342 450 1100

Fax: +54 342 450 1112

Website: www.pbgelatins.com -
www.gelatin.com

PB LEINER USA

7001 Brady Street
US-Davenport, Iowa 52806 (USA)

Tel.: +1 563 386 8040

Fax: +1 563 391 1138

Website: www.pbgelatins.com -
www.gelatin.com

TESSENDERLO CHEMIE NV

PB GELATINS

Bedrijvenzone "Centrale"
Marius Duchéstraat, 260
BE-1800 Vilvoorde (Belgium)

Tel.: +32 2 255 62 21

Fax: +32 2 253 96 18

Website: www.pbgelatins.com

AKIOLIS

AKIOLIS GROUP

72, av. Olivier Messiaen
FR-72000 Le Mans (France)
Tel.: +33 2 44 81 50 10
Fax: +33 2 44 81 50 12

INORGANICS

POTASSIUM SULPHATES

PRODUITS CHIMIQUES

DE LOOS SAS

BP 39 - FR-59374 Loos (France)
rue Clémenceau
FR-59120 Loos (France)
Tel.: +33 320 22 58 58
Fax: +33 320 93 59 80
Website: www.tessenderlogroup.com

TESSENDERLO CHEMIE NV

Industrieterrein Ravenshout 1010 – Zone 1
Bergstraat, 32 - Entrance 1
BE-3945 Ham (Belgium)
Tel.: +32 13 61 22 11
Fax: +32 13 61 12 32
Website: www.tessenderlogroup.com

SALES OFFICES

TESSENDERLO CHEMIE ESPAÑA

TCE SA

Postal address
Apartado de Correos 134
ES-28400 Collado Villalba (Madrid) (Spain)
Tel.: +34 91 851 16 13
Fax: +34 91 286 10 43
Website: www.tessenderlogroup.com

ALIPHOS ITALIA srl

Via Quari Destra 41
IT-37044 Cologna Veneta (Verona) (Italy)
Tel.: +39 0442 41 38 11
Fax: +39 0442 41 38 28
Website: www.aliphos.com

TESSENDERLO POLSKA Sp.z o.o.

ul. Szarych Szeregów 7
PL-60-462 Poznan (Poland)
Tel.: +48 61 840 00 40
Fax: +48 61 840 02 96
Website: www.tessenderlogroup.com

ANIMAL FEED PHOSPHATES

ALIPHOS ITALIA srl

Feed Phosphate Plant
Via Quari Destra 41
IT-37044 Cologna Veneta (Verona) (Italy)
Tel.: +39 0442 41 38 11
Fax: +39 0442 41 38 28
Website: www.aliphos.com

TESSENDERLO CHEMIE NV

PB GELATINS

Bedrijvenzone "Centrale"
Marius Duchéstraat, 260
BE-1800 Vilvoorde (Belgium)
Tel.: +32 2 255 62 21
Fax: +32 2 253 96 18

**TESSENDERLO CHEMIE ROTTERDAM
B.V. Division ALIPHOS**

Zevenmanshaven, 139
NL-3133 CA Vlaardingen (The Netherlands)
Tel.: +31 10 445 27 77
Fax: +31 10 445 27 38
Website: www.aliphos.com

SALES OFFICES

**HGS Handelsgesellschaft für
Spezialfuttermittel mbH**

Mörkenstrasse 5
DE-22767 Hamburg (Germany)
Tel.: +49 408 797987-0
Fax: +49 408 797987-60
Website: www.aliphos.com

TESSENDERLO CHEMIE ESPAÑA TCE SA

Postal address
Apartado de Correos 134
ES-28400 Collado Villalba (Madrid) (Spain)
Tel.: +34 91 851 16 13
Fax: +34 91 286 10 43
Website: www.aliphos.com

**TESSENDERLO CHEMIE – DIVISION
ALIPHOS**

rue du Trône, 130
BE-1050 Bruxelles (Belgium)
Troonstraat 130
BE-1050 Brussel (Belgium)
Tel.: + 32 2 639 18 58
Fax: + 32 2 639 17 13
Website: www.aliphos.com

TESSENDERLO CHEMIE ROTTERDAM B.V.

Division ALIPHOS
Zevenmanshaven, 139
NL-3133 CA Vlaardingen (The Netherlands)
Tel.: +31 10 445 27 77
Fax: +31 10 445 27 38
Website: www.aliphos.com

ALIPHOS ITALIA srl

Via Quari Destra 41
IT-37044 Cologna Veneta (Verona) (Italy)
Tel.: +39 0442 41 38 11
Fax: +39 0442 41 38 28
Website: www.aliphos.com

TESSENDERLO POLSKA Sp.z o.o.

ul. Szarych Szeregów 7
PL-60-462 Poznan (Poland)
Tel.: +48 61 840 00 40
Fax: +48 61 840 02 96
Website: www.aliphos.com

OTHER BUSINESSES

**ORGANIC CHLORINE
DERIVATIVES**

TAILE CHEMICAL INDUSTRY

188, Xinhai Road
Lianyungang City,
CN-Jiangsu Province 222023 (China)
Tel.: +86 518 85 25 20 50
Fax: +86 518 85 25 56 86
Website: www.taile.com

LVM LIMBURGSE VINYL MAATSCHAPPIJ NV

H. Hartlaan, 21 – Entrance 5
Industrieterrein Schoonhees 2030
BE-3980 Tessenderlo (Belgium)
Tel.: +32 13 61 22 11
Fax: +32 13 66 84 06
Website: www.tessenderlogroup.com

TESSENDERLO CHEMIE MAASTRICHT B.V.

Ankerkade, 111
NL-6222 NL Maastricht (The Netherlands)
Tel.: +31 433 52 59 54
Fax: +31 433 52 59 55

TESSENDERLO ITALIA S.r.L.

Fine Chemicals Plant
30/32 Via Mario Massari
IT-28886 Pieve Vergonte (VB) (Italy)
Tel.: +39 0324 86 03 59
Fax: +39 0324 86 03 73

**PHARMACEUTICAL
INTERMEDIATES****CALAIRE CHIMIE SAS**

Z.I. du Pont du Leu
1, Quai d'Amérique, B.P. 215
FR-62104 Calais Cedex (France)
Tel.: +33 321 46 21 21
Fax: +33 321 46 21 20

CHEMILYL SAS

BP 39 – FR-59374 Loos (France)
rue Clémenceau
FR-59120 Loos (France)
Tel.: +33 320 22 58 58
Fax: +33 320 93 59 80

FARCHEMIA S.r.L.

Via Bergamo, 121
IT-24047 Treviglio (BG) (Italy)
Tel.: +39 0363 31 401
Fax: +39 0363 45 985
Website: www.farchemia.it

SALES OFFICE**TESSENDERLO CHEMIE NV - PHARMA**

Rue du trône 130
1050 Bruxelles (Belgium)
Troonstraat 130
BE-1050 Brussel (Belgium)
Tel.: + 32 2 639 18 11
Fax: + 32 2 639 19 99

COMPOUNDS**CTS - COUSIN-TESSIER SAS**

Zone Industrielle BP 3
FR-85130 Tiffauges (France)
Tel.: +33 251 65 71 43
Fax: +33 251 65 71 61
Website: www.cts-compounds.com

CTS - TCT POLSKA Sp. z o.o.

Ul. 15 Sierpnia 106
PL-96-500 Sochaczew (Poland)
Tel.: +48 46 863 13 60
Fax: +48 46 863 13 80
Website: www.cts-compounds.com
Website: www.tct.pl

PLASTIVAL SAS (PROFIALIS)

2, Route de Santoche
FR-25340 Clerval (France)
Tel.: +33 381 99 18 18
Fax: +33 381 97 84 97
Website: www.profialis.com

SALES OFFICE

MARVYFLO

H. Hartlaan, 21 – Entrance 5
Industrieterrein Schoonhees 2030
BE-3980 Tessenderlo (Belgium)
Tel.: +32 13 61 22 11
Fax: +32 13 66 84 06
Website: www.tessenderlogroup.com

PLASTIC PIPE SYSTEMS & PROFILES

PLASTIC PIPE SYSTEMS

DE HOEVE

KUNSTSTOFRECYCLING B.V.
De Nieuwe Haven, 16
NL-7772 BC Hardenberg (The Netherlands)

Tel.: +31 523 28 83 89
Fax: +31 523 26 03 89

DYKA B.V.

Produktieweg, 7
NL-8331 LJ Steenwijk (The Netherlands)
Tel.: +31 521 53 49 11
Fax: +31 521 53 43 35
Website: www.dyka.com

DYKA PLASTICS NV

Nolimpark 4004
Stuifzandstraat 47
BE-3900 Overpelt (Belgium)
Tel.: +32 11 80 04 20
Fax: +32 11 64 42 46
Website: www.dyka.com

DYKA POLSKA Sp. z o.o.

ul. Belgijska 5
PL-55-221 Jelcz-Laskowice (Poland)
Tel.: +48 71 301 00 00
Fax: +48 71 301 00 01
Website: www.dyka.com

NYLOPLAST EUROPE B.V.

Mijlweg 45
NL- 3295 KG 's Gravendeel (The Netherlands)
Tel: +31 78 673 20 44
Fax: + 31 78 673 44 89
Website: www.nyloplast.com

SOTRA-SEPEREF SAS

25, Route de Brévillers
FR-62140 Ste Austreberthe (France)
Tel.: +33 321 86 59 00
Fax: +33 321 86 59 01
Website: www.sotra-sepereref.com

SALES OFFICES

DYKA B.V. – EXPORT

Deccaweg 25
NL-1042 AE Amsterdam (The Netherlands)
Tel.: +31 20 50 60 081
Fax: + 31 20 61 35 646
Website: www.dyka.com

DYKA GmbH

Birkenweg, 5
OT Wilhelmshorst
DE-14552 Milchendorf (Germany)
Tel.: +49 33 205 24 25 11
Fax: +49 33 205 24 25 20
Website: www.dyka.com

DYKA PLASTIC PIPE SYSTEMS s.r.l.

46, Grigore Cobalcescu Street
ap.9
RO- Bucharest, sector 1 (Romania)
Tel: + 40 364 262 803
Fax: + 40 364 262 803
Website: www.dyka.com

DYKA SK s.r.o.

Nejedlého 49/9
SK-841 02 Bratislava (Slovak Republic)
Tel.: +421 918 973 286
Fax: +420 336 406 701
Website: www.dyka.com

DYKA s.r.o.

Unhostská 505
CZ-27361 Velká Dobrá (Czech Republic)
Tel.: +420 312 666 011
Fax: +420 312 685 026
Website: www.dyka.com

JOHN DAVIDSON PIPES Ltd

Townfoot Industrial Estate
Longtown, Carlisle
GB-Cumbria CA6 5LY (Great Britain)
Tel.: +44 1228 79 15 03
Fax: +44 1228 79 20 51
Website: www.jdpipes.co.uk

PROFILES**CHELSEA BUILDING PRODUCTS Inc.**

565, Cedar Way
US-Oakmont, Pennsylvania 15139 (USA)
Tel.: + 1 412 826 80 77
Fax: +1 412 826 80 96
Website: www.chelseabuildingproducts.com

DYNAPLAST EXTRUCO Inc.

10500, rue Colbert
Montréal
Québec (Canada) H1J 2H8
Tel.: +1 514 355 68 68
Fax: +1 514 355 03 52
Website: www.dynaplastextruco.com

EUROCELL PROFILES Ltd

Clover Nook road
Alfreton-Derbyshire
GB-DE 55 4RF (Great Britain)
Tel.: +44 1773 842 100
Fax: +44 1773 842 109
Website: www.eurocell.co.uk

MERRITT PLASTICS

Manners Avenue
Manners Industrial Estate
Ilkeston-Derbyshire
GB-DE7 8EF (Great Britain)
Tel.: +44 115 944 7661
Fax.: +44 115 944 1864

PLASTIVAL SAS (PROFIALIS)

2, Route de Santoche
FR-25340 Clerval (France)
Tel.: +33 381 99 18 18
Fax: +33 381 97 84 97
Website: www.profialis.com

**WYMAR INTERNATIONAL NV
(PROFIALIS)**

Brugstraat 27
BE-8720 Oeselgem (Belgium)
Tel.: +32 9 388 95 71
Fax: +32 9 388 64 95
Website: www.profialis.com

SALES OFFICES

EUROCELL BUILDING PLASTICS Ltd

Clover Nook road
Alfreton-Derbyshire
GB-DE 55 4RF (Great Britain)
Tel.: +44 1773 842 100
Fax: +44 1773 842 109
Website: www.eurocell.co.uk

PROFEX SAS (PROFIALIS)

rue de Vimy - ZI les Quatorze
FR-62210 Avion (France)
Tel.: +33 321 08 57 20
Fax: +33 321 08 57 30
Website: www.profialis.com

WYMAR HUNGARIA Kft

Csepeli Út. 15
HU-2310 Szigetszentmiklos (Hungary)
Tel.: +36 24 444 800
Fax: +36 24 443 553
Website: www.profialis.com

WYMAR POLSKA Sp. z o.o.

Ul. Gnieznienska 47
PL-62-100 Wagrowiec (Poland)
Tel.: + 48 67 26 26 246
Fax: + 48 67 26 27 510
Website: www.profialis.com

PVC / CHLOR – ALKALI

PVC / CHLOR-ALKALI

**LVM LIMBURGSE VINYL MAATSCHAPPIJ
NV**

H. Hartlaan, 21 – Entrance 5
Industrieterrein Schoonhees 2030
BE-3980 Tessenderlo (Belgium)
Tel.: +32 13 61 22 11
Fax: +32 13 66 84 06
Website: www.lvm.be

LVM LIMBURG B.V.

Koolwaterstofstraat 1
NL-6161 RA Geleen (The Netherlands)
Tel.: +31 46 70 21841
Fax: +31 46 70 21885

R & D POLYMERS

H. Hartlaan, 21 – Entrance 5
Industrieterrein Schoonhees 2030
BE-3980 Tessenderlo (Belgium)
Tel.: +32 13 61 22 11
Fax: +32 13 67 20 18

SAV SAS PLANT MAZINGARBE

Chemin des Soldats
BP 49
FR-62160 Bully-les-Mines (France)
Tel.: +33 321 72 85 06
Fax: +33 321 72 82 60
Website: www.tessenderlogroup.com

PVC / CHLOR-ALKALI**PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS SAS**

BP 39 - FR-59374 Loos (France)
rue Clémenceau
FR-59120 Loos (France)
Tel.: +33 320 22 58 58
Fax: +33 320 93 59 80
Website: www.tessenderlogroup.com

**LVM LIMBURGSE VINYL MAATSCHAPPIJ
NV**

H. Hartlaan, 21 – Entrance 5
Industrieterrein Schoonhees 2030
BE-3980 Tessenderlo (Belgium)
Tel.: +32 13 61 22 11
Fax: +32 13 66 84 06
Website: www.tessenderlogroup.com

TESSENDERLO CHEMIE NV

Stationsstraat – Entrance 2
Industrieterrein Schoonhees - Zone 1
BE-3980 Tessenderlo (Belgium)
Tel.: +32 13 61 22 11
Fax: +32 13 66 81 40
Website: www.tessenderlogroup.com

TESSENDERLO ITALIA S.r.L.

30/32 Via Mario Massari
IT-28886 Pieve Vergonte (VB) (Italy)
Tel.: +39 0324 86 03 59
Fax: +39 0324 86 03 73

SALES OFFICE**TESSENDERLO SCHWEIZ AG**

Zürcherstrasse 42
CH-5330 Bad Zurzach (Switzerland)
Tel.: +41 56 249 09 69
Fax: +41 56 249 09 67
Website: www.tessenderlo.ch

TESSENDERLO KERLEY**TESSENDERLO KERLEY Inc.**

2255 N° 44th Street, Suite 300
 US-Phoenix - Arizona 85008 – 3279 (USA)
 Tel.: +1 602 889 83 00
 Fax: +1 602 889 84 30
 Website: www.tkinet.com

SALES OFFICES**TESSENDERLO KERLEY**

LATINOAMERICANA SA
 Andres de Fuenzalida 133 depto A
 CL-9358 Santiago (Chile)
 Tel.: +56 2 334 65 71
 Fax: +56 2 334 88 12
 Website: www.tkinet.com

TESSENDERLO KERLEY MEXICO SA de CV

Carretera Int. Km. 558 A
 Estacion Velderrain
 Novojoa, Sonora
 CP 85800 Mexico (Mexico)
 Tel.: +11 52 64 44 17 59 53
 Fax: +11 52 64 44 17 96 00
 Website: www.tkinet.co

TESSENDERLO KERLEY MIDDLE EAST

Business Center/6th floor - Box 2795
 LA-Jounieh (Lebanon)
 Tel.: +961 99 34 635
 Fax: +961 96 43 125
 Website: www.tkinet.com

TESSENDERLO AGROCHEM TARIM VE KIMYA SAN. VE TIC. Ltd

Kustepe Mahallesi
 Leylak Sokak, Murat Is Merkezi
 B. Blok, K:11 D:37
 TR-34387 Şişli/Istanbul (Turkey)
 Tel.: +90 212 217 56 26
 Fax: +90 212 217 56 31
 Website: www.tkinet.com

Glossaire financier

Basic earnings per share (Basic EPS)

Bénéfice (+) / perte (-) de base par action (EPS de base)

Bénéfice (+) / perte (-) attribuable aux actionnaires de la Société divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires.

Bénéfice (+) / perte (-) dilué par action (EPS dilué)

Bénéfice (+) / perte (-) attribuable aux actionnaires de la Société divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires diluées.

Capitaux employés (CE)

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles, autres immobilisations incorporelles et goodwill avec les fonds de roulement.

Capitalisation boursière

Nombre d'actions émises (en fin de période) multiplié par le prix de marché par action (en fin de période).

Cash flow net

Bénéfice (+) / perte (-) et tous les éléments non cash-flow du compte de résultats (provisions, amortissements et charges de dépréciation).

Couverture d'intérêts

Bénéfice (+) / perte (-) plus impôts sur le résultat et charges d'intérêts divisé par les charges d'intérêts.

Dividende par action (brut)

Le total du dividende payé divisé par le nombre d'actions émises à la date de clôture.

EBIT

Bénéfice (+) / perte (-) opérationnel.

EBITDA

Bénéfice (+) / perte (-) opérationnel plus amortissements, charges de dépréciation et provisions.

Éléments non-récurrents

Éléments qui ne sont pas en rapport avec les activités quotidiennes de l'entreprise (restructuration, litiges et autres).

Endettement financier net

Dettes financières à long terme et à court terme diminuées de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Besoins en fonds de roulement

Total des stocks et des créances commerciales et autres créances diminués des dettes commerciales et autres dettes.

Gearing

Endettement financier net divisé par la somme des fonds propres et de l'endettement financier net attribuables aux actionnaires de la Société.

Moyenne pondérée des actions ordinaires

Nombre des actions émises au début de l'exercice, corrigé par le nombre d'actions annulées, rachetées et émises durant l'exercice multiplié par un facteur temps pondéré.

Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires diluées

Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires, ajusté par l'effet des options d'action émises.

Moyenne pondérée théorique du taux nominal d'imposition

C'est la résultante du taux d'imposition statutaire appliqué par chaque pays, calculé sur le bénéfice avant impôts de chaque entité et en divisant la charge totale d'impôts ainsi obtenue par le bénéfice avant impôts du Groupe.

Pay out ratio

Dividende brut divisé par le bénéfice attribuable aux actionnaires de la Société.

REBIT

Bénéfice opérationnel avant éléments non-récurrents.

REBITDA

Bénéfice opérationnel plus amortissements, charges de dépréciation et provisions.

Rendement sur capitaux employés (ROCE)

Rebit divisé par capitaux employés.

Rendement sur fonds propres (ROE)

Bénéfice (+) / perte (-) divisé par les fonds propres moyens attribuables aux actionnaires de la Société.

Editeur

Philip Ludwig
Investor Relations
Tessengerlo Group
Rue du Trône 130
B-1050 Bruxelles
Belgique

Concept & Pre-press

Comfi, www.comfi.be

Het jaarverslag is ook beschikbaar in het Nederlands.

The annual report is also available in English.

Le rapport annuel (en français, néerlandais, anglais) peut être consulté sur notre site internet: www.tessengerlogroup.com

Tessengerlo Chemie SA

Siège Administratif
Rue du Trône 130
B-1050 Bruxelles
Belgique

Tél. +32 2 639 18 11

Fax +32 2 639 19 99

TVA BE 0 412 101 728

RPM Hasselt

Site internet: www.tessengerlogroup.com



Tessenderlo Group

www.tessenderlogroup.com